

# PETITES ■ AFFICHES Matot Braine

matot-braine.fr

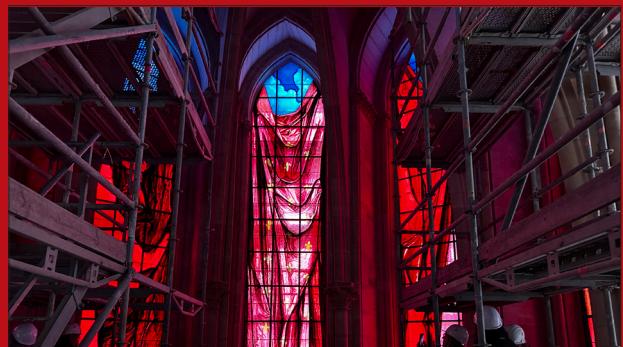
L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (134<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LEGALNET

## « Le pessimisme n'est pas une stratégie »

■ Pour le Medef Marne, il n'existe pas de politique ambitieuse, sociale, économique ou culturelle sans une économie forte. *Page 4*

## 5 des 13 vitraux de la chapelle Palatine dévoilés



■ Le Centre des Monuments Nationaux ainsi que la Fondation du Patrimoine ont dévoilé les premiers vitraux de la chapelle Palatine, située à l'intérieur du Palais du Tau, à Reims. *Page 7*

## Le Prince de Lavau, roi du Musée d'Art Moderne

■ Le MAM de Troyes accueille l'exposition du Prince celte, découvert en 2015, lors des fouilles de la prison de Lavau. *Page 6*

## Moins de procédures mais des PME plus fragilisées

■ Le Tribunal de Commerce de Charleville-Mézières constate une fragilisation du tissu économique entrepreneurial ardennais. *Page 8*

## Portrait

■ L'Ardennaise Karina Braquet. *Page 32*

16 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

**Pages 15 à 30**

## « Élus, entretenez vos routes et vos réseaux »

Pour les acteurs des travaux publics, les années de scrutins municipaux revêtent un enjeu tout particulier. Traditionnellement, l'activité tend à légèrement s'accélérer lors des mois précédant les élections, en 2025 il n'en a rien été. « Nous n'avons pas eu le sursaut dont on avait l'habitude sur nos métiers dans les périodes préélectorales », note Hervé Noël, président de la Fédération des Travaux publics de Champagne-Ardenne. En lieu et place d'une progression habituelle de 7 à 10% de l'activité, les entreprises ont enregistré « un maintien de l'activité avec une légère baisse de 1% ». Et alors que selon une étude de l'Institut Terram, 56% des Français constatent des dégradations de voirie dans leur commune, les acteurs des travaux publics interpellent les candidats aux élections municipales afin qu'ils intègrent ces données dans leurs programmes. « On n'accepte plus d'avoir, dans un village, une rue avec des trous partout », souligne Hervé Noël. « Les infrastructures, qu'elles soient de mobilité, d'eau ou d'énergie, sont un élément clé de la qualité de vie de nos concitoyens. Elles contribuent largement au dynamisme économique, commercial et touristique de nos territoires. Elles permettent leur transformation écologique et leur adaptation aux effets du changement climatique. De plus, elles génèrent de l'emploi local et non délocalisable ». CQFD.



*Page 3*

## L'aide aux victimes, priorité de la Cour d'appel de Reims

C'est une première, appelée à être pérennisée, la réunion de travail sur l'accueil et la prise en charge des victimes d'infractions pénales, à l'initiative de la Cour d'appel de Reims, répond à une directive ministérielle portée par l'ensemble des juridictions concernées. C'est l'essence de cette directive : « L'œuvre de justice ne serait se réduire au seul jugement des auteurs, elle doit être un secours solide et tangible pour les victimes, c'est une exigence démocratique, sociale et républicaines », rappelée par la Procureure Générale, Dominique Laurens, qui a guidé les travaux des chefs de juridiction du ressort : Reims, Charleville-Mézières,

Châlons-en-Champagne et Troyes. Sur la méthode de travail, le Premier Président de la Cour d'appel de Reims, Christophe Regnard a rectifié l'image courante attribuée à la justice : « Nous traitons certes les auteurs des délits, mais nous nous occupons aussi des victimes ». Echanges des bonnes pratiques et projections d'actions correctives par rapport aux difficultés relatées ont ainsi été évoqués pour mieux encadrer le parcours de la victime, accueil, prise en charge, accompagnement durant le procès et après le procès.

*Page 10*

**IMPACT MAXIMAL  
VISIBILITÉ TOTALE**  
Optez pour la une,  
soyez incontournable



03 26 08 38 30

Retrouvez l'intégralité de votre journal sur

**matot-braine.fr**



R 28302 - 8162 - 2€  
3760149520019



## Le PIB accélère au troisième trimestre (+0,5 % après +0,3 %)

Autroisième trimestre 2025, le PIB en volume accélère (+0,5 % en variation trimestrielle, après +0,3 %). La consommation des ménages continue d'augmenter légèrement (+0,1 % après +0,1 %) : le repli des dépenses en produits alimentaires (-1,0 % après +1,5 %) est plus que compensé par le rebond des dépenses en énergie (+1,3 % après -2,3 %) et par la hausse des dépenses en services (+0,1 % après +0,5 %). La formation brute de capital fixe (FBCF) repart à la hausse ce trimestre (+0,5 % après 0,0 %), portée par l'accélération de la FBCF en information et communication (+1,7 % après +0,4 %) et par le dynamisme de la FBCF en biens d'équipement (+1,7 % après +1,3 %). Les dépenses de consommation des administrations publiques restent dynamiques (+0,5 % après +0,5 %). (INSEE)

## Le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation se replie

Au troisième trimestre 2025, le revenu disponible brut (RDB) des ménages en euros courants augmente de nouveau, au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,2 % après +0,2 %). Les prestations sociales ralentissent légèrement ce trimestre (+0,6 % après +0,7 %), du fait du ralentissement des prestations maladie et de l'effet des réformes de l'assurance chômage. La masse salariale reçue par les ménages augmente à un rythme proche de celui du trimestre précédent (+0,3 % après +0,4 %). Les impôts versés par les ménages accélèrent légèrement (+1,4 % après +1,1 %). Les cotisations sociales à la charge des ménages sont de nouveau en hausse. (INSEE)

## Les recettes et les dépenses des administrations publiques sont en hausse

Au troisième trimestre 2025, les recettes publiques augmentent de 2,7 Md€, sous l'effet du rebond des impôts sur le revenu et le patrimoine (+0,6 Md€) et des recettes liées aux impôts sur les produits (+0,6 Md€). Les cotisations sociales ralentissent (+0,5 Md€). Les dépenses publiques sont également en hausse ce trimestre (+2,6 Md€), mais légèrement moins que les recettes : elles sont tirées par les dépenses de fonctionnement (+0,9 Md€), les transferts sociaux (+0,9 Md€) et, dans une moindre mesure, par les prestations sociales (+0,5 Md€). Ainsi, le besoin de financement des administrations publiques (APU) demeure quasi stable au troisième trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent : il s'établit à 5,4 % du PIB, comme au deuxième trimestre 2025. (INSEE)

**baromètre**

# City Book Reims : 6<sup>e</sup> édition du guide pensé pour les habitants

Voilà 50 ans que Le Petit Futé – fondé en 1976 par Dominique Auzias et Jean-Paul Labourdette – distille aux globes trotter ses conseils et bons plans. Aujourd'hui, le guide couvre 192 pays et 840 destinations. Spécificité du Petit Futé, il se décline aussi au niveau local, en France, avec 35 villes passées au crible dans les « City Book ». Reims en est ainsi à sa sixième édition. « Né à l'origine comme une maison d'édition de guides de consommation, avec notamment le City Book de Nancy, le Petit Futé s'est ensuite ouvert à l'international. Pour autant, son ADN demeure inchangé : valoriser la consommation locale et s'adresser avant tout aux habitants. Aujourd'hui, cela représente une quarantaine de guides en France et une audience de près de 75 millions de personnes sur le site internet. Notre ambition est de produire du contenu utile, de mettre en lumière les établissements et celles et ceux qui font la qualité d'un territoire, afin d'éclairer les choix des consommateurs », indique Louis Auzias, Directeur général du Petit Futé. « Le City Book de Reims est essentiellement acheté par des locaux. Ça c'est le modèle des City Book. C'est un endroit où l'on va trouver le commerce de proximité. On va trouver aussi bien son coiffeur, son boulanger, son fleuriste, son cordonnier. D'ailleurs, il y a beaucoup de mairies en France - dont celle de Reims - qui l'offrent aux nouveaux arrivants, pour dire : "tenez, vous venez de vous installer dans la ville, vous ne connaissez pas encore votre tissu commerçant, ce guide va vous aider." C'est vraiment un guide de proximité », renchérit Michel Granseigne, Responsable des Régies Locales chez le Petit Futé.

Dans un contexte de concurrence des réseaux sociaux, avec une offre pléthorique en matière de tourisme, le Petit Futé reste pourtant un incontournable et continue de garder une place de choix en matière de références de commerces, hôtels, restaurants. « Internet et les réseaux sociaux,



Ulrich Loue, Chef d'édition du City Book Marne Ardennes, Louis Auzias, Directeur général du Petit Futé et Michel Granseigne, Responsable des Régies Locales chez le Petit Futé.

c'est l'immédiateté. Mais si je décide d'aller sur un territoire, je peux acheter le guide pour préparer mon séjour et consommer sereinement une fois sur place, sans me tromper, parce que nous avons déjà défriché le terrain pour l'utilisateur. La pagination est contrainte, donc ce n'est pas exhaustif. En revanche, les établissements présents sont des lieux que nous connaissons réellement. Ensuite, nous élargissons nous aussi notre audience via les réseaux sociaux. Aujourd'hui, nous avons une communauté d'environ 1,9 million de membres entre les pages nationales et locales. »

parfois être délicate. On regarde d'abord le rapport qualité-prix et la prestation avant de se dire qu'un établissement est présent depuis 20 ou 30 ans. Le critère, ce n'est pas l'ancienneté. La première question, c'est : qu'est-ce que j'ai comme prestation et qu'est-ce que j'ai pour le prix payé ? Il y a une part de nouveautés très importante, tout simplement parce que de nouveaux établissements ouvrent et que nous avons toujours soutenu les nouveaux », insiste Michel Granseigne. C'est ainsi au sein de l'établissement La Bohème, rue de Châtiesville, à Reims, ouvert en décembre 2025, qu'Ulrich Loue avait décidé de faire le lancement du City Book Reims, édition 2026.

NASTASIA DESANTI

Retrouvez la liste des Coups de cœur du City Book Reims sur notre site internet : [matot-braine.fr](http://matot-braine.fr)

décidEURS

## Ils bougent

### NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA BPALC

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) annonce des changements au sein de son Comité de Direction Générale, marquant une nouvelle impulsion dans la dynamique de la Banque.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025

- Pascal COTTON est nommé Directeur de l'Exploitation – Territoires et Clients de Proximité.
- Fabrice HAMRAOUI rejoint le Pôle Ressources Humaines & Transformation en qualité de Directeur des Ressources Humaines.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026

- Sébastien MAURICE, actuel Directeur de l'Audit Interne, deviendra Directeur Efficience et Transformation au sein du Pôle Ressources Humaines & Transformation.

Thibaud BONNET de PAILLERETS, a pris la Direction de l'Audit Interne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il rejoint la BPALC après avoir mené un parcours complet à l'Inspection Générale du Groupe BPCE, enrichi par une expérience de superviseur au sein de la Filière BPCE Payments Services.

### RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Contactez

Eric Bohn

03 26 88 17 30

[ebohn@eccarrieres.com](mailto:ebohn@eccarrieres.com)  
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS  
REIMS - BARCELONE - SHANGHAÏ

# « Élus, entretenez vos routes et vos réseaux »

**Travaux Publics.** À un mois et demi du premier tour des élections municipales, les acteurs des travaux publics interpellent les futurs élus à intégrer les travaux d'aménagement et d'entretien des infrastructures dans leurs programmes.

Pour les acteurs des travaux publics, les années de scrutins municipaux revêtent un enjeu tout particulier. Traditionnellement, l'activité tend à légèrement s'accélérer lors des mois précédant les élections, les collectivités ayant tendance à vouloir boucler les derniers travaux avant la fin du mandat. 2025 n'étant décidément pas une année comme les autres, il n'en a rien été. « Nous n'avons pas eu le sursaut dont on avait l'habitude sur nos métiers dans les périodes prélectorales », note Hervé Noël, président de la Fédération des Travaux publics de Champagne-Ardenne. En lieu et place d'une progression habituelle de 7 à 10% de l'activité, les entreprises ont enregistré « un maintien de l'activité avec une légère baisse de 1% ». Un moindre mal tant l'instabilité nationale et internationale pouvait laisser craindre bien pire à Hervé Noël. « Aujourd'hui, les entreprises s'en satisfont, même si les situations varient selon les métiers : l'industrie routière est en baisse quand on enregistre une progression dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ».

Habitués aux soubresauts de l'économie, les entrepreneurs des travaux publics ont pris l'habitude de s'adapter. Et si leur président appelle à l'optimisme, il n'en oublie pas pour autant de passer des messages forts aux élus lancés en pleine campagne municipale. Car si les communes et intercommunalités jouent un rôle central dans la commande publique (elle représentent environ deux tiers des travaux publics), l'investissement reste très inégal selon les territoires : les zones rurales n'ont pas retrouvé le niveau d'activité d'avant 2010, notamment en raison de la baisse des dotations et de la fragilisation de la maîtrise d'œuvre locale.

## EQUITÉ TERRITORIALE

« Ce qui est intéressant, c'est qu'aujourd'hui on sent une prise de conscience des habitants et des élus de l'état des infrastructures en globalité ». En effet, selon une étude de l'Institut Terram, 56 % des Français constatent des dégradations de voirie dans leur commune.

Des chiffres éloquents qui rappellent l'importance de l'entretien pour la population mais qui cachent une autre réalité : les réseaux enfouis sont eux aussi largement concer-



Olivier Bernard, Vice-président FTP Marne, membre du SRTP, dirigeant de l'entreprise Viillard, Pascal Julliot, président du SRER (Réseaux secs), directeur de l'entreprise CTP (Cormontreuil), Hervé Noël, président de la FTP Champagne-Ardenne et vice-président FRTP Grand Est, Stéphane Vincent, représentant du syndicat Routes de France et chef de centre Colas à Châlons.

nés puisque 28 % des Français ont constaté des pannes de réseaux enterrés et 26 % des problèmes d'assainissement. Fait nouveau donc, l'eau potable et l'assainissement, sont eux aussi perçus comme en nette dégradation. Cette dégradation alimente une attente forte d'équité territoriale, notamment dans les zones rurales : « On n'accepte plus d'avoir, dans un village, une rue avec des trous partout », souligne Hervé Noël. Une question qui devient donc un enjeu politique majeur au niveau local, avec des conséquences électorales directes : « Cela signifie que les habitants qui se sentent délaissés sur les territoires ruraux ou dans certains quartiers de ville peuvent apporter une sanction politique immédiate ».

Forte de ce sondage et des attentes exprimées par les citoyens, la Fédération s'adresse donc à tous les candidats afin que ces derniers fassent des infrastructures publiques « une priorité du futur mandat municipal ».

« Les infrastructures, qu'elles soient de mobilité, d'eau ou d'énergie, sont un élément clé de la qualité de vie de nos concitoyens. Elles contribuent largement au dynamisme écono-

mique, commercial et touristique de nos territoires. Elles permettent leur transformation écologique et leur adaptation aux effets du changement climatique. De plus, elles génèrent de l'emploi local et non délocalisable », insiste le président de la FTP Champagne-Ardenne, qui alerte tout particulièrement les élus et l'opinion publique sur la notion de « dette grise ». « Aujourd'hui, on pense qu'on parvient à réaliser des économies d'argent en ne faisant rien. C'est impossible ! »

« Le rôle de l'élu, précise Hervé Noël - qui est lui-même élu local dans une commune rurale marnaise - c'est de dire que dans son mandat, il aura aussi l'obligation de maintenir à niveau son investissement pour l'infrastructure dont il a la responsabilité, et non pas de prôner des gratuités ni des baisses, dans la mesure où il y a des investissements à faire. Aujourd'hui, la population est capable de l'entendre ». En effet, selon Terram, 53 % des habitants accepteraient une hausse temporaire d'impôt pour financer l'entretien des infrastructures, « à condition de clarté et d'efficacité ».

## PERTES D'EAU CONSIDÉRABLES

Si la difficulté réside dans la tentation de ne réparer que ce que l'on voit, l'argument économique à long terme reste implacable, pour les professionnels de travaux publics. Le manque d'entretien finit en effet par coûter cher, beaucoup plus cher. « On estime qu'il faut multiplier le prix par 7 ou 8 lorsqu'il faut reconstruire au lieu de réparer ». Ce qui vaut pour la route vaut également pour les réseaux d'eau, qui enregistrent des pertes considérables.

« La moyenne régionale est à 25% de perte d'eau, cela veut dire que certaines communes ont bien travaillé comme Epernay, par exemple, où il y a très peu de fuites. Et puis d'autres peuvent enregistrer jusqu'à 40% de fuites ». Alors que la durée de vie des canalisations est comprise entre 50 à 80 ans, il faudrait aujourd'hui 167 ans pour renouveler l'intégralité du réseau en poursuivant au rythme actuel de travaux. Le rythme de renouvellement devrait donc au moins être doublé pour éviter une dégradation accélérée, avec les risques sanitaires induits par une canalisation dégradée.

L'inévitable transition énergétique concerne elle aussi les travaux publics, à l'image des réseaux électriques qui devront être massivement renforcés pour faire face à l'augmentation croissante de l'électrification des usages et à l'explosion du numérique et de l'intelligence artificielle. Les besoins sont d'ailleurs chiffrés : 100 milliards d'euros seront nécessaires pour RTE et autant pour Enedis dans les dix prochaines années afin de retravailler l'ensemble des réseaux et de créer les nombreux postes sources nécessaires. Parmi les grands chantiers locaux, Hervé Noël salue notamment celui de la voie des Sacres à Reims, rappelant la rapidité d'exécution malgré les critiques, la grande complexité technique et les contraintes liées aux réseaux enterrés : « Quand on ouvre, on ne sait jamais exactement ce qu'on va trouver. Un chantier de 35 millions en un an et demi, je ne sais pas si cela avait déjà été fait ».

## SEUILS A 100 000 EUROS

Sans attendre des chantiers d'une telle envergure, les entreprises des travaux publics de Champagne-Ardenne en appellent surtout à la responsabilité de territoire des élus locaux. D'autant plus que suite aux nombreuses actions menées par la FNTP, un décret en date du 29 décembre 2025, a pérennisé le dispositif prévoyant de fixer le seuil dispensant de publicité et de mise en concurrence à 100 000 € HT des marchés publics de travaux. En effet, ce plafond temporaire, devait prendre fin le 31 décembre 2025 et être ramené à 40 000 € HT. Une bonne nouvelle qui simplifie et accélère les démarches des élus locaux pour des petits travaux, dans le respect du Code de la Commande Publique.

« Un vrai combat pour les territoires », souligne Hervé Noël, qui pourrait encourager les petits travaux essentiels sans complexité excessive, pour des communes qui disposent aujourd'hui d'une trésorerie estimée à plus d'1 milliard d'euros dans le Grand Est. « Une commune bien gérée doit être au moins légèrement endettée, sinon elle ne prépare pas l'avenir », souligne le président de la FTP Champagne-Ardenne.

BENJAMIN BUSSON

**Patronat.** Pour le Medef, il n'existe pas de politique ambitieuse, sociale, économique ou culturelle sans une économie forte et des entreprises en bonne santé.

# Medef Marne : « Le pessimisme n'est pas une stratégie »

Même absent de la cérémonie de vœux du Medef Marne, Damien Sionneau a tenu à laisser un message fort à ses adhérents par écran interposé en affirmant : « le pessimisme n'est pas une stratégie ». S'il a déploré l'illibilité du climat économique et politique, le Président de l'organisation patronale marnaise regrette surtout la propension française à prendre des décisions publiques trop souvent « défavorables aux entreprises et au bon fonctionnement de notre économie ». Face à cet environnement instable, il rappelle à quel point les entreprises sont des acteurs solides et dynamiques : « elle innoveront, investissent, embauchent fortement, exportent » et elles restent « l'avant-garde des grandes transitions énergétiques, numériques et sociétales ». Pour 2026, la trajectoire du Medef est assumée : « rester volontariste, rester lucide », dans un « optimisme de combat » fondé sur l'ingéniosité et la capacité d'action des entrepreneurs.

Au niveau national, le Medef veut rappeler aux gouvernements qu' « il n'existe pas de politique ambitieuse, sociale, économique ou culturelle sans une économie forte et des entreprises en



Christian Brethon, président du Medef Grand Est.

bonne santé ». Une ambition incarnée dans les 35 propositions du Medef « véritables feuille de route économique pour redonner à notre pays le goût de l'action et de la réussite collective ».

Sur le plan marnais, l'organisme patronal entend renforcer son accompagnement de proximité et se posi-

tionne « plus que jamais à vos côtés sur le terrain », adresse Damien Sionneau aux adhérents à qui il veut offrir « les meilleurs outils pour transformer les défis en opportunités ». Pour ce faire, la structure multipliera les rencontres centrées sur les réalités des chefs d'entreprises : rendez-vous business champenois, réunions thématiques sur la RSE, la facturation électronique, l'innovation ou le logement. Dans un contexte d'élections municipales, le Medef affirme également sa volonté de porter la voix des entrepreneurs dans le débat public local. « Notre ambition est claire : faire de nos collectivités de véritables partenaires de l'entreprise, capables de simplifier l'action publique, d'accroître l'attractivité du territoire et de soutenir un développement économique durable ».

## CAP SUR LA JEUNESSE

Dans la foulée, Christian Brethon l'affirme : en ce début d'année, c'est le moment d'oser. « Oser regarder en face les difficultés de notre pays sans perdre de vue ce qui fait notre force », précise-t-il. Sur le plan économique, le constat du Président du nouveau Medef Grand Est est lucide, celui d'une économie sous

pression, dans un contexte de plus en plus instable, avec des entreprises en première ligne. « Nos concurrents en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Afrique font des choix clairs : ils sécurisent le cadre fiscal, misent sur l'investissement, accompagnent leurs entreprises, simplifient et stabilisent les règles du jeu », souligne-t-il, quand en France le manque de lisibilité s'aggrave, la fiscalité s'alourdit pour les entreprises, et les dispositifs essentiels à la compétitivité comme la trajectoire de baisse des impôts de production et des aides à l'apprentissage sont remis en cause.

« Les entreprises se trouvent ainsi à devoir avancer avec un sac à dos de plus en plus lourd, alors même qu'elles ont besoin d'agilité pour investir, recruter, augmenter les salaires, se transformer... et pourtant, malgré ce contexte,

la croissance tient encore, l'emploi résiste et l'innovation progresse », observe le Président du Medef régional. Si la résilience du tissu économique animée par « des millions d'entrepreneurs qui continuent d'assumer leurs responsabilités », permet au pays de tenir le choc, la situation n'est pas tenable à long terme. Lorsque la fiscalité se trans-

forme en « concours de l'imagination punitive », ce sont des investissements différés, des embauches reportées et des projets délocalisés, insiste Christian Brethon. Pour ce dernier, il faut davantage se pencher sur la jeunesse, qui représente un enjeu économique, social et sociétal majeur. « Notre grande ambition, mais aussi notre intérêt le plus rationnel, c'est de faire réussir les jeunes ». Or les chiffres sont alarmants : près de 400 000 jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, 17 % des collégiens ne maîtrisent pas les savoirs de base en mathématiques et un jeune sur quatre sort de l'université sans diplôme. Si l'on ajoute à cela la perspective de la suppression de 70 000 contrats d'apprentissage, il y a urgence à agir pour la jeunesse. « Le choix de la jeunesse et les compétences, c'est pour nous un combat prioritaire ».

Et à l'heure de présenter ses vœux, Christian Brethon s'engage : « Quelles que soient les difficultés, nous choisirons l'action plutôt que la résignation, le courage plutôt que le renoncement, la confiance dans l'initiative plutôt que la tentation de la défiance et du repli ».

BENJAMIN BUSSON

**Santé.** Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées s'est rendue à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Taissy pour faire des annonces concernant le renforcement des compétences des infirmiers.

# La ministre de la Santé annonce des mesures en faveur des infirmiers



Stéphanie Rist, Ministre de la Santé aux côtés de Guillaume Michaux, Directeur de la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Taissy, dans la Marne et d'Anne-Sophie Romagny, Sénateur de la Marne et Rapporteur de la Loi « Infirmières ».

« Nous sommes trop dérêts comme de simples exécutants. » Cette phrase prononcée par Véronique Pechey, Présidente du Conseil régional de l'Ordre des infirmiers, lors d'une table ronde organisée à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Taissy, résume assez bien le

sentiment partagé par la profession et l'orientation nouvelle du métier que souhaite donner la Ministre de la Santé, Stéphanie Rist, à la profession d'infirmier. « La loi dite « Infirmières », votée en juin 2025, va permettre aux infirmiers de recevoir directement des patients ayant des plaies chroniques ou aiguës. C'est-à-dire que demain, si vous vous

blessez et que vous avez une plaie, vous pourrez aller directement chez l'infirmier plutôt que de passer par le médecin traitant », explique celle qui est médecin rhumatologue de formation et connaît donc bien le système de santé. « C'est une mesure d'accès aux soins, mais aussi une mesure de reconnaissance des compétences des infirmiers », poursuit-elle en précisant qu'il y a également des négociations en cours sur la rémunération liée à cette reconnaissance.

« L'Etat accompagne cette transformation par des moyens financiers renforcés : 80 M€ pour aider les régions à financer l'ouverture de 5 500 places supplémentaires en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ainsi qu'un engagement du gouvernement à valoriser les infirmiers en pratique avancée et à construire, avec la profession, une rémunération à la hauteur des responsabilités exercées », précise également Anne-Sophie Romagny, Sénatrice de la Marne, Membre de la commission des Affaires

sociales et de la Délégation aux entreprises et Rapporteur de la Loi « Infirmières ».

## REDÉFINITION DES MISSIONS

Cet enjeu de redéfinition des missions s'inscrit « en coopération avec les autres professionnels », notamment les médecins généralistes, qui ont pour leur part souvent le sentiment d'être « une variable d'ajustement ». L'objectif est ainsi non seulement de reconnaître les compétences des infirmiers mais aussi de désengorger les cabinets de médecine générale afin de redonner aux médecins les moyens d'effectuer leurs actes. Car l'attractivité et le modèle proposé – comme ce qui peut se faire au Centre Gutemberg Santé à Taissy – font ainsi partie des problématiques abordées. « Dans notre écosystème, nous avons réussi à créer une dynamique attractive pour les jeunes médecins », se félicite Guillaume Michaux, Directeur de la Maison

de Santé pluriprofessionnelle.

« Mon rôle, c'est l'articulation entre les professionnels en veillant à la cohérence des discours : que le patient n'entende pas un message différent selon qu'il parle au médecin, à l'infirmier ou au pharmacien. Ici, cela facilite beaucoup de choses. » Réaction de la Ministre : « Je suis très favorable à ce que les professionnels s'organisent comme ils le souhaitent, car chaque territoire est différent. »

## « FORMATION – EXPERTISE – RESPONSABILITÉ »

Sébastien Blateau, vice-président de l'Ordre des Médecins de la Marne a tenu pour sa part à mettre en avant l'importance du triptyque « Formation – Expertise – Responsabilité ». « Nous faisons face à un double effet de cisaillement : peu d'installations, beaucoup de départs. La situation est extrêmement tendue. Plus de 12 000 médecins formés attendent une installation, mais ne s'installent pas car la médecine libérale actuelle ne les satisfait

pas. Tant que nous ne comprenons pas ce qui freine l'installation, nous ne répondrons pas aux enjeux territoriaux », insiste celui qui est également médecin généraliste, installé à Tinqueux. « La téléconsultation ne peut pas répondre seule aux besoins complexes : soins palliatifs, psychiatrie, annonces graves... Elle tend à capter les actes simples et à laisser les situations lourdes aux autres, sans reconnaissance financière adéquate. Le temps médical est essentiel : soigner, demande du temps ! » Après plusieurs jours de grève, les médecins généralistes avaient ainsi suspendu leur mouvement après des engagements donnés par le gouvernement.

« L'idée est de recréer de la confiance, que les médecins reprennent le dialogue avec l'Assurance maladie et avec le gouvernement, pour travailler sur tous les enjeux auxquels ils sont confrontés », assure Stéphanie Rist.

NASTASIA DESANTI



# LA RÉGION GRAND EST, TOUJOURS PLUS ATTRACTIVE !

En 2025 :

- ✓ **3<sup>e</sup> région** la plus attractive de France
- ✓ Près de **200 projets** d'investissements étrangers annoncés
- ✓ **5 000 emplois** créés ou sauvés

**Choose**   
**CHOOSE GRAND EST**

Source : Business France

La Région  
**Grand Est**

ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE

**Patrimoine.** Le musée d'Art moderne de Troyes accueille l'exposition du Prince celte, découvert en 2015 lors des fouilles préalables à l'extension de la ZAC du Moutot et à la construction de la prison de Lavau. Remarquable.

# Le Prince de Lavau, roi du Musée d'Art Moderne

Dix ans après sa découverte, le Prince de Lavau trône au musée d'Art moderne. Lui qui reposait depuis 2 500 ans dans les terres de Lavau. Il avait trente ans, avait une dentition exceptionnelle et était issu d'un milieu privilégié. Le torque en or d'un kilo qu'il arborait autour du cou, les nombreux bijoux et bracelets en or, en ambre, en corail et en fer laissent même penser à un statut royal. Sa mort reste encore une hypothèse, peut-être une chute de cheval ou de char. C'était cinq siècles avant Jésus-Christ.

Pourtant, le visage de celui que l'on nomme le Prince de Lavau est révélé au musée d'Art moderne de Troyes dans une sublime exposition ouverte jusqu'en juin. Elle occupe 530 m<sup>2</sup> consacrés aux 80 objets issus de la nécropole et aux 153 autres prêtés et exposés dont Eric Blanchemorge, conservateur en chef du patrimoine et directeur des musées de Troyes, est le commissaire général.

Un voyage dans un temps qu'on ne mesure pas, qui éclaire et convainc les plus novices de la richesse de l'archéologie. « La fouille était tenue secrète pour éviter les pillages », confie Jacques Gachowski, maire de Lavau, commune de 1000 habitants que le Conseil départemental et Troyes Champagne Métropole ont accompagnée financièrement



Le chaudron, pièce majeure de l'exposition.

pour les fouilles. Dix ans après, le résultat est là pour découvrir ce trésor exceptionnel.

## UN TRÉSOR QUI RESTERA AU MUSÉE DE TROYES

Un trésor déterré par les archéologues de l'Inrap qui creusent chaque année les 700 km<sup>2</sup> artificiellement en France pour établir un diagnostic et recueillir les informations sur les sites. « En vingt ans, la France est devenue un grand site archéologique », explique Domi-

nique Garcia président de l'Inrap. « On peut moderniser un pays sans freiner les travaux. Nous ne sommes pas là pour libérer le terrain, mais pour en partager la connaissance. Il est essentiel que ces découvertes retournent vers le public. »

## TOP MONDIAL DES DÉCOUVERTES

Classée dans le top 10 mondial des découvertes exceptionnelles, la nécropole elle-même date de l'âge du Bronze, soit 12 siècles avant J.C. Le Prince de Lavau y a pris place

dans l'enclos dédié aux ancêtres à l'âge du Fer. Une insertion de la tombe princière sans doute réalisée par un architecte tant le choix des emplacements montre une parfaite organisation. Elle était emplie d'objets précieux du V<sup>e</sup> avant JC déposés aux funérailles du Prince qui ont rassemblé les foules tant le sol semble tassé.

L'exposition à la scénographie étudiée met également en avant la mixité culturelle de cette période avec des objets provenant de Grèce comme l'oenoché grecque que les celtes ont embellis de garnitures d'or et d'argent, signe d'un grand réseau méditerranéen dont Lavau était un point de liaison.

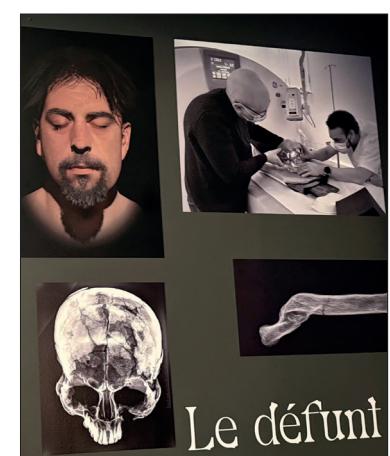
## ÉCOUTEZ LE SOL

Depuis 2015, une quarantaine de personnes du C2RMF analysent et restaurent les objets, les statues, bijoux, chaudrons entreposés dans le tumulus de 8 mètres de hauteur à l'origine accessible par un portique où reposait le prince celte inhumé sur son char. Dix ans de travaux et de restauration, deux millions d'euros et « un travail de fourmis réalisé par une quarantaine de personnes », comme l'explique Isabelle Chardonnier, directrice de la DRAC Grand Est. « En archéologie, on prescrit un diagnostic, on fouille et on rend le terrain ». En 2025, sur 8 000 dossiers, 8 % ont nécessité une

fouille archéologique en France. Dans le Grand Est, sur les 92 fouilles archéologiques de l'année, une cinquantaine étaient réalisées dans l'Aube. « Le sous-sol de notre territoire a encore beaucoup de choses à nous dire, à condition de prendre le temps de l'écouter. »

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Exposition « Lavau, un prince celte en bord de Seine 450 ans avant notre ère » : Musée d'Art moderne de Troyes. Nombreux ateliers, conférences et animations autour de l'exposition jusqu'au 21 juin.



Le défunt  
Le visage du Prince reconstitué grâce à la technologie.

**Startup.** Le Crédit Agricole devient partenaire de la Technopole de l'Aube pour mutualiser les actions de soutien aux startups.

# La Technopole de l'Aube, Village de l'entrepreneuriat



L'officialisation du partenariat en présence notamment de Philippe Pichery (Conseil départemental), Laurent Tinet (Crédit Agricole) et Mickael Noblot (Technopole).

La Technopole de l'Aube, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne et le Village by

CACB signent un partenariat pour permettre aux entreprises d'aller au bout de leur projet et d'élargir leurs

réseaux. Plutôt que de construire une structure dédiée au Village by CACB, la banque s'est rapprochée de la Technopole pour mutualiser les ressources et les actions avec la Technopole de l'Aube. Les 12 000 m<sup>2</sup> de locaux troyens qui incubent 74 entreprises « collent parfaitement avec ce que nous faisons au Village », explique François Tinel, directeur général adjoint du CACB. « Accélérer de jeunes créateurs, leur permettre de se consacrer pleinement à leur produit pour qu'à la fin, la probabilité de survie et la vitesse à laquelle ils arrivent à atteindre leur objectif soient plus fortes. »

Les 47 Villages CACB comptent 200 startups, 800 partenaires des grands comptes aux petits acteurs locaux. Les Villages connectent ainsi les acteurs et provoquent

des mises en relation, y compris sur la poursuite des projets dans leur phase d'industrialisation. Ils proposent aussi des actions de développement sur la commercialisation, les RH, le marketing. Par ailleurs, trois écoles d'ingénieurs jouxtent la Technopole et la plupart des étudiants sont sensibilisés à l'entrepreneuriat. Soixante d'entre eux sont déjà dans l'incubateur. « Nous avons ainsi un lien avec la jeunesse et des futures startups », explique Mickael Noblot, directeur de la Technopole.

## LES LEADERS ÉCONOMIQUES DE DEMAIN

Le partenariat avec le Village CACB se traduit par la mise en place d'une salle dédiée aux couleurs du Village by CACB, un partenariat financier et par la présence des représentants

de la banque chaque semaine sur le site pour accompagner les entrepreneurs.

Philippe Pichery, conseiller départemental de l'Aube, évoque quant à lui « un plaisir particulier car l'histoire fait que j'ai été à l'origine de ce projet de Technopole. Nous sommes à une époque où on ne peut plus faire des choses sans réfléchir. Le Crédit Agricole a estimé qu'il était plus opportun d'apporter une pierre à un édifice qui existe déjà plutôt que de construire autre chose à côté. Ce sont les startups que nous soutenons aujourd'hui qui seront, demain, les leaders de notre économie. Il faut avoir de l'ambition et dire les choses. Cette Technopole a déjà eu des succès retentissants et nous voulons poursuivre dans cette voie ».

MARIE BÉATRICE PADIRAC

**Patrimoine.** Le Centre des Monuments Nationaux ainsi que la Fondation du Patrimoine ont dévoilé les premiers vitraux de la chapelle Palatine, située à l'intérieur du Palais du Tau.

# Cinq des treize vitraux de la chapelle Palatine dévoilés

« Magnifique », « unique », « époustouflant »... Les qualificatifs ne manquaient pas dans la bouche des mécènes\* des vitraux de la chapelle Palatine du Palais du Tau venus découvrir, en avant-première, cinq d'entre eux. Treize vitraux, mesurant chacun 8 mètres sur 2 mètres devraient, à terme, être installés d'ici la fin de l'année 2026. Leur conception a été confiée aux artistes Anne et Patrick Poirier, qui, après avoir visité la cathédrale attenante ont été frappés par le travail effectué sur chaque statue, l'édifice rémois en comptant plus de 2 300 ! « Nous avons imaginé des drapés rappelant ceux des statues, et puis, nous avons voulu apporter de la lumière et de la chaleur dans un lieu qui était très sombre, très froid. » Une chaleur qui se retrouve notamment dans la couleur quasi monochrome de chaque vitrail, dont la réalisation a été confiée aux artisans des ateliers Duchemin et Simon-Marq. Le projet en lui-même a été engagé il y a quatre ans, par le Centre des Monuments Nationaux (CMN).

## 1,3 M€ RÉCOLTÉS

Devant l'ampleur de la restauration, la Fondation du Patrimoine est intervenue, en 2024, avec la proposition de trouver un mécène par vitrail, ce dernier voyant son nom gravé dans le verre à jamais. Montant du ticket :



Les premiers vitraux ont été dévoilés.

100 000 €. Le succès a été au rendez-vous avec 1,3 million d'euros récoltés et des entreprises emblématiques du territoire investies et enthousiastes. À l'heure d'un monde où l'obsolescence programmée est devenue la règle, c'est à contre-courant que ces dernières sont venues inscrire leur nom dans la postérité, renouant ainsi avec une tradition ancestrale. « Je voudrais rappeler que du haut de cette cathédrale, 33 Rois de France nous contemplent ici – et plus particulièrement Saint Louis,

dont nous commémorons cette année les 800 ans du sacre. Nous vivons aujourd'hui un moment historique. Nous sommes véritablement dans l'histoire de Reims », insiste Pierre Possémé, Président de la Délégation Champagne-Ardenne de la Fondation du Patrimoine. « Nous sommes habitués au mécénat, mais là, nous étions face à un projet qui aurait pu nous dépasser. Or, en une année, le projet a été bouclé, avec l'intégralité des vitraux financés de cette manière. »

Le mécénat s'inscrit aujourd'hui

comme un élément essentiel de la préservation du patrimoine. « Il permet aux acteurs privés de contribuer concrètement à sa sauvegarde et, quelque part, de se l'approprier », souligne le co-fondateur du Bâtiment Associé. « Lorsqu'on participe financièrement, on a le sentiment que ce patrimoine nous appartient. Une étude de la Fondation montre qu'un euro donné au patrimoine génère 21 euros de retombées économiques. Imaginez ce que représente un million d'euros mobilisé pour un site comme celui-ci ! Ce sont des retombées pour l'hôtellerie, la restauration, les entreprises du bâtiment, les métiers d'excellence, les maîtres verriers, les artistes. Le patrimoine permet l'expression artistique et fait vivre tout un écosystème. »

Répondant aux régulières remises en question de la défiscalisation (60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 M€ ; 40 % pour la part du don supérieure à 2 M€), Pierre Possémé ajoute : « L'État récupère largement ces montants par les emplois créés, les cotisations sociales, la TVA et les résultats des entreprises. C'est un système gagnant-gagnant. »

## NASTASIA DESANTI

\* Les mécènes des treize vitraux : Famille Mulliez ; Fondation du Patri-

## PAROLE DE MÉCÈNE

Philippe Gayet, Président de la FFB Grand Est et à la tête de l'entreprise éponyme : « L'entreprise Gayet est née en 1911. Elle aura bientôt 115 ans. Nous avions déjà mené une action de mécénat pour nos 100 ans, sur la statuaire de la Grande Rose. Nous allons également inaugurer prochainement le mécénat que nous avons réalisé pour l'orgue, à travers la console déportée, à laquelle nous allons donner le nom de ma grand-mère, Marthe Gayet. Cette inauguration aura lieu à l'Ascension, après la rénovation complète de l'orgue. Le Palais du Tau s'inscrit naturellement dans notre histoire, dans celle de notre famille, qui est rémoise depuis toujours. C'est aussi une tradition de transmission, qui correspond à nos valeurs dans le bâtiment. Le monument historique représente beaucoup pour nous, et c'est l'ensemble de ces valeurs qui se retrouvent dans cette œuvre. »

moine ; Famille Pingat; le Club des Mécènes de la Marne; la Maison Pol Roger; l'Ordre des Coteaux de Champagne ; la Fédération Française du Bâtiment ; l'Entreprise Gayet; la Fondation Caisse d'Epargne Grand Est Europe ; le Bâtiment associé ; Philanthropic ArsNova; l'Hôtel de la Paix.

## Enseignement

### Choisir l'Université de Reims Champagne-Ardenne : un pari gagnant

À quelques jours de la Journée Portes Ouvertes du 7 février, l'Université de Reims Champagne-Ardenne publie les résultats de ses enquêtes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études. « Ils confirment, chiffres à l'appui, la qualité des formations, la valeur des diplômes délivrés et la réussite des étudiants, qu'ils choisissent une insertion professionnelle rapide ou la poursuite d'études », confie la Direction de l'Université.

#### LICENCES PROFESSIONNELLES : UNE INSERTION PLUS RAPIDE ET PLUS STABLE QUE LA MOYENNE NATIONALE

Les résultats des licences professionnelles illustrent pleinement l'efficacité des formations et la qualité des compétences acquises par les diplômés :

- 61 % des diplômés sont entrés directement sur le marché du travail avec un accès au premier emploi qui intervient en moyenne seulement 3 mois après l'obtention du diplôme
- 37 % ont fait le choix d'une poursuite d'études, souvent dans une logique de spécialisation ou de montée en compétences
- À 12 mois, 93,2 % des diplômés sont en emploi, un taux qui progresse encore à 18 mois, avec près de 80 % en emploi pérenne (CDI ou situation équivalente), traduisant une insertion durable.
- À 12 mois, 83,6 % occupent un emploi salarié, soit 4 points de plus que la moyenne nationale. Plus encore, l'emploi stable affiche un écart de + 6 points, confirmant une insertion plus durable et sécurisée. Cette dynamique

s'amplifie à 18 mois, avec 83,5 % des diplômés en emploi salarié, soit près de 5 points au-dessus du national, tandis que l'emploi stable demeure 5 points supérieur aux moyennes nationales. « Ces écarts significatifs témoignent de la forte employabilité des diplômés et de la reconnaissance de leurs compétences par les employeurs. » Le salaire mensuel moyen de ces diplômés est de 2 060 € et 67 % des diplômés exercent en Champagne-Ardenne, ce qui illustre à la fois la valeur des formations sur le marché du travail et l'ancrage territorial fort de l'université, au service du développement économique local.

#### LICENCES GÉNÉRALES : UN TREMPLIN VERS LA RÉUSSITE EN MASTER

Les résultats des licences générales confirment leur rôle central dans les parcours de réussite académique :

- 86 % des diplômés de licence poursuivent leurs études
- Plus de 70 % font le choix de poursuivre leur cursus au sein de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Ces résultats traduisent : la qualité des enseignements dispensés en licence, la lisibilité et la cohérence des parcours licence-master, la confiance durable des étudiants dans l'université pour construire leur avenir académique et professionnel.

## Énergie

### TotalEnergies accompagne les PME des territoires via un dispositif de prêts à taux zéro

Dans la Marne, trois entreprises ont ainsi été soutenues en 2025, pour un montant total de 85 000 €, contribuant

à la création ou au maintien de 47 emplois. Parmi elles, ANTIVOL, société rémoise spécialisée dans les solutions de sécurité pour les bâtiments, a bénéficié d'un PTZ de 25 000 €. Son directeur général, Lucas Ecrepont, témoigne du rôle décisif de ce soutien. « Le prêt à taux zéro de TotalEnergies est un véritable levier pour moderniser l'entreprise dans une dynamique de croissance durable, tout en maintenant nos 15 emplois. »

À l'échelle du Grand Est, 11 PME ont été accompagnées en 2025, représentant 345 000 € de prêts et 202 emplois créés ou préservés. « Nous sommes fiers d'accompagner des projets qui créent de la valeur et de l'emploi dans les territoires », souligne Gilles Pouret, directeur régional de TotalEnergies Grand Est.

## Economie circulaire

### L'Aisne récompensée pour son réemploi public

Plusieurs collectivités de l'Aisne ont été distinguées par la plateforme Agorastore pour leurs pratiques exemplaires en matière de réemploi des biens publics. Le Conseil départemental de l'Aisne, la CPAM de l'Aisne et la Ville de Laon ont chacun obtenu une médaille d'argent, tandis que le SIRTOM du Laonnois a décroché le bronze. Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre du programme « Meilleurs Vendeurs 2025 », qui évalue les acteurs publics selon les recettes générées, le volume de biens remis en circulation et la diversité des équipements valorisés. En misant sur la revente structurée de matériels inutilisés, ces collectivités conjuguent économies budgétaires, gestion plus transparente et réduction du gaspillage.

**Justice.** C'est avec gravité mais aussi avec une détermination lucide que Thierry Collet a fait le bilan 2025 de la juridiction ardennaise. Une l'audience solennelle de rentrée marquée par des conséquences sociales plus lourdes lors de liquidations judiciaires.

# Des PME structurées de plus en plus touchées par les procédures

D'emblée, Marlène Borde, la vice-procureure, a constaté que si le nombre de redressements (22) et liquidations (77) a été divisé par trois entre 2024 et 2025, les chefs d'entreprises saisissaient trop tardivement le Tribunal de Commerce, ce qui rend les dossiers de plus en plus critiques et le redressement quasi impossible. Thierry Collet, le président n'a pas masqué les difficultés, ni cédé au catastrophisme mais nommé les choses avec justesse, rigueur et mesure lors de ces propos sur le tissu économique local : « Souvent solides sur le plan technique, portées par des dirigeants engagés, les entreprises ardennaises sont exposées à des marges réduites, à une dépendance accrue à quelques donneurs d'ordre et à une sensibilité particulière aux variations de conjoncture. Dans ce contexte, la mission du Tribunal de Commerce consiste à jouer un rôle de régulation et d'alerte ».

S'agissant de l'activité, le volume global des affaires n'a pas connu de hausse spectaculaire comme en 2023.

La nature des dossiers évolue profondément. Les contentieux sont plus complexes, les enjeux financiers plus élevés, les situations humaines plus lourdes. « Derrière chaque dossier se cache désormais une réalité économique fragile, parfois déjà fortement dégradée au moment où le tribunal est saisi. Quant aux litiges, ils concernent de plus en plus des impayés signifi-

catifs, des ruptures de relations commerciales anciennes, des situations de blocage durable entre partenaires économiques, causés par une incapacité croissante à absorber les chocs successifs subis depuis plusieurs années ».

La durée moyenne des délibérés reste contenue, ce qui témoigne de la volonté des juges de rendre des décisions rapides, lisibles et juridiquement sécurisées.

Le recours aux injonctions de payer est en baisse (-9,42%) mais cet indicateur traduit souvent l'échec du dialogue commercial, l'épuisement des solutions amiables et la nécessité, pour un créancier, de sécuriser sa créance dans un contexte d'incertitude accrue : « La hausse des montants moyens par injonction montre que les difficultés ne concernent plus seulement des créances marginales, mais des sommes significatives, susceptibles de déséquilibrer durablement la trésorerie des entreprises concernées ».

## DES SALARIÉS PLUS NOMBREUX À ÊTRE TOUCHÉS LORS DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Si l'ouverture de procédures collectives affiche une baisse relative par rapport au pic observé en 2023, cette évolution ne signifie pas nécessairement une amélioration de la situation économique d'autant que les conséquences sociales sont beaucoup plus graves. « Ce qui est certain, en revanche, c'est que les procédures



Jean-Charles Parmentier, nouveau juge consulaire, avec le président du Tribunal de Commerce de Charleville-Mézières, Thierry Collet.

ouvrent concernant des entreprises plus structurées, employant davantage de salariés et réalisant des chiffres d'affaires plus élevés. Par conséquent, les liquidations ont un impact social et territorial considérable. Chaque liquidation ne représente pas seulement la fin d'une entreprise. Elle signifie la perte d'emplois, la fragilisation de familles, la disparition d'un savoir-faire et parfois l'appauvrissement durable d'un bassin économique déjà fragile. (...) Cette évolution a des conséquences majeures. Les défaillances d'entreprises

de taille intermédiaire entraînent des pertes d'emplois plus importantes, des ruptures de chaînes de sous-traitance, et des effets de contagion sur l'ensemble d'un écosystème économique local ou régional. Les secteurs touchés sont variés, mais certains apparaissent particulièrement exposés : le commerce, la construction, l'industrie sous-traitante, le transport, ainsi que certains services aux entreprises. Ces secteurs cumulent souvent plusieurs facteurs de vulnérabilité : hausse des coûts, pression sur les marges, difficultés de

recrutement, dépendance à quelques donneurs d'ordre et accès plus contraint au financement ».

Face à cela, la justice commerciale dispose d'un outil particulièrement puissant mais trop souvent méconnu : la prévention des difficultés des entreprises. « Plus une difficulté est détectée tôt, plus les solutions sont nombreuses, efficaces et peu coûteuses permettant d'intervenir en amont, dans un cadre confidentiel, souple et adapté à la situation de chaque entreprise », insiste Thierry Collet.

## UN NOUVEAU JUGE CONSULAIRE

En début d'audience, Thierry Collet après avoir salué l'implication d'Anthony Gout a accueilli un nouveau juge consulaire : Jean-Charles Parmentier. Après un début de carrière en packaging et marketing chez Danone, Henkel et Reckitt Benckiser, le nouveau venu a ensuite repris en 2006, l'Intermarché de Sedan, créé un Netto, dans la cité de Turenne, en 2013, et occupé différentes fonctions dans le groupement des mousquetaires. Depuis 2021, il a ensuite fondé ATI Promotion, une société de promotion immobilière pour les entreprises basée à Donchery avant de devenir en 2024, gérant du Cabinet Hoquet Business Charleville, spécialisé en transaction de commerces et immobilier d'entreprise.

PASCAL REMY

**Justice.** C'est Audrey Canonne, issue du collège salariés, qui a été élue présidente pour l'année 2026.

# Prud'hommes : Audrey Canonne, nouvelle présidente



Loïc Gobé a laissé la présidence à Audrey Canonne.

Petit événement au sein du Conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières où l'alternance habituelle, ces dernières années, entre Loïc Gobé et Sandrine Parizel, s'est

interrompue. C'est Audrey Canonne, issue du collège salariés, qui a été élue présidente pour l'exercice 2026. Ayant fêté ses 44 ans en fin de semaine dernière, la native de Villers-Sé-

meuse après avoir obtenu un D.U.T. « Carrières juridiques » en 2004 à Lille, est devenue juriste à la CPAM des Ardennes depuis 2006. « J'avais donc l'habitude à travers cette fonction de fréquenter régulièrement le pôle social de la rue de l'Arquebuse », exprime-t-elle.

## + 43% D'AFFAIRES

Membre du Conseil des Prud'hommes depuis décembre 2008, elle présente la particularité d'être la plus ancienne membre de cette juridiction avec 18 ans de présence derrière elle. Celle qui avoue lire beaucoup et notamment des ouvrages traitant de la géopolitique était jusqu'alors la présidente de la section « activités diverses » et a déjà été vice-présidente du conseil.

Lors de cette audience de

rentrée, la vice-procureure a rappelé qu'entre 2024 et 2025, le nombre de dossiers enregistré avait atteint la barre de 595, soit une augmentation de 215 par rapport à l'exercice précédent. Même constatation sur nombre d'affaires en cours passé de 582 à... 832 (+43%).

Après cette réquisition, Loïc Gobé, a dressé le bilan de l'activité juridictionnelle de l'année écoulée, « soutenue », car marquée par un volume important d'affaires nouvelles, une reprise de l'activité contentieuse et une baisse progressive des saisines.

« En 2025, la section industrie, toujours très sollicitée, concentre une part importante. Elle démontre pourtant une capacité constante à traiter des dossiers parfois très techniques. Alors que les sections agriculture et encadrement, bien que moins

volumineuses, participent pleinement à l'équilibre général de la juridiction. »

« Les chiffres que nous partageons aujourd'hui ne sont pas des motifs d'inquiétude mais des outils de pilotage au service d'une justice prud'homale toujours plus visible, accessible et humaine. Si le stock d'affaires en cours progresse, nos délais de traitement s'inscrivent dans des niveaux comparables à ceux constatés au plan national », indique Loïc Gobé. Autrement dit, cette juridiction « régulatrice des tensions sociales » n'est ni à la traîne, ni en difficulté structurelle mais confrontée à une charge croissante.

Celle qui lui succède a d'emblée prononcé un discours « punchy ». Audrey Canonne a, en effet, dénoncé « des moyens alloués insuffisants » ; « la mise

sous tension permanente des greffes » et « l'accumulation de réformes techniques » alors que le monde du travail a été touché par la multiplication des licenciements individuels et collectifs, un aménagement des protections et des rémunérations ne suivant pas le rythme de vie réel. « Les salariés qui saisissent notre juridiction cherchent le droit, la réparation et parfois une dignité retrouvée. Ils poussent notre porte parce que le monde du travail, tels qu'ils l'ont vécu n'a pas tenu ses promesses. Pourtant, les délais s'allongent, les charges administratives se complexifient. Les conseillers prud'hommes, voient leurs missions s'alourdir tandis que les contraintes procédurales se multiplient. »

P.R.

**- 2,2 %****- 11,6 %****+ 0,5 %**

En décembre 2025, les prix des céréales se replient sur un mois (-2,2 % après +2,5 % en novembre et -2,1 % en octobre) : -4,2 % pour ceux du blé dur (après +3,1 % en novembre), -3,0 % pour ceux du blé tendre (après +2,5 %), les récoltes de l'hémisphère Sud étant excellentes, en particulier en Argentine, -0,9 % pour ceux du maïs (après +1,7 %), du fait de stocks français encore conséntants, et -0,8 % pour ceux de l'orge (après +3,4 %).

Sur un an, la baisse des prix des céréales s'amplifie en décembre (-15,0 % après -11,0 % en novembre et -15,1 % en octobre). (INSEE)

En décembre 2025, la baisse des prix des légumes frais s'atténue sur un an (-11,6 % après -17,0 % en novembre et -16,9 % en octobre).

Les prix baissent encore très fortement pour les oignons (-24,4 % après -23,9 %) et les poireaux (-15,3 % après -12,1 %). La baisse des prix s'atténue clairement pour les endives (-9,8 % après -37,4 %), plus modérément pour la salade (-14,4 % après -16,2 %), les carottes (-4,7 % après -8,5 %) et les champignons (-2,3 % après -5,1 %).

Les prix des tomates rebondissent légèrement (+1,7 % après -20,8 %). (INSEE)

Les prix des fruits frais rebondissent légèrement sur un an en décembre 2025 (+0,5 % après -3,0 % en novembre et -5,4 % en octobre).

Les prix des clémentines accélèrent fortement (+14,8 % après +6,6 % en novembre), tandis qu'ils ralentissent pour les noix (+2,6 % après +3,0 %) et les kiwis (+1,4 % après +2,7 %).

La baisse des prix s'atténue pour les pommes (-3,5 % après -6,0 %) et s'accentue pour les poires (-3,9 % après -1,5 %).

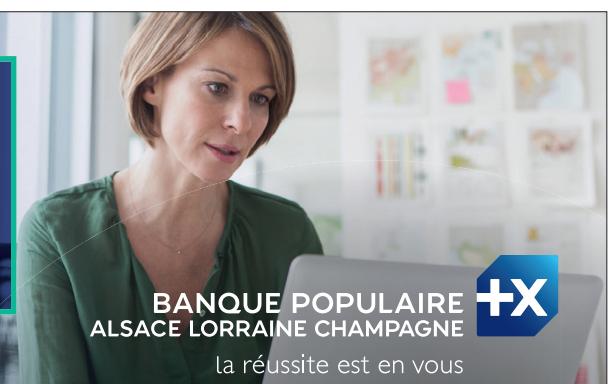
Le prix des pommes de terre restent en très forte baisse sur un an (-42,6 % après -38,7 % en novembre). (INSEE)

## La Bourse

**E-FACTURATION**

**ÊTRE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS,**  
c'est aussi **vous faire gagner du temps** avec une solution  
simplifiant votre gestion comptable et financière.

Solution de notre partenaire **iPAIDTHAT\***



BANQUE POPULAIRE  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE  
la réussite est en vous

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.  
\* SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphas - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Gettyimages - Agence ID-Shop

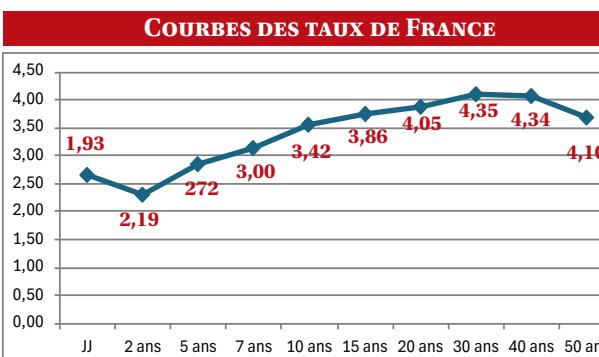
### COTATIONS AU 29/01/26

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

#### ACTIONS

CAC 40	8 066,68	- 1,01%
SBF 120	6 114,14	- 0,94%
Nikkei	53 358,71	- 0,61%
Dow Jones	49 003,41	- 0,15%
Eurostoxx 50	5 933,20	- 0,39%



#### DEVISES (EUROS CONTRE...)

1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1964	+ 1,89%
Livre Sterling	0,8660	- 0,39%
Yen	183,38	- 1,11%
Dollar/Yen	153,26	- 2,96%

#### VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2026 %)

ARCELORMITTAL	46,78	+ 0,20
BNP PARIBAS	90,39	+ 0,12
CARREFOUR	13,92	- 0,02
CRÉDIT AGRICOLE	18,00	+ 0,03
EXEL INDUSTRIES	38,00	- 0,04
L.V.M.H.	542,80	- 0,16
LAURENT-PERRIER	90,60	+ 0,02
MICHELIN	31,00	- 0,03
NEXANS	130,80	+ 0,04
KERING	266,20	- 0,12
HAULOTTE-GROUP	2,18	- 0,02
RALLYE	-	-
REMY COINTREAU	39,18	+ 0,07
RENAULT	31,87	- 0,10
SAINTE-GOBAIN	84,78	- 0,03
SANOFI-AVENTIS	77,54	- 0,06
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	71,40	+ 0,04
VALLOUREC	17,90	+ 0,14
VEOLIA	31,41	+ 0,06
VINCI	119,70	- 0,00
VRANKEN-POMMERY	11,45	+ 0,01

#### MARCHÉ MONÉTAIRE

Ester	1,933	+ 0,000
Euribor 1 mois	1,984	+ 0,017
Euribor 3 mois	2,020	- 0,010
Euribor 6 mois	2,146	- 0,003
Euribor 12 mois	2,228	+ 0,012

#### FRANCE ETAT

BTAN 2 ans	2,185	- 0,040
BTAN 5 ans	2,719	- 0,083
OAT 7 ans (TEC	2,999	- 0,084
10) OAT 10 ans	3,417	- 0,087
OAT 30 ans	4,355	- 0,056
OAT 50 ans	4,096	- 0,051

EMPRUNTS D'ETAT	JAPON	USA	EURO
JJ	0,54	3,75	1,93
2 ans	1,26	3,57	2,07
5 ans	1,68	3,83	2,43
10 ans	2,25	4,25	2,85
30 ans	3,63	4,88	3,49

### Un indicateur prospectif de risque de transition pour le secteur financier français

Le changement climatique constitue à la fois un défi environnemental et un risque pour la stabilité économique et financière. Face à l'accélération du réchauffement planétaire, dont les signes sont désormais tangibles (Organisation météorologique mondiale, 2025), et au regard de l'insuffisance des efforts internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Programme des Nations unies pour l'environnement, 2024), le système économique et financier est exposé à un risque climatique accru, tant physique (augmentation en fréquence et en amplitude des catastrophes naturelles) que de transition (nouvelles politiques climatiques, ruptures technologiques ou ajustement des préférences des consommateurs). De tels changements, s'ils ne sont pas anticipés, pourraient entraîner des corrections brutales sur les marchés financiers et une dévalorisation des portefeuilles détenus par les intermédiaires financiers (banques, assurances, fonds d'investissement).

Malgré le consensus scientifique et l'aggravation des effets du dérèglement climatique, l'orientation future des politiques climatiques demeure incertaine. Cette incertitude est alimentée par des signaux politiques divergents : le recul sur le programme de lutte contre le changement climatique de l'administration fédérale des États-Unis, la simplification de certaines réglementations environnementales en Europe afin de préserver la compétitivité des entreprises menant à l'attrition du champ de la divulgation, ou encore les tensions géopolitiques conduisant à prioriser la sécurité énergétique et la défense dans un contexte de forte contrainte budgétaire (Agence internationale de l'énergie, 2022). Pour les investisseurs, ces signaux complexifient l'anticipation du cadre futur, augmentent le coût du capital pour les projets verts, et peuvent freiner les investissements nécessaires à la transition bas-carbone. Ce manque de visibilité accroît le risque d'un ajustement désordonné, susceptible de menacer la stabilité financière.

Il est essentiel pour les intermédiaires financiers (comme pour les autorités de supervision) d'anticiper les effets du risque climatique sur les marchés financiers. Les indicateurs traditionnels, centrés sur l'exposition des portefeuilles aux actifs à forte intensité carbone ou aux secteurs concernés par la politique climatique, ne fournissent pas de quantification monétaire directe du risque de correction pour les portefeuilles financiers. Il est donc nécessaire de développer des indicateurs prospectifs, capables d'estimer les effets de divers scénarios climatiques sur la valeur des actifs financiers.

De tels indicateurs peuvent faciliter une gestion proactive du risque par les acteurs publics et privés.

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

# La Cour d'appel de Reims inaugure la réunion annuelle de l'évaluation de l'aide aux victimes

**Justice.** La justice ne se réduit pas au seul jugement des auteurs de méfaits. Elle doit aussi intervenir au secours des victimes. Sur ce thème, présidents et procureurs, greffiers et associations d'aide ont élaboré une feuille de route et ouvert un cycle annuel de rencontres de travail.



De gauche à droite, parmi la quinzaine de participants, Isabelle Mendi, Présidente du Tribunal judiciaire de Reims, Christophe Regnard, Premier Président de la Cour d'appel de Reims, Dominique Laurens, Procureur Général près la Cour d'appel de Reims, François Schneider, Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Reims, Jennifer Picoury, Présidente du Tribunal judiciaire de Charleville-Mézières.

C'est une première, appelée à être pérennisée, la réunion de travail sur l'accueil et la prise en charge des victimes d'infractions pénales, à l'initiative de la Cour d'appel de Reims, répond à une directive ministérielle portée par l'ensemble des juridictions concernées. C'est l'essence de cette initiative : « L'œuvre de Justice ne serait se réduire au seul jugement des auteurs, elle doit être un secours solide et tangible pour les victimes,

c'est une exigence démocratique, sociale et républicaines », rappelée par la Procureure Générale, Dominique Laurens, qui a guidé les travaux des chefs de juridiction du ressort : Reims, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne et Troyes.

Sur la méthode de travail, le Premier Président de la Cour d'appel de Reims, Christophe Regnard a rectifié l'image courante attribuée à la justice : « Nous traitons certes les auteurs des délits, mais nous

nous occupons aussi des victimes ». Echanges des bonnes pratiques et projections d'actions correctives par rapport aux difficultés relatives ont ainsi été évoqués pour mieux encadrer le parcours de la victime, accueil, prise en charge, accompagnement durant le procès et après le procès. Au-delà du satisfecit sur le bon travail accompli par les différentes juridictions, aux côtés des associations d'aide aux victimes, la réunion de travail a abordé plu-

sieurs thèmes : l'organisation des audiences, la notification des classements sans suite, l'organisation des bureaux d'aide aux victimes, la contribution citoyenne, alternative à certaines poursuites et la déclinaison des bonnes pratiques.

## LA NÉCESSITÉ DE MUTUALISER LES BONNES PRATIQUES

Parmi les témoignages des juridictions et des associations, ces exemples parmi d'autres : la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et le tribunal Châlons-en-Champagne, pour que les femmes victimes entendues dans une procédure puissent bénéficier d'une place de crèche pendant la durée de la comparution, le chien d'assistance judiciaire du tribunal de Troyes, entraîné à l'accompagnement apaisant, notamment des jeunes enfants et des victimes traumatisées, à Troyes également, le retraitement de toutes les mains courantes du commissariat, l'information auprès des victimes rendue plus accessible, par la diffusion de plaquettes avec QR code et coupon-réponse, à Charleville-Mézières, ou encore les coupons-victime à Reims. Sans oublier le grand projet de Reims, devenir site pilote de la conception et la réalisation d'un modèle de nouveaux services d'accueil des justiciables et des victimes.

## LA CONTRIBUTION CITOYENNE, UNE ALTERNATIVE AUX POURSUITES

Nouvelle alternative aux poursuites depuis trois ans, la contribution citoyenne, mise à la dis-

position des parquets, permet aux procureurs de demander aux auteurs de méfaits de verser une somme attribuée par la suite aux associations d'aide aux victimes, soit l'équivalent d'une amende profitant directement au fonctionnement de l'aide aux victimes. Les amendes requises, entre 100 et 3 000 euros, sont évaluées en fonction de la nature des faits et du salaire du contribuable fautif.

Au bilan 2024, les tribunaux de Reims, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et Troyes ont généré plus de 400 contributions, pour une somme globale de près de 170 000 euros. Dans le détail, le bilan décomposé se présente ainsi : 139 contributions citoyennes enregistrées, pour un total d'environ 40 000 euros à Reims, 131 contributions pour 37 000 euros à Châlons-en-Champagne, 115 contributions 28 000 euros à Troyes, 21 contributions pour 61 000 euros à Charleville-Mézières.

Rappelant l'existence des bureaux d'aide aux victimes au sein de chaque juridiction, ainsi que les permanences victimes des avocats, en matière de conseil, au final de cette réunion, et en termes de prospective, le Premier Président a insisté sur la poursuite d'un état des lieux de quarante années d'aide aux victimes, l'amplification des échanges de bonnes pratiques entre les juridictions et la progression soutenue d'une meilleure reconnaissance des droits des victimes : « C'est aussi l'image de la justice qui est concernée ».

GÉRARD DELENCLOS

Retrouvez l'intégralité de votre journal sur  
**matot-braine.fr**



# Jeunes et addictions : Comment mieux les protéger ?

**Think Tank.** La société de l'immédiateté, une actualité anxiogène et les injonctions contradictoires données aux jeunes favorisent l'usage des substances et des comportements addictifs. Le tabac et l'alcool restent cependant les premiers produits consommés par les jeunes et sont responsables de nombreuses pathologies et morts prématurées en France.

Il n'y a pas un jour sans qu'il y ait des informations sur les ravages commis par les substances psychoactives telles que l'alcool, le tabac, le cannabis, la cocaïne et par l'usage des écrans et des réseaux sociaux.

La société de l'immédiateté, une actualité anxiogène et les injonctions contradictoires données aux jeunes favorisent l'usage des substances et des comportements addictifs. Le tabac et l'alcool restent cependant les premiers produits consommés par nos jeunes et sont responsables de nombreuses pathologies et morts prématurées en France.

Ils représentent également un coût sociétal très important. Il est donc nécessaire de protéger nos jeunes des incitations à la consommation de produits psycho-actifs et des risques liés aux comportements addictifs tels que les jeux et les écrans.

Cette prise de conscience n'est pas nouvelle et des actions de prévention et d'information sont effectuées chaque année mais elles sont confrontées à d'importantes pressions des lobbyistes qui ne souhaitent pas voir leurs gains diminuer et ne se soucient en aucun cas de la santé de nos jeunes et de la population en générale.

La première protection mise en place a été la loi Évin qui a montré son efficacité notamment au niveau du tabac par sa dé-normalisation.

**Le 10 janvier 1991, la loi Évin relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,** établit le principe d'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, ainsi que dans les lieux collectifs de transport, interdiction de publicité en faveur du tabac et concernant l'alcool, elle limite fortement le droit de faire de la publicité pour les boissons alcoolisées afin de protéger les jeunes des opérations de marketing. Elle renforce l'interdiction de vente d'alcool et tabac au moins de 18 ans.

**Mais en 2009,** la loi Bachelot autorise la publicité en faveur de

l'alcool sur Internet (à l'exception des sites Internet dédiés aux sports et à ceux ciblant la jeunesse),

Et en 2015, la loi Évin a, une fois de plus, été assouplie à l'issue d'un intense lobbying viticole, les boissons alcoolisées justifiant d'une appellation de qualité, d'origine et de terroir ou d'un héritage culturel, gastronomique ou régional ne sont plus soumises aux restrictions sur la publicité prévue par la loi Évin.

La loi Évin n'encadre pas les contenus publiés sur les réseaux sociaux. Or sur des milliers de contenus faisant la promotion de l'alcool, «la moitié émanait d'influenceurs» (selon Addictions France)

À l'issue d'un accord en commission mixte paritaire, la «*proposition de loi visant à lutter contre les arnaques et les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux*» a été définitivement adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2024 au Parlement. Mais les sénateurs se sont vigoureusement opposés à un amendement proposant d'apposer le message «*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé*» sur les contenus des influenceurs, message pourtant visible sur les publicités dans les magazines et les panneaux publicitaires.

Cette loi a donc été détricotée par les lobbies pour leur permettre de continuer leur business sans s'occuper de l'impact sur la santé des jeunes.

**Une première mesure pour mieux protéger les jeunes serait donc de revenir à une loi Évin plus stricte notamment pour les réseaux sociaux et les influenceurs.**

Des actions nationales de prévention comme le mois sans tabac et le Défi de Janvier (*Dry january*) sont devenus des rendez-vous annuels connus des jeunes adultes qui se sont emparés des outils proposés et des messages.

Mais en ce qui concerne le Défi de Janvier, que les jeunes s'approprient, certains élus parfois poussés par les lobbies de l'alcool et/ou par méconnaissance des mésu-

sages d'alcool, s'autorisent un discours particulièrement virulent contre cet outil de prévention et d'information cependant très utile pour permettre aux jeunes de prendre conscience de la place de l'alcool dans leur vie, des conséquences sur leur santé physique et psychique et des bénéfices à diminuer leur consommation.

Il y a une contradiction notoire à voir ces actions de prévention en partie sabotées par les représentants de l'Etat...

On peut se poser la question de l'insuffisance de formation des élus sur la problématique des addictions qui pourtant peut impacter fortement leur ville ou leur région.

Certains maires s'impliquent cependant dans la prévention et inscrivent des objectifs sur les conduites addictives dans leur contrat local de santé (2023-2028), notamment en ce qui concerne la ville de Reims : renforcer les connaissances des jeunes en matière de conduites addictives, renforcer les connaissances de la communauté éducative sur le CBD, renforcer l'accessibilité aux services des CSAPA pour les étudiants, renforcer l'accessibilité financière des aides au sevrage, aménager des zones sans tabac autour des écoles.

Ces objectifs sont travaillés avec des partenaires agréés, mais cela reste cependant assez confidentiel.

**L'implication des maires pourrait être plus importante et plus médiatisée auprès de la population.**

Des actions de prévention locales, au plus près des publics concernés, sont portées par des organismes tels qu'Addictions France, les services d'addictologie et de tabacologie hospitaliers et autres structures agréées.

Ces actions permettent d'informer les collégiens et lycéens des risques encourus avec les consommations ou les comportements addictifs et de faire connaître les structures de soins. Mais ces actions, financées en par-

tie par l'agence régionale de santé sur appels à projet pluriannuels, restent précaires. Or, la prévention demande de la continuité, du temps et une bonne connaissance du public visé et de son environnement. Elle doit aussi être effectuée par des personnes expérimentées et formées.

Il faut donc renforcer la prévention en milieu scolaire par des financements plus pérennes pour permettre aux équipes de prévention d'effectuer un travail de long terme.

Les jeunes doivent être informés mais aussi les parents qui ne savent pas toujours quelles positions ils doivent adopter. Eux aussi subissent des informations contradictoires et les pressions des lobbyistes. Les habitudes sociétales et familiales contribuent également à la persistance de fausses idées.

Une information claire et précise doit leur être donnée telle que : pas d'alcool avant 18 ans, pas d'écran avant 3 ans, pas de jeux de grattage et d'argent avant 18 ans, pas d'alcool lors d'une grossesse, par exemple.

Des informations sur les risques du cannabis, des cannabinoïdes de synthèse, de la cocaïne et des addictions comportementales doivent aussi être faites auprès des parents souvent mal informés. Pourquoi de ne pas envisager un bus d'information allant dans les villages et villes destiné à informer les parents et jeunes sur la problématique des addictions ?

L'actualité met aussi en avant le narcotrafic et les conséquences d'insécurité qu'il entraîne. Si la fermeté est nécessaire pour lutter contre les narco-trafiquants, la politique de la culpabilisation et de la répression des consommateurs est à double tranchant avec un risque de voir nos jeunes avoir du mal à en parler et à accéder aux soins par culpabilité ou peur de la sanction.

Il est à noter que la politique du tout répressif depuis des années n'a pas empêché jusqu'à mainte-

nant la progression de la consommation des substances illicites et du narcotrafic.

**Où en est-on sur la réflexion de la libéralisation encadrée du cannabis ?**

Nous n'en parlons plus actuellement, submergés par les infos concernant les narcotraiquants et leur répression alors que cette possibilité doit être abordée et débattue maintenant dans notre société en fonction des expériences des autres pays qui ont franchi le pas.

Nous avons donc tous un rôle à jouer en tant que citoyen dans la lutte contre les addictions des jeunes avec avant tout une cohérence de discours et d'exemplarité et ne pas se laisser influencer par les lobbyistes et narcotraiquants qui savent toujours inventer de nouveaux produits et discours pour attirer les jeunes.

Sur le plan territorial, les élus doivent plus s'impliquer en ayant une bonne connaissance des risques addictifs de leur territoire, avoir une politique de prévention cohérente et sur le long terme en s'aidant des structures de prévention agréées et ils doivent mieux soutenir les campagnes nationales. Ils peuvent également s'engager pour devenir des zones tests d'expériences de prévention innovantes.

Citoyens, parents, élus engageons-nous pour protéger nos jeunes des risques addictifs.

**CHRONIQUE RÉALISÉE PAR LE THINK TANK DROITS DE CITÉ**



**Fiscal.** Selon la doctrine administrative, les indivisions ne peuvent pas bénéficier du régime micro-BIC en raison de leur assimilation à des sociétés de personnes.

# Micro-entreprise en indivision

Lorsque qu'une micro-entreprise exploite un bien en indivision entre deux personnes, comment apprécier si les limites de chiffre d'affaires du régime micro-BIC sont ou non dépassées ?

- Dans cette affaire soumise à la Cour de cassation, deux époux étaient copropriétaires en indivision d'un logement qu'ils louaient en meublé dans le cadre d'une micro-entreprise.

Dans leurs déclarations de revenus, les époux avaient réparti entre eux le chiffre d'affaires global à raison de 50 % chacun, ce qui devait permettre de respecter chacun les seuils du régime micro-BIC.

- Selon la doctrine administrative, les indivisions ne peuvent pas bénéficier du régime micro-BIC en raison de leur assimilation à des sociétés de personnes. En l'espèce, l'administration avait retenu l'existence d'une société de fait entre les époux. Le Conseil d'État rejette cette analyse. L'apport d'un bien en indivision à une activité ne suffit pas à caractériser l'existence d'une société de fait. Il est nécessaire que chaque indivisaire participe à la direction et au contrôle de l'affaire ce qui n'était pas établi.



Le Conseil d'État juge néanmoins que, lorsqu'un bien en indivision est exploité dans le cadre d'une seule entreprise, c'est le chiffre d'affaires global qui doit être retenu pour apprécier les limites du régime micro-BIC.

Le fait que chacun des deux époux aient déclaré la moitié du chiffre d'affaires sur leurs déclarations de revenus respectives ne permet pas de diviser les limites par deux.

Conseil d'État 14 novembre 2025 n° 495516

**Social.** En cas de paiement direct de pension alimentaire, la totalité de la rémunération est saisissable diminuée du RSA pour une personne seule.

# Barème des saisies des rémunérations 2026

## Barème des saisies 2026 (en euros)

Tranches du revenu net annuel	Fraction saisissable	Tranche	Saisie par tranche	Montant saisissable	
				Par an	Par mois
Jusqu'à 4 480	1/20	4 480	224,00	224,00	18,67
Au-delà de 4 480 et jusqu'à 8 730	1/10	4 250	425,00	649,00	54,08
Au-delà de 8 730 et jusqu'à 13 000	1/5	4 270	854,00	1 503,00	125,25
Au-delà de 13 000 et jusqu'à 17 230	1/4	4 230	1 057,50	2 560,50	213,38
Au-delà de 17 230 et jusqu'à 21 470	1/3	4 240	1 413,33	3 973,83	331,15
Au-delà de 21 470 et jusqu'à 25 810	2/3	4 340	2 893,33	6 867,17	572,26
Au-delà de 25 810	totalité			6 867,17	572,26
				+ fraction	+ fraction
				> 25 810	> 2 150,83

La saisie des rémunérations permet à un créancier d'obtenir directement de l'employeur qu'il retienne la rémunération du salarié en vue d'un reversement mensuel.

- Une fraction de la rémunération est absolument insaisissable. Elle est égale au revenu dont disposerait le salarié s'il ne percevait que le revenu de solidarité active (RSA), soit 646,52 euros par mois

pour une personne seule jusqu'au 31 mars 2026.

- La fraction saisissable au profit de tout créancier se calcule selon un barème appliqué à chaque tranche de rémunération nette (réduction faite des cotisations sociales et du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu).

Chaque tranche est majorée de 1 740

euros par personne à charge.

- En cas de paiement direct de pension alimentaire, la totalité de la rémunération est saisissable diminuée du RSA pour une personne seule.
- La saisie peut aussi concerner les pensions de retraite, allocations de chômage, indemnités journalières de maladie et de maternité.

## Comptes courants d'associés

### Taux des intérêts déductibles pour 2025



Pour les exercices calqués sur l'année civile 2025, la rémunération des comptes courants d'associés est fiscalement plafonnée à 4,55 % (contre 5,75 % en 2024, 5,57 % en 2023 et 2,25 % en 2022).

Ce taux correspond aux moyennes des taux trimestriels de 2025 :

1 <sup>er</sup> trimestre	4,92 %
2 <sup>e</sup> trimestre	4,60 %
3 <sup>e</sup> trimestre	4,36 %
4 <sup>e</sup> trimestre	4,30 %

- La fraction des intérêts versés au-delà du taux maximum ne sont pas déductibles du résultat fiscal de la société.

Pour les associés, les intérêts qui leur sont versés constituent des revenus de capitaux mobiliers, qu'ils soient ou non déductibles.

- À l'impôt sur le revenu, les intérêts sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % (12,80 % + 17,20 % de prélèvements sociaux).

Les contribuables peuvent cependant opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, option qui doit porter sur l'ensemble de leurs revenus soumis au PFU. En ce cas, ils bénéficient de la déduction de 6,8 points de CSG.

- Si la société versante relève de l'impôt sur les sociétés, les intérêts non déductibles sont imposés au nom de l'associé comme des dividendes.

Dans les sociétés à l'impôt sur le revenu, les intérêts non déductibles sont imposés comme des revenus professionnels.

- Rappelons que le taux de la CSG est porté à 10,6 % à compter de 2026. Le taux du PFU passe ainsi à 31,4 % (soit une augmentation de 4,66 % de l'imposition). Le taux de CSG déductible est inchangé à 6,8 %

En bref

Retrouvez l'intégralité de votre journal sur **matot-braine.fr**

# Opinions

Par Le MEDEF

## Simplification : un report qui pénalise les entreprises et l'économie

Paris, le 27 janvier 2026

Le MEDEF déplore le nouveau report du projet de loi de simplification, attendu depuis longtemps par les entreprises comme par les Français. Entre avril 2024 et janvier 2026, le projet de loi de simplification de la vie économique a traversé quatre gouvernements successifs, étirant son calendrier parlementaire sur 21 mois et vidant progressivement le texte de ses dispositions les plus ambitieuses.

Les contraintes politiques et parlementaires actuelles ont conduit au report de l'examen de ce texte. Pour autant, ce renvoi, sans calendrier précis, envoie un signal négatif aux chefs d'entreprise, en particulier aux PME, à un moment où la clarté et la rapidité des décisions sont indispensables.

Depuis plus d'une décennie, les gouvernements successifs annoncent des « chocs de simplification » sans réellement parvenir à enrayer l'inflation normative. Plus de 360 000 articles législatifs et réglementaires sont

aujourd'hui en vigueur, et les codes n'ont cessé de grossir à un rythme sans précédent. En dix ans, le code de la consommation a gonflé de 53 %, celui de l'environnement, de 43 %, celui de la santé publique, de 41 %, celui du commerce, de 38 %, celui du travail, de 31 %.

La simplification n'est ni accessoire ni

**" L'accumulation de normes, la complexité administrative et l'instabilité réglementaire freinent l'investissement, pénalisent l'activité et pèsent sur l'emploi. "**

idéologique. L'accumulation de normes, la complexité administrative et l'instabilité réglementaire freinent l'investissement, pénalisent l'activité et pèsent sur l'emploi. Cette situation est devenue un handicap pour les entreprises et largement incomprise par les citoyens.

La France ne manque pas de règles, elle

souffre d'un excès de complexité. Dans un contexte de finances publiques dégradées, différer encore la simplification revient à se priver d'un levier immédiat de croissance, de productivité et d'économies pour l'action publique.

Bien que perfectible et bien moins ambitieux que ce qui était attendu par les chefs d'entreprise, le projet de loi initial comportait des avancées très attendues, notamment pour faciliter et sécuriser l'implantation de grands projets, simplifier l'accès à la commande publique ou encore instaurer un test entreprises pour mesurer, en amont, l'effet de la norme sur les acteurs économiques.

Le MEDEF appelle donc à réinscrire le texte à l'ordre du jour du Parlement. C'est un premier pas indispensable pour redonner confiance aux entrepreneurs. Ensuite, il faudra aller beaucoup plus loin.

Procéder à un choc de simplification est une urgence nationale et européenne.



### Fin des tabous, fin des mensonges ?

De plus en plus, les Français réclament du parler vrai, de la compréhension et de la franchise à leurs dirigeants. Simple en apparence, l'exercice est délicat. Un exemple avec le poids de la dette du pays : alors qu'il est acquis qu'elle est un frein voire un danger pour notre souveraineté, annoncer des mesures trop radicales pour la résorber effraie. Idem pour les retraites. Tandis que la démographie et tous les calculs possibles annoncent un âge d'or révolu, tenter de mettre en place les vraies réformes n'est rien moins qu'un suicide politique, comme l'a prouvée la récente séquence parlementaire, qui a vu l'opportunisme électoraliste l'emporter sur la raison pour suspendre la réforme de 2023 et ajouter une pierre de plus dans le sac à dos des moins de 50 ans. Dans un tel contexte, la voix de Nicolas Dufourcq, résonne étrangement. Dans son dernier ouvrage intitulé "La dette sociale de la France", le directeur de Bpifrance n'y va pas par quatre chemins pour tenter d'ouvrir les yeux des Français. Il explique ainsi que, sur les 3 500 milliards d'euros de dette publique de la France, 2 000 milliards proviennent de dépenses sociales et que 10% des dépenses sociales du pays sont aujourd'hui financées par la dette. Une aberration absolue qui devrait même être interdite par la Constitution tant elle exprime une dérive sociale et budgétaire inconsidérée pour un pays comme la France, dont se rendent coupables conjointement gouvernements et oppositions successifs, les uns par leur inaction, les autres par leurs blocages. Parce que la question sociale est devenue absolument taboue dans l'Hexagone depuis des décennies, elle ne peut être abordée sans objectivité ni sérénité. Il serait temps que ça change, non ?

BENJAMIN BUSSON

humour

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution

aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites

Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou [redaction.pamb@legalnet.org](mailto:redaction.pamb@legalnet.org)

### le regard de Faro.



Retrouvez l'intégralité  
de votre journal  
et plus encore sur  
**matot-braine.fr**

Une expérience digitale  
accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



# Matot PETITES AFFICHES Braine

Réseau Légalnet

## Votre solution 100% digitale pour gérer vos annonces légales !



### UN DOUBLE MODE DE SAISIE

Rédaction en saisie libre ou à l'aide de nos formulaires de saisie certifiés



### UN COMPTE PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ

Pour suivre vos annonces en cours, consulter vos précédentes commandes et programmer les futures



### UNE COUVERTURE NATIONALE

Publication sur l'ensemble du territoire français



### DES SOLUTIONS IMMÉDIATES

Devis, attestation de parution et facture instantanés, 7j/7 et 24h/24

### Une plateforme en ligne dédiée à la gestion de vos annonces légales !

### DES OPTIONS DE PAIEMENT DE VOTRE CHOIX

Virement, paiement en ligne sécurisé et suivi des paiements de vos clients en temps réel



### UN SUIVI PERSONNALISÉ

Une équipe locale professionnelle à votre écoute de 9h à 17h avec accompagnement personnalisé dans vos locaux



## à votre service depuis 1892 !

Retrouvez-nous sur [matot-braine.fr](http://matot-braine.fr)  
Renseignement au **06 46 81 71 49**  
[relationclient.pamb@legalnet.org](mailto:relationclient.pamb@legalnet.org)



## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr) des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.  
Seules les annonces présentes sur notre site [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

**Actulegales.fr**

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Offre de reprise



Administrateurs Judiciaires  
Inscrits sur la Liste Nationale

**SELAS VERMUE**  
Maître Stéphane VERMUE  
Administrateur Judiciaire

#### RECHERCHE PARTENAIRES / REPREENEURS

##### LA BOULANGERIE ET LA PATISSERIE

Implantation : MARNE (51)  
Chiffre d'affaires au 31/08/2025 : 261 K€ HT  
Personnel : 1 (CDI)

##### COMMENTAIRES :

Cette société exploite une activité de boulangerie et de pâtisserie.

**Date du Redressement Judiciaire : 27 mai 2025**

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au :

**23 février 2026 à 16 heures**

Tout dossier de présentation sera remis

sur la base d'une lettre de confort émanant du candidat, justifiant de sa qualité et de sa capacité à présenter une éventuelle offre.

**CONTACT : Maître Stéphane VERMUE,**

35 rue Victor Basch - 02100 SAINT-QUENTIN

Tél : 03.23.05.64.44 - Email : [ajsv@reajir.fr](mailto:ajsv@reajir.fr)

M2601126

### Adjudications



**DENIS VAUCHELIN ASSOCIES**

AARPI d'Avocats Inter barreaux REIMS & CHALONS EN CHAMPAGNE

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 3 MARS 2026 A 10 HEURES

Par devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, Quai Eugène Perrier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble suivant :

**Commune de SERMAIZE LES BAINS (51100)**

Une maison d'habitation sise 101 rue de Vitry, mitoyenne d'un côté, comprenant garage, atelier, entrée, WC, cuisine, salle à manger-salon avec terrasse, de trois chambres et une salle de douche.

Cadastrée n° AM 427 et AM 457.

#### SUR LA MISE A PRIX DE 65.000 EUROS

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE où les amateurs peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet du Cabinet DENIS VAUCHELIN ASSOCIES ayant son siège 22 rue de l'Isle - 51100 REIMS et 4-6 rue du Lycée - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Les enchérisseurs doivent être représentés par un Avocat inscrit au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE, auquel ils devront remettre préalablement une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, d'un montant de 6.500 €.

Visites : sur appel de la SCP LARCHER, commissaire de justice - 03.26.74.14.97.

Renseignements s'adresser à :

1. DENIS VAUCHELIN ASSOCIES, Avocats - 03.52.83.01.27 - [jbd@avocatline.fr](mailto:jbd@avocatline.fr) ;
2. Greffe du TJ de CHALONS EN CHAMPAGNE.

M2600938

ANNONCES LEGALES

## Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE

E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777

Société du groupe ForumEco

Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS

Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99

Site internet : [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr)

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

**Principal associé :** Générale de Participations

**Gérant et directeur de la publication :** François HENRION

**Rédacteur en chef :** Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408

**SCP COLOMES MATHIEU ZANCHI THIBAULT**

38 rue Jaillant Deschainets - BP 721 - 10004 TROYES

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques, en un seul lot, des immeubles suivants :

**Communes de GYE-SUR-SEINE (10250), 15 rue de la Gare**

Une maison à usage d'habitation principale comprenant :

- Au rez-de-chaussée : salon/séjour, cuisine ouverte ;
- Au premier étage : deux chambres, WC, salle de bains ;
- Au deuxième étage : trois chambres mansardées, une salle de bains.

Garage.

Le tout est cadastré comme suit :

- Section C n°117, pour 01a 21ca ;
- Section C n°118, pour 85ca ;
- Section C n°884, pour 01a 25ca.

Soit une contenance totale de 03a 31ca.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toute leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Le bien vendu est occupé.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TROYES, Salle Jean SIMON (Accès par l'impasse Jean SIMON),

85 rue du Général de Gaulle - 10000 TROYES

**Le mardi 10 février 2026 à 10 heures 30**

#### MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)

(Consignation par chèque de banque ou caution bancaire irrévocable de 3.000,00 €)

Frais, droits et charges en sus.

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau de TROYES.

Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TROYES ainsi qu'au Cabinet de la SCP COLOMES MATHIEU ZANCHI THIBAULT, 38 rue Jaillant Deschainets - 10004 TROYES.

Date et heure de la visite : LE JEUDI 22 JANVIER 2026 DE 10 HEURES A 11 HEURES.

Pour tous renseignements concernant cette vente, s'adresser :

- Au Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TROYES ;
- Au Cabinet de la SCP COLOMES MATHIEU ZANCHI THIBAULT.

Pour avis : Maître Charlotte THIBAULT, Avocat.

M2601247

# Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

## Avis d'attribution



### ESPACE HABITAT

#### Avis d'attribution de marchés de travaux

**Suite à consultation en date du 07 novembre 2025**

**Rénovation de 20 pavillons, « Cités Remeillimont »,  
n° 3-5-7 et 9 / n° 12-14-16 et 18 / n° 19-21-23 et 25 / n° 35 rue de Remeillimont /  
n° 70-72 et 74 rue Général de Gaulle - 08700 NOUZONVILLE**

MAÎTRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

#### ATTRIBUTION DES TRAVAUX :

Entreprises - Lots - Prestations - Montant travaux HT

ZUCCARI - 01 - Serrurerie - 127.500,00 ;

COPHIGNON - 02 - Chauffage / VMC / Gaz - 61.023,04 ;

LES ARTISANS DU BOIS - 03 - Menuiseries extérieures / Fermetures - 206.259,80 ;

APE - 04 - ITE - 437.408,00 ;

DUTERQUE MAUPETIT - 05 - Couverture / Zinguerie - 188.820,00.

M2601069



**ARCAVI**

#### Avis d'appel public à la concurrence

##### MAÎTRE D'OUVRAGE : ARCAVI.

OBJET DU MARCHÉ : Réalisation du terrassement des casiers 25 et 26 / Etanchéité casiers 25 et 26 / Fourniture de drainant casiers 25 et 26 ISDND d'ETEIGNIERES.

LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à ETEIGNIERES (08260).

##### MODE DE PASSATION : Procédure adaptée.

Le marché est décomposé en 3 lots :

##### DÉSIGNATION DES LOTS

Lot 1 -Terrassements - Mise en œuvre d'argile casiers 25 et 26 / Mise en place drainant et drains ;

Lot 2 -Etanchéité casiers 25 et 26 ;

Lot 3 -Fourniture de drainant casiers 25 et 26.

##### DESCRIPTION DU MARCHÉ :

- Le terrassement des alvéoles 25 et 26 et la réalisation des tranchées de drainage ;

- Mise en place drainant et drains ;

- Traitement des argiles in situ ;

- La mise en œuvre du fond de forme en argile ;

- La réalisation de l'étanchéité des casiers 25 et 26 ;

- La fourniture de drainant.

Les critères hiérarchisés du choix des offres sont énoncés dans le règlement de la consultation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme de téléchargement «Synapse» sous la rubrique «accès consultation».

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent poser leurs questions sur la plate-forme synapse (Guide Forum Questions-Réponses) jusqu'au 13 février 2026 inclus.

Réception des offres et agréments pour le vendredi 27 février 2026 à 12h00.

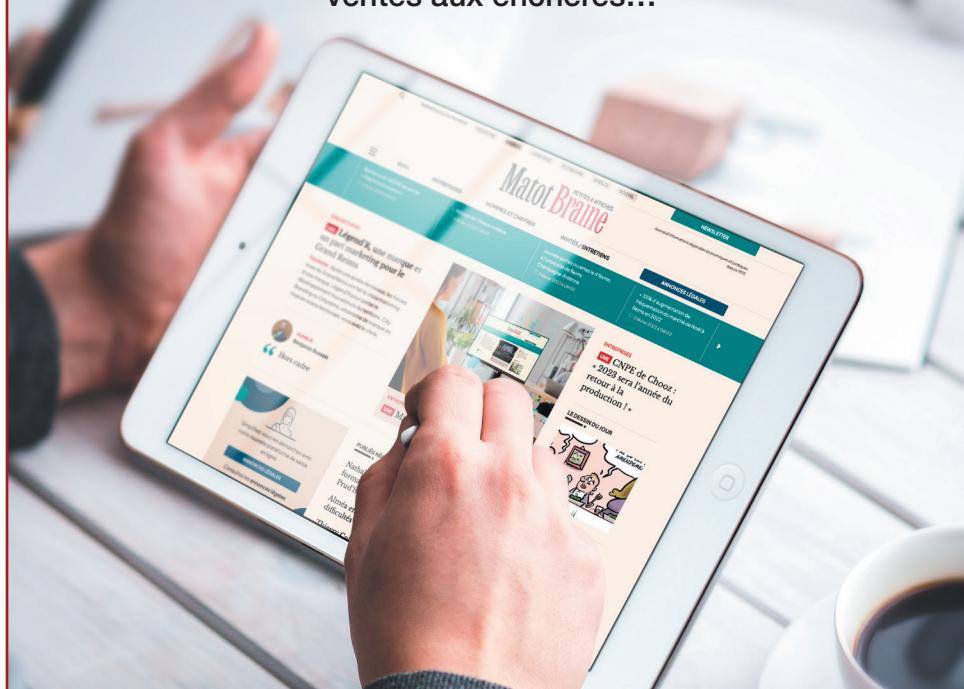
La transmission de votre pli par voie électronique est OBLIGATOIRE et une offre reçue par papier sera considérée comme irrégulière.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE CONSULTATION À LA PUBLICATION CHARGÉ DE L'INSERTION : 27 janvier 2026.

M2601205

**Retrouvez  
l'intégralité de votre journal sur  
matot-braine.fr**

Actualités économiques, annonces légales,  
ventes aux enchères...



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité  
économique et juridique régionale



matot-braine.fr



### ESPACE HABITAT

#### Avis de consultation pour un projet de construction

1 - MAÎTRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT 7, Avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée - Consultation ouverte.

3 - OBJET DU MARCHÉ : RETHEL - Rue Louis HACHETTE - Construction d'un béguinage de 20 logements locatifs

4 - NATURE DES LOTS :

Lot n°01 : Gros Œuvre

Lot n°02 : Charpente Bois

Lot n°03 : Couverture tuiles

Lot n°04 : Etanchéité

Lot n°05 : Ravalements de façades

Lot n°06 : Menuiseries Extérieures PVC

Lot n°07 : Métallerie / Serrurerie

Lot n°08 : Doublages - Cloisons - Faux-Plafonds - Menuiseries Intérieures - Option n°1 : Enduit d'étanchéité à l'air

Lot n°09 : Carrelage - Faïence - Sols souples

Lot n°10 : Peintures

Lot n°11 : Électricité Courant fort - Courant faible

Lot n°12 : Plomberie - Chauffage - VMC

Lot n°31 : Aménagements extérieurs

5 - Délais d'exécution : Le délai global tous corps d'état (compris congés payés et intempéries) est fixé à : 18 mois.

6 - Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS

Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.

7 - Date limite de réception des offres : Les offres devront parvenir au plus tard le lundi 2 mars 2026 à 11h30.

8 - Le Règlement de Consultation (R.C), joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre

9 - Critères d'attribution : Prix à 60% et valeur technique à 40% suivant critères détaillés dans le règlement de consultation.

10 - Délai de validité des offres : voir le R.C

11 - Renseignements complémentaires :

Auprès du Maître d'œuvre : HAIKU Architecture 2, Impasse des comptoirs français 51100 REIMS. Tél. : 03.26.88.27.27 - Mail : contact@haiku.archi

12 - Date d'envoi de l'Avis de Publication : 22 janvier 2026.

M2601047

# Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

## Appel d'offres



### MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

MOE

TROYES (10000), 8 avenue Pierre Brossolette  
Déconstruction et construction d'un immeuble collectif de 5 logements

#### Phase candidature

##### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1. NOM ET ADRESSES

Numéro national d'identification : 56288129200022

MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.

Courriel : achevallier@mon-logis.fr.

Code NUTS : FR212

Adresse(s) internet :

- Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr> ;- Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

I.2. PROCÉDURE CONJOINTE :

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe : non

I.3. COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>.

Les candidatures doivent être envoyées :

Par voie électronique uniquement à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4. TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : bailleur social

I.5. ACTIVITÉ PRINCIPALE : Logement et équipements collectifs.

##### SECTION II : OBJET

II.1. ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1. Intitulé : TROYES (10000), 8 avenue Pierre Brossolette

Déconstruction et construction d'un immeuble collectif de 5 logements

II.1.2. Code CPV principal :

Mots descripteurs : Bâtiment, Maîtrise d'oeuvre, Tous corps d'état.

Descripteur principal : 45210000.

II.1.3. Type de marché : Travaux.

II.1.4. Description succincte : TROYES (10000), 8 avenue Pierre Brossolette

Déconstruction et construction d'un immeuble collectif de 5 logements

II.1.5. Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 1.150.000 € HT.

II.1.6. Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2. DESCRIPTION

II.2.1. Intitulé :

Lot n° : unique

II.2.2. Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Bâtiment, Maîtrise d'oeuvre, Tous corps d'état

Code CPV principal : 45210000

II.2.3. Lieu d'exécution

Code NUTS : FR212

Lieu principal d'exécution : TROYES - 8 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

II.2.4. Description des prestations : Déconstruction et construction d'un immeuble collectif de 5 logements.

II.2.5. Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6. Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique.

Durée en mois : 24.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.9. Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères de sélection des candidats sont renseignés dans la règle de la consultation mis à disposition des candidats gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

II.2.10. Variantes : Les variantes ne seront pas prises en considération.

II.2.11. Information sur les PSE : SANS PSE.

II.2.12. Informations sur les catalogues électroniques.

II.2.13. Information sur les fonds de l'Union européenne.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14. Informations complémentaires : Sans objet.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.2. Capacité économique et financière : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3. Capacité technique et professionnelle : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.4. Informations sur les marchés réservés : sans objet.

III.2. CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1. Information relative à la profession : Cf documents de la consultation.

III.2.2. Conditions particulières d'exécution : Cf documents de la consultation.

### SECTION IV : PROCEDURE

IV.1. DESCRIPTION

IV.1.1. Type de procédure

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

IV.1.3. Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4. Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5. Information sur la négociation

IV.1.6. Enchère électronique :

IV.1.8. Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1. Publication antérieure relative à la présente procédure : sans objet

IV.2.2. Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation : Mercredi 25 février 2026 - 12:00.

IV.2.3. Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés.

IV.2.4. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.2.6. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1. RENOUVELLEMENT : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

VI.2. INFORMATIONS SUR LES EXCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats téléchargeront le règlement de la consultation spécifique à la phase candidature sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>.

VI.5. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 28/01/2026.

M2601257

[www.mon-logis.fr](http://www.mon-logis.fr)[monlogisimmobilier](https://www.monlogisimmobilier.com)

# INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

## Marne

### CONSTITUTION

### DE SOCIETE

**AC2S expertise**  
AUDIT COMPTABILITÉ CONSEIL  
Expert-comptable

à CHALONS EN CHAMPAGNE

**S.C.I « JELL »**

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08/01/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
 Dénomination sociale : S.C.I « JELL »  
 Objet social : Acquisition de tous immeubles et leur exploitation par voie de location, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil. Et plus, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant à cet objet de façon à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement et n'allant pas son caractère civil.

Siège social : 1 rue Thiers, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
 Capital : 1 000 €  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
 Gérance : M<sup>me</sup> MEA Elodie 7 Allée des Vanniers 51150 JALONS  
 MEA Elodie M2600463

### ESR CONSTRUCTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/01/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ESR CONSTRUCTION  
 Objet social : réalisation de travaux de maçonnerie, gros œuvre et suivi de chantier

Siège social : 24 rue des Augustins, 51100 REIMS  
 Capital : 7 500 €  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. SARAZIN-CHARPENTIER Etienne 24 rue des Augustins 51100 REIMS  
 Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : cession libre dans tous les cas M2600568

### EMO'H Concept

FORME : SASU.  
 DÉNOMINATION : EMO'H Concept.

SIÈGE : 9 rue Rivart-Prophétie  
 - 51100 REIMS  
 DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

CAPITAL : Deux cents Euros (200,00 €).  
 OBJET : - Enseignement et encadrement d'activité sportive et de loisirs, à destination de tous publics ; - L'organisation et l'animation d'événements sportifs, de conventions et séminaires sur le thème du sport.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENTE : Madame Pauline Emery, demeurant 9 rue Rivart-Prophétie 9 - 51100 REIMS.

M2600770

### LE BLOND

Société civile immobilière  
 au capital de 500 Euros  
 Siège social :  
 3 quai de la Villa - 51200 EPERNAY  
 R.C.S. Reims

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/01/2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES DELICES D'EDHEN.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

CAPITAL : 10.000 €.

SIEGE : 8, Rue d'Orfeuil - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

OBJET : La boulangerie, boulangerie-pâtisserie, pâtisserie salée, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales, chocolaterie, confiserie et produits similaires, biscuits, sandwiches à emporter, boissons non alcoolisées et généralement toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 années.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont toutes soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 4.5 «Agrément des cessions» des statuts.

PRESIDENT : M. BRUNEL Jason demeurant 11, Le Tillolet 60350 AUTRECHE.

IMMATRICULATION : au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis. M2601066

### LES DELICES D'EDHEN

#### Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 22 janvier 2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES DELICES

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne



**d.juris**  
société d'avocats  
10 rue Gambetta  
51100 REIMS

**SELARL**  
Docteur Ksenija VUCUROVIC

Avis est donné de la constitution en date 23/01/2026 d'une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : «SELARL DOCTEUR KSENIJA VUCUROVIC». FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins. SIEGE : 15 rue Marie-Juliette Baillaï -Rolland 51100 REIMS. CAPITAL : 10.000 euros. OBJET : L'exercice seul ou en commun de la profession de médecin, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. DUREE : 99 ans. GERANT : Madame Ksenija VUCUROVIC, demeurant à REIMS (51100), 5 rue des 3 Piliers. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Madame Ksenija VUCUROVIC, fondatrice. M2601086

**MAINTENANCE INFORMATIQUE ET INFRASTRUCTURES RÉSEAUX**
**Avis de constitution**

Aux termes d'un ASSP en date du 26/01/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAINTENANCE INFORMATIQUE ET INFRASTRUCTURES RÉSEAUX

Sigle : MIIR

Objet social : - la maintenance informatique et des infrastructures réseaux ; - le conseil, l'audit, l'ingénierie et l'assistance en systèmes d'information ; - l'infogérance, l'administration, l'exploitation et la supervision de systèmes informatiques et réseaux ; - l'hébergement de services informatiques, de données et d'applications, directement ou indirectement ; - la sécurité informatique, la cybersécurité, la sauvegarde et la continuité d'activité ; - l'installation, la configuration, la maintenance et la vente de matériels informatiques, réseaux et périphériques ; - la conception et vente de pièces.

Siège social : 5 Rue de l'église, 51700 TROISSY

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. HERBLAND Morgan 5 Rue de l'église 51700 TROISSY M2601094

**BEECA**

Suivant ASSP à TAISY (51500) du 21/01/2026, constitution de la société « BEECA ». Forme : société civile immobilière. Siège : 3 Rue de la Croisette - 51500 TAISY. Durée : 99 ans. Capital : 100 € en numéraire. Objet : La construction, l'acquisition, la mise en valeur, la division en lots, la mise en location, la prise en location (notamment via la conclusion de baux commerciaux, baux professionnels, baux d'habitation...), l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, la gestion, toutes mutations et notamment la vente de tous immeubles et droits immobiliers ou partie desdits immeubles ou droit immobiliers (lots). Exercice du droit de vote : chaque part donne droit à une voix. Agrément : Toute Cession de parts, y compris entre associés, doit être agréée par ou plusieurs associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) des parts. Gérant (nommé pour une durée indéterminée) : Monsieur Valérien BOURNERIAS, né le 23/07/1979 à MELUN (77), de nationalité française, demeurant 43 Boulevard Paul Doumer - 51100 REIMS. Immatriculation au RCS de REIMS. M2601111



**les avocats**  
Maître Xavier PREZ  
Avocat à la Cour  
6A Rue du Champ de Mars  
51100 REIMS  
Tel. : 06.99.35.28.12

**SARL PYRISECUR****Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à REIMS (Marne) du 21 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PYRISECUR  
Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 17 rue des Boutréaux - 51430 TINQUEUX

Objet social : l'exercice d'une activité de « Maintenance et installation d'extincteurs mobiles et portatifs, sécurité incendie et entretien climatisation air-air »

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5.000 €

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux parts sociales est proportionnel à la quotient de capital qu'elles représentent. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Gérant : Monsieur ANQUETIL Tom, Noa, né le 28 Mars 2005 à Reims (Marne), de nationalité française, demeurant 17 Rue des Boutréaux à TINQUEUX(51430),

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis Le Gérant M2601146



**LORETTE et ASSOCIES**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
34 rue des Moulins - 51100 REIMS

**JMLS****Avis de constitution**

Aux termes d'un ASSP en date du 26/01/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JMLS

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Siège social : 6 Chemin du Parc, 51220 POUILLON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M. LEBARBIER Jérémie 6 chemin du Parc 51220 POUILLON et Mme LEBARBIER Sophie 6 chemin du Parc 51220 POUILLON

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions fixées par les statuts et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis. M2601211



**LUTUN & SHALGIAN**  
Notaires Associés  
Commercial - Héritage - VIE-en-Tardenois

**SCI NOTAFISMES**

Suivant acte sous seing privé en date à CORMONTREUIL (Marne) le 22 janvier 2026, a été constituée la société civile dénommée «NOTAFISMES», siège social : CORMONTREUIL (51350), 13 Quater rue Paul Gauguin.

Capital social : cent Euros (100,00 €), divisé en 100 parts sociales d'un Euro (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la prise de garanties telles qu'une garantie réelle sur ces mêmes biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS.

Gérant : Monsieur Romain Sacha Tigrane SHALGIAN, Notaire associé, demeurant à MONTBRE (51500), 8 rue des Crochets. M2601173



**onpm**

**Office notarial de la Porte de Mars**

5 boulevard Désaubeau  
51100 REIMS CEDEX  
Tél. : 03.26.47.83.36

**MORILLES DU VIEUX MOULIN****Avis de constitution**

Aux termes d'un acte authentique régu le 08/01/2026 par Maître Antoine BOUQUEMONT, Notaire à REIMS (51100) - 5 boulevard Desaubeau, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MORILLES DU VIEUX MOULIN

Objet social : La commercialisation, la vente en gros ou au détail, directe ou par l'intermédiaire de distributeurs ou de caisiers alimentaires, de produits maraîchers, de fruits, de champignons ; les cultures maraîchères, fruitières et de champignons ; la production, la récolte, le conditionnement, la transformation et la conservation de fruits, légumes et champignons ; la participation à des marchés, foires et salons. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : 1 rue Hubert, 51490 SAINT HILAIRE LE PETIT

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Co-gérance : M. AMELOT Jean-Christophe 1 rue Hubert 51490 SAINT HILAIRE LE PETIT et M. AMELOT Quentin 1 rue Hubert 51490 SAINT HILAIRE LE PETIT

Maître Antoine BOUQUEMONT M2601266

**SALON BOYER ET FILS**

Par acte SSP du 27/01/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SALON BOYER ET FILS.

Objet social : L'exploitation de chambres d'hôtes, l'hébergement touristique et toutes activités connexes ; L'exploitation d'un salon de thé, café, ainsi que la vente de boissons y compris des boissons alcoolisées ; La restauration ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Siège social : 32 Avenue Paul Chandon 51200 ÉPERNAY.

Capital : 5.000 €

Durée : 99 ans.

Gérance : M. ROUSSEAU Killian, demeurant 8 Allée Lucien Ponsinet 51100 Reims.

Immatriculation au RCS de Reims. M2601242

**H.M.N****Avis de constitution**

Aux termes d'un ASSP en date du 28/01/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : H.M.N

Objet social : Peinture et tout autre activité du bâtiment

Siège social : 99 rue Gambetta, 51100 REIMS

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. HAITHAM Ibrahim Mohamed Mahmoud 99 rue Gambetta 51100 REIMS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Clause d'agrément : Les cessions sont libres entre associés

M2601288

**JEREMY TAXI 51**

Dénomination sociale : JEREMY TAXI 51

Forme juridique : EURL

Capital : 1000 €

Siège social : 12 impasse Soussillon - 51100 Reims

Objet : Taxi

Durée : 99 ans.

Gérant : HAN Jérémie

Adresse du gérant : 12 impasse Soussillon - 51100 Reims

RCS : Reims

M2601092



**NOM O DOS**  
Société d'Avocats  
10 Boulevard Lundy - BP 2105  
51074 REIMS CEDEX

**AJLS**

Par acte SSP du 27/01/2026 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AJLS.

OBJET SOCIAL : Toute activité de marchand de biens, l'acquisition de tous types de biens immobiliers et notamment de terrains nus ou bâtis en vue de leur revente. La création de lotissements, la viabilisation de terrains et la réalisation de toutes opérations sur les biens immobiliers acquis (travaux, réfection, aménagements, embellissements et mise en valeur, .), pour permettre leur revente dans leur ensemble ou par fraction ou lots ; La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la Société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

SIÈGE SOCIAL : 6 rue de I.Aurochs

- 51370 CHAMPIGNY.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : « JLS MANALHAN »,

SAS au capital de 2.299.271 €, 10

rue de la Gravelle - MUIZON (51140),

R.C.S. de REIMS 908 375 348.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : « NOVAÉ »,

SAS au capital de 1.000 €, 6 rue de

l'Aurochs - CHAMPIGNY (51370

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne



SELARL OFFICE  
NOTARIE HERVO  
13 rue du Docteur Calmette  
51200 EPERNAY

## CHAMPANIA

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Cyril HERVO, notaire à EPERNAY, le 09/01/2026, de la société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

DÉNOMINATION : CHAMPANIA.

SIÈGE : EPERNAY (51200), 17 allée de la Côte des Blancs.

DURÉE : 50 ans.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'activité de transport routier de toutes marchandises, meubles ou mobiliers ;

- L'activité de déménagement de toutes marchandises, meubles ou mobiliers ;

- L'activité de levage par grue ;

- L'activité de manutention de toutes marchandises, meubles ou mobiliers ;

- L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achèvés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

CAPITAL SOCIAL : 100 actions de 10 €.

GÉRANT : Monsieur Sébastien CRAPART, demeurant EPERNAY (51200), 17 allée de la Côte des Blancs.

CESSION DE PARTS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

Pour avis et mention, Me HERVO.

MERLAU REIMS  
GOSSET

Société civile  
au capital de 500 Euros  
Siège social : 28 rue du Château d'Eau  
51110 BAZANCOURT

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à BAZANCOURT (51) du 22/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.

Dénomination sociale : MERLAU REIMS GOSSET.

Siège social : 28 rue du Château d'Eau - 51110 BAZANCOURT.

Objet social : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la construction, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles, bâti ou non bâti, et biens immobiliers ; Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles, dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; L'allégnation d'un ou des immeubles devenus inutile à la Société, par tous moyens ; La souscription de tous emprunts pour financer l'acquisition des biens immobiliers, ainsi que toutes garanties ; L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et, le cas échéant, la cession, sous quelque

forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières et instruments financiers, de tous titres de capital ou de créance, de parts ou actions de toutes sociétés ou entités, françaises ou étrangères, cotées ou non cotées, ayant pour but la gestion de son propre patrimoine mobilier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Florian MERLAU et Mme Claire ROTHIER, demeurant ensemble 28 rue du Château d'Eau - 51110 BAZANCOURT.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La Gérance.  
M2601304

MODIFICATION  
DE STATUTS

FCN Epernay  
2 rue Léger Bertin - BP 15  
51201 EPERNAY CEDEX  
Tél. : 03.26.54.14.44

## JCD HOLDING

SARL au capital de 1 312 250 €uros  
Siège social : 6 rue de Tours-sur-Marne - 51150 BOUZY  
RCS Reims 509 382 461

Aux termes d'une décision en date du 12 novembre 2025, l'Associé Unique a nommé en qualité de co-gérante, Madame Maëlle BESCOND épouse DELAVENNE, demeurant : 6 rue de Tours-sur-Marne - 51150 BOUZY, pour une durée illimitée.

Pour avis : La gérance.  
M2511780

EARL  
PETRET-FERRE

EARL au capital de 32 800 euros  
Siège social : 18 rue Saint Vincent - 51530 CHOUILLY  
R.C.S. : REIMS 491 113 296

## Avis de transformation

En date du 2 janvier 2026, les associés ont décidé de la transformation de la société en SAS (société par actions simplifiée), à compter rétroactivement du 31 décembre 2025, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne mention : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination :

Ancienne mention : EARL PETRET-FERRE

Nouvelle mention : PETRET-FERRE

Administration :

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31 décembre 2025, il a été pris acte de la cessation des fonctions de gérante de Madame Catherine PETRET à compter du 31 décembre 2025.

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 2 janvier 2026, il a été pris acte de la nomination de Madame Catherine PETRET aux fonctions de Présidente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Agrement pour la transmission des actions :

Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective.

Aucune modification n'a été apportée à l'objet, à la durée, au siège social et au capital de la société.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour Avis, La Présidence.  
M2514348

EARL  
FRANCIS LORIOT

EARL au capital de 7500 €  
Siège : 27 rue de Châtillon  
51700 VANDIERES  
492778675 RCS REIMS

L'AGE du 31/12/2025, a décidé :

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2026 et a nommé Présidente Mme Nadine LORIOT, demeurant 27 rue de Châtillon 51700 VANDIERES dont les fonctions de gérante prennent fin au 31/12/2025. Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : Cession à un tiers ou au profit d'un associé soumise à l'agrément préalable des associés.

- et de modifier la dénomination qui devient : FRANCIS LORIOT.

Modification du RCS de REIMS  
M2600232

## LUK 51

Société à responsabilité limitée à associé unique  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 65 AVENUE JEAN JAURES  
51100 REIMS  
919 406 090 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 08 janvier 2026, la gérance de la Société à responsabilité limitée LUK 51 a décidé de transférer le siège social du 65 AVENUE JEAN JAURES, 51100 REIMS au 58 RUE GUSTAVE LAURENT, 51100 REIMS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance  
M2600247

« SOCIETE  
FINANCIERE FOY »

Société à responsabilité limitée  
Capital social : 10.000 €uros  
Siège social :  
1 bis rue du Châtel  
51220 SOMMESOUS  
RCS de Châlons en Champagne  
n° 513 851 170

## Modifications multiples

Suivant procès-verbal en date du 26 novembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour :

- La prorogation de la durée de la société, initialement fixée à 20 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, d'une durée de 79 années à compter de ce jour. En conséquence, la société expirera le 26 juillet 2108.

- Le changement de dénomination sociale de la Société, initialement dénommée « SOCIETE FINANCIERE FOY », pour la dénommer « DU CHAMP LA PIERRE ».

- La transformation de la Société en Groupement Foncier Agricole, sans que cela entraîne la création d'un être moral nouveau. Cette modification entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée ; Nouvelle mention : Groupement Foncier Agricole.

- La modification de l'objet social pour exercer à compter du même jour les activités suivantes : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ; Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.

- Conformément aux dispositions de l'article L 322-16 du Code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 (1-4<sup>e</sup>) et 793 bis du Code général des impôts, le groupement foncier agricole s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Pour avis, La gérance.  
M2600648

Pour avis La Gérance  
M2600648

SOCIETE CIVILE  
D'EXPLOITATION  
VITICOLE  
CHAMPAGNE  
MARCEL  
MOINEAUX

Société civile d'exploitation viticole en cours de transformation en société civile d'exploitation agricole  
Au capital de 45 734,70 euros  
Siège social : 6 Rue du Château  
51530 CHOUILLY  
RCS REIMS 322 883 117

Suivant délibération en date du 15 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 45 734,70 euros, divisé en 3 000 parts sociales de 15,24 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE CHAMPAGNE MARCEL MOINEAUX  
Nouvelle mention : CHAMPAGNE MARCEL MOINEAUX

Objet :

Ancienne mention : MISE EN VALEUR D'UNE EXPLOITATION VITICOLE A CHOUILLY ET TERRITOIRES VOISINS AINSI QUE L'EXPLOITATION DE TOUS BIENS RURAUX QUI POURRONT ETRE PRIS EN LOCATION OU ACQUIS PAR LA SOCIETE.

Nouvelle mention : La Société a pour objet la mise en valeur d'une exploitation viticole et agricole ainsi que l'exploitation de tous biens ruraux (viticole comme agricole) qui pourront être pris en location ou acquis par la Société.

Plus généralement, la société a pour objet l'exercice d'une activité réputée agricole.

À titre d'activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole, la société exercera également, en vertu de l'article L. 320-1 du Code rural et de la pêche maritime, une activité de prestation de service agricole et viticole.

Durée : Décision de proroger de 99 années la durée de la Société soit jusqu'au 28 octobre 2130, et de modifier en conséquence 5 des statuts

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis La Gérance  
M2600648

FCN EXPERTISE  
AUDIT  
CONSEIL

FCN Epernay  
2 rue Léger Bertin - BP 15  
51201 EPERNAY CEDEX  
Tél. : 03.26.54.14.44

DELAVENNE  
PÈRE ET FILS

SCEV au capital de 254 999,99 €uros  
Siège social : 6 rue de Tours - 51150  
BOUZY  
RCS Reims 381 842 673

## Avis de modification

La collectivité des associés de la SCEV « DELAVENNE PÈRE ET FILS » réunis en assemblée générale extraordinaire le 12 novembre 2025 a décidé de nommer en qualité de co-gérante pour une durée illimitée à compter de ce jour : Mme Maëlle BESCOND épouse DELAVENNE, demeurant : 6 rue de Tours sur Marne - 51150 BOUZY.

Pour avis : La gérance  
M2511771

Pour avis : La gérance  
M2601064

## JFT

Société A Responsabilité Limitée au capital de 9.000 €uros  
Siège social : 14, rue Principale  
51150 JUVIGNY  
RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
817 463 458

## Transfert siège social

Aux termes de décisions en date du 2 janvier 202

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

Formalités Juridiques  
priscilla@plume.legalCABINET  
INFIRMIER  
EUROPESCM au capital de 160 euros  
Siège social : 25 rue Verrier  
51100 REIMS  
799 717 608 R.C.S. Reims

Le 22.11.2026, l'AGE a nommé co-gérante Mme Chloé VIGIER, demeurant 7 rue de la Maladrerie - 51420 WITTRY -LES-REIMS, et a consté la démission de Mme Virginie CLEAU de ses fonctions de co-gérante.

Modification au R.C.S. de Reims.  
M2601101

## TERCOM

SARL au capital de 7.500 euros  
Siège social :  
9 bis rue Jacquot - 51100 REIMS  
RCS Reims 481 441 368Changement  
de dénomination sociale

Par décision de l'associé unique en date du 23/01/2026, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

ANCIENNE DÉNOMINATION SOCIALE : TERCOM.

NOUVELLE DÉNOMINATION SOCIALE : TBcom.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de REIMS.  
M2601129

## SC « BCF »

Capital social : 158 700 €  
Siège social :  
8 allée des Arts  
51420 CERNAY-LES-REIMS  
RCS REIMS 828 205 039

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2025, les associés ont décidé d'augmenter le capital social, pour le porter à 169 870 €.

Pour avis, La gérance.  
M2601151

## SARL « PENET »

Société à responsabilité limitée  
au capital de 50.000 euros  
Siège social :  
12 rue Gambetta - 51380 VERZY  
RCS Reims 515 199 347

Par assemblée générale extraordinaire du 15/01/2026, les associés ont décidé d'établir, à compter du 15/01/2026, l'objet social à l'activité suivante :

En complément des activités relatives aux vins et vins de champagne, l'achat, l'élaboration, le vieillissement, la réduction, l'emboîtement et la vente, en gros ou au détail, de spiritueux et eaux-de-vie, notamment d'un titre alcoométrique supérieur à 18°, leur étiquetage commercial, stockage, distribution, importation et exportation, à l'exclusion de toute opération de distillation, et exclusivement en vente à emporter.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : Le représentant légal.  
M2601131

## MARYN SOFT

Rectificatif de l'annonce parue le 22 janvier 2026

Il convenait de modifier la date de clôture de l'exercice social à compter du 16 Décembre 2025 :

- Ancienne date de clôture : 31 décembre ;

- Nouvelle date de clôture : 29 décembre.

Et en conséquence de modifier l'article 19 des statuts :

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 30 décembre et finit le 29 décembre. ».

Pour avis : Le président.  
M2601132

## G.R

SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : Hameau de Vertuelle  
51150 VAL DE LIVRE  
RCS de REIMS n°814 810 867

## Avis de modification

En date du 24/01/2026, l'associé unique a décidé à compter du 24/01/2026 de nommer en qualité de président ATLAS ET ALAMBICS, SASU au capital de 1 000 €, ayant son siège social 1 rue du Chateau 02160 ROUCY, immatriculée sous le n°999743388 au RCS de SAINT-QUENTIN en remplacement de TG INVEST SARL, SARL au capital de 17 390 € euros, président, pour cause de démission.

Modification au RCS de REIMS.  
M2601135

## SCI SABA

Société civile immobilière au capital de 217.301,84 €  
Siège social : WARMERIVILLE (51110)  
50 B rue des Censes  
SIREN 828 176 057 - RCS de REIMSRéduction  
de capital social

Aux termes d'un acte établi par Maître Guillaume MOREL notaire à REIMS (Marne) en date du 20 janvier 2026 il a été constaté la réduction de capital.

Le capital social s'élève à : 217.301,84 €

Il est divisé en 2.176 parts de 100,00 € chacun réparties de la manière suivante :

Monsieur Alain BIANCHIN : 10 parts numérotées de 1 à 10

Madame Sylvie BIANCHIN née DELIGNY : 10 parts numérotées de 11 à 20

Madame Aude BIANCHIN : 1.078 parts numérotées de 21 à 1.098

Madame Barbara BIANCHIN : 1.078 parts numérotées de 1.099 à 2.176

CAPITAL SOCIAL :

Ancienne mention : 218.000,00 €

Nouvelle mention : 217.301,84 €

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

**GRINCLAIR**

Société par actions simplifiée  
au capital de 362.468,27 euros  
Siège social :  
18, Deuxième avenue  
60260 Lamorlaye  
825 082 084 RCS Compiègne



OFFICE NOTARIAL  
DE GUEUX  
Mes PIERLOT, ROGÉ,  
LAGACHE-GÉ ET CROZAT  
23 avenue de Reims - 51390 GUEUX  
03.26.03.61.61

**G.F.A.  
DE L'ERMITAGE**

Groupement foncier agricole  
au capital de 180.800,00 Euros  
Siège social : 23 rue de Bazancourt  
51110 BOULT-SUR-SUYPPE  
383 795 473 R.C.S. Reims

Aux termes d'acte authentique  
reçu par Maître Geoffroy CROZAT,  
Notaire associé à GUEUX, Marne,  
le 4 décembre 2025, les associés  
ont décidé de réduire le capital social  
d'une somme de 204.440,00 € pour  
être ramené de 820.800,00 € à  
616.360,00 €, par annulation de 1.345  
parts sociales d'une valeur nominale de  
152,00 € chacune.

L'article 8 a été modifié en  
conséquence.

L'inscription modificative sera  
effectuée au Registre du Commerce et  
des Sociétés de REIMS.

Pour avis :

Me Geoffroy CROZAT, notaire.  
M2601339

**SeVeal**

Société anonyme à directoire et conseil  
de surveillance  
au capital de 3.349.599 Euros  
Siège social :  
12 boulevard du Val de Vesle  
51100 REIMS  
757 803 689 R.C.S. Reims

Le Conseil de surveillance du 19  
janvier 2026 a pris acte de la démission  
de Monsieur Charles DESCAMPS,  
Directeur Général et membre du  
Directoire de la Société à compter du  
30 novembre 2025. Mention sera faite  
au R.C.S. de Reims.

Pour avis.

**FUSION****SCEA « DU CLOS  
DE LA SALLE »**

au capital de 146.850 euros  
Siège social : 10 rue des Lavois  
51170 AOUGNY  
R.C.S. Reims 351 091 525

1. Aux termes d'un projet de fusion  
établi par acte sous seing privé en  
date du 15 décembre 2025 entre la SC  
«PICOCLE» et la SCEA «DU CLOS DE  
LA SALLE» ; la SC «PICOCLE» fait  
apport à titre de fusion à la SCEA «DU  
CLOS DE LA SALLE» sous les garanties  
ordinaires de fait et de droit, et sous  
réserve de la réalisation des conditions  
suspectives mentionnées dans le traité  
de fusion, de tous les éléments d'actif  
et de passif constitutifs son patrimoine,  
sans exception ni réserve, y compris les  
éléments d'actif et de passif résultant  
des opérations qui seraient effectuées  
jusqu'à la date de réalisation de la  
fusion, l'universalité de patrimoine de  
la SC «PICOCLE» devant être dévolue  
à la SCEA «DU CLOS DE LA SALLE»  
dans l'état où il se trouve à la date de  
réalisation de la fusion.

2. Cette fusion a été approuvée par  
l'assemblée générale extraordinaire des  
associés de la SC «PICOCLE» société  
absorbée du 20 janvier 2026 et par  
assemblée générale extraordinaire des  
associés de la SCEA «DU CLOS DE  
LA SALLE» société absorbante du 20  
janvier 2026.

En rémunération de cet apport-fusion,  
la SCEA «DU CLOS DE LA SALLE»  
a augmenté son capital social d'un  
montant de 898.909 € pour le porter à  
1.045.759 € par l'émission de 1.797.818  
parts nouvelles d'une valeur nominale  
de 0,50 € chacune entièrement libérées  
attribuées aux associés de la SC  
«PICOCLE», à raison 87.272.727  
parts sociales de la SCEA «DU CLOS  
DE LA SALLE», société absorbante pour  
1 part sociale de la SC «PICOCLE»,  
société absorbée.

Le 22/01/2026, l'AGE a nommé co-  
gérante Mme Chloé VIGIER, demeurant  
7 rue de la Maladrerie 51420 WITRY  
LES REIMS.  
Modification au RCS de REIMS.  
M2601326

Plume

Formalités Juridiques

priscilla@plume.legal

**LES DAMES  
DE PIQUES**

SC au capital de 1.200 euros  
Siège social :  
22 rue Charles de Gaulle  
51420 CERNAY LÈS REIMS  
538 231 952 RCS Reims

Le 22/01/2026, l'AGE a nommé co-  
gérante Mme Chloé VIGIER, demeurant  
7 rue de la Maladrerie 51420 WITRY  
LES REIMS.  
Modification au RCS de REIMS.  
M2601326

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

CLOTURE  
DE LIQUIDATION

**Octav**  
Société d'Avocats  
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

## SCI OCTAV

Société civile immobilière  
au capital de 750 Euros  
en liquidation  
Siège social/siège de liquidation :  
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS  
521 020 636 R.C.S. Reims

Avis  
de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 07/01/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François DROUOT, demeurant 5 rue du Luxembourg - 51420 CERNAY LES REIMS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis.  
M2601055



AVOCATS  
ASSOCIÉS

**GN IMMO**  
SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 138 rue Léon Faucher  
51450 BETHENY  
RCS de REIMS n°814 481 487

## Avis de liquidation

L'assemblée d'associés du 19/12/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme NOIZAT Laetitia de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/12/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2608724

SCI DES  
DAMOISELLES

Société civile immobilière en liquidation  
au capital de 148 485,50 euros  
Siège de liquidation : 2 allée des  
Frères Morane - 51450 BETHENY  
353 790 843 RCS REIMS

Avis  
de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne AUBERT, demeurant 2 allée des Frères Morane - 51450 BETHENY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

La liquidatrice.  
M2600872

## LEFÉBURE et Fille

EARL au capital de 7.500 Euros  
Siège social : 7 rue des Écoles  
51270 BAYE  
R.C.S. : Reims 533 492 567

## Clôture de liquidation

Le 31 décembre 2024, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Karine LEFÉBURE, demeurant Résidence Douce France - 29 rue Romans sur Isère - 59390 LYS LEZ LANNOY, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2024.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2504364



## M2L

Société civile en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
53 rue du Général Fery  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
842 706 426 R.C.S. Chalons En Champagne

L'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mehdi MILOUDI, demeurant 5 rue du Vieux Chabrot - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Mention sera faite au RCS de REIMS.  
Pour avis : Le liquidateur.  
M2601236

**SAS LES ÉDITIONS  
DE CÉLINE  
ET NICO**  
en liquidation  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
7 rue cardinal suhard  
51100 REIMS  
R.C.S. Reims 951 449 610

L'Assemblée générale ordinaire du 21/01/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur DELAHAYE Nicolas, demeurant 7 rue cardinal Suhard - 51100 REIMS de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 21/01/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce REIMS.

M2601036

## ERLON INVEST

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 20 000 euros  
Siège social : 24 rue Paul Adam,  
51100 REIMS  
Siège de liquidation : 24 rue Paul  
Adam, 51100 REIMS  
981 278 104 RCS REIMS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16/12/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christophe VACHERAND demeurant 24 rue Paul Adam 51100 REIMS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur  
M2601102

SCP PARMENTIER  
PERCHERON-TILLOY

Notaires à SAINTE MENEHOULD (51800)

## GFA DES BUTTES

## Liquidation

Le 31 décembre 2024, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme LEFEVRE, demeurant Résidence Douce France - 29 rue Romans sur Isère - 59390 LYS LEZ LANNOY, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2024.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2601157

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curatrice de la succession de Mme LEFEVRE Blanche Renée décédée le 16/02/2009 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0800806113. M2601157

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 20/10/2025 la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. POUDRAS William décédé le 20/01/2020. Réf. 0808160054. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601160

## AVIS DIVERS

Succession  
de Monsieur  
Georges PICARD

Par testament olographe en date du 12 septembre 2010, déposé au rang des minutes de Maître Corinne PAGEOT, Notaire à ANGLURE (51260), 5 place de la République suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE le 19 novembre 2015 ;

Monsieur Georges PICARD, retraité, veuf de Madame Paulette, Raymond LAMIDE, demeurant à SAINT JUST SAUVAGE (51260), 3 rue Francisque Gay, né à PARIS (75008), le 11 juin 1929, de nationalité Française, décédé à ROMILLY SUR SEINE (10100), le 27 septembre 2025, a institué des légitaires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 20 janvier 2026 auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corinne PAGEOT, Notaire à ANGLURE (51260), 5 place de la République, référence CRPCEN : 51026 En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Maître Corinne PAGEOT.  
M2601076

XAVIER BOUFFIN -  
LAETITIA MARCHAND

## Mme Paule PENASSE

Par testament olographe du 31 octobre 2008, Madame Paule PENASSE, veuve de Monsieur Jean-Michel JEANNE, en son vivant, retraitée, demeurant à REIMS, 12 rue du Chatelet, de nationalité française, décédée à REIMS, le 3 juillet 2025, a institué un ou plusieurs légitaires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Laetitia MARCHAND suivant procès-verbal en date du 15 janvier 2026.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Laetitia MARCHAND - 17 place Georges Clémenceau - 51230 FERE CHAMPENOISE - Tél. 03.26.42.40.09 - Mail : laetitia.marchand@51043.notaires.fr, notaire chargée du règlement de la succession. Cet envoi en possession a eu lieu en l'absence d'héritiers réservataires.

Pour avis :  
M2601090

Mme LEFEVRE  
BLANCHE

Par décision judiciaire en date du 10/02/2014, la Directrice départementale des Finances publiques de la Somme (22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens) a été nommée curatrice de la succession de Mme LEFEVRE BLANCHE, décédée le 16/02/2009 à REIMS (51). En application de l'article 811 du C. Civil et de l'article 1354 du Code de Procédure Civile, les formalités d'appréhension en déshérence vont être engagées.

M2601091

Plural Novilia<sup>AL</sup>

Groupe ActionLogement

## PLURAL NOVILIA

ER.11652 - 14 RUE  
LAMARTINE

MUIZON - MAISON  
14 rue Lamartine T3 - 64 m<sup>2</sup> - DPE : D  
- 151 500 € - REF : ER.11652.

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURAL NOVILIA.

Renseignements : 07 85 64 76 66  
Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires\* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres\* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen.

Offre et prix soumis à condition de ressources\*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH

M2601137

**FCN**  
EXPERTISE  
AUDIT  
CONSEIL

FCN Vitry-le-François  
21, rue Marabais  
51300 Vitry-le-François  
Tel : 03 26 74 21 18

## STIS

SAS en liquidation  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
6 rue du Moulin  
51340 HEILTZ LE MAURUPT  
895 368 827  
RCS Châlons en Champagne

Conformément aux dispositions de l'article L.237-31 du Code de commerce, le Liquidateur de la société STIS a décidé, au regard des comptes et des fonds disponibles de ladite société, de procéder, par décision du 31/12/2025, à la distribution d'un acompte sur liquidation d'un montant de 300 € par action.  
Pour avis. le liquidateur.  
M2601224

**arquebuse**  
notaires associés

18 rue de l'Arquebuse  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

M. Jean-Marie  
SPIEGELAvis de saisine  
de légitataire universel -  
Délai d'opposition

Par testament olographe en date du 21 octobre 1996, Monsieur Jean-Marie Alfred SPIEGEL, en son vivant ecclésiastique, célibataire, demeurant à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 31 rue de l'Arquebuse, né à CHALONS SUR MARNE (51000), le 5 juillet 1937, décédé à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 18 août 2025, a institué un légitataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description des testaments reçus par Me Laurence CARLIER, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 7 octobre 2025.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Laurence CARLIER, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, référence CRPCEN : 51084, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de la copie de ce testament et de l'acte de saisine.

En cas d'opposition, le légitataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Le Notaire.  
M2601267

## ANNONCES LÉGALES

## NIOT Angélique

## DOTTI Virginie

## COLLET Chloé

## TYSSANDIER Julie

**03.26.40.21.31**

annoncelegale.pamb@forumeco.com

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

## TRANSMISSION

## UNIVERSELLE

## DE PATRIMOINE

## SC « PICOCLE »

Société à responsabilité limitée au capital de 206.000 Euros Siège social : 10 rue des Lavois 51170 AOUIGNY R.C.S. REIMS 539 784 124

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2026 les associés ont approuvé le traité de fusion du 15 décembre 2025, prévoyant l'absorption de la SC «PICOCLE» par la SCEA «DU CLOS DE LA SALLE», société civile au capital de 146.850 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 351 091 525, dont le siège social est situé 10 rue des Lavois - 51170 AOUIGNY.

En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SC «PICOCLE», son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCEA «DU CLOS DE LA SALLE», Société absorbante, réunie le 20 janvier 2026, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélatrice de son capital, la fusion et la dissolution de la SC «PICOCLE» sont devenues définitives au 20 janvier 2026.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS. Pour avis, le représentant légal. M2601197

## VENTE CESSION

## ATTRIBUTION D'APPORTS

## « POULAIN BOBINAGE »

Société à responsabilité limitée au capital de 235.200 Euros Siège social : SAINT BRICE COURCELLES (Marne) 30 rue Emile Druart R.C.S. Reims 494 590 540

## « BOBINAGE 51 »

SARL au capital de 52.720 Euros Siège social : BEZANNE (Marne), 10 rue des Letis R.C.S. Reims 529 677 916

## Vente d'un fonds de commerce

Cédant : La société BOBINAGE 51, société à responsabilité limitée au capital de 52.720 €, ayant son siège social à BEZANNE (Marne), 10 rue des Letis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 529 677 916.

Cessionnaire : La société POULAIN BOBINAGE, Société à responsabilité limitée au capital de 235.200 €, dont le siège social est à SAINT BRICE COURCELLES (Marne), 30 rue Emile Druart, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 494 590 540.

Objet : Un fonds commercial de vente, achat de matériel électrique, réparation, remise en état, bobinage de tous matériaux, moteurs électriques, réparation et remise en état des ventilations, exploité à BEZANNE (Marne), 10 rue des Letis.

Entrée en jouissance : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Prix : Cent vingt cinq mille Euros (125.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour cent vingt mille Euros (120.000 €) et au matériel, mobilier, agencements pour cinq mille Euros (5.000 €).

Acte : Sous seing privé en date à REIMS (Marne) du 19 décembre 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la Marne le 9 janvier 2026 dossier 2026 00002433 référence 5104P04 2026 A 00058.

Oppositions : Dans les dix jours de la publication au BODACC. Pour la validité des oppositions, domicile est élu au siège de la société d'Avocats OCTAV, 8 rue Camille Lenoir à REIMS (Marne). M2601278



Mes Frédéric Frisch et Géraldine ALLEN  
Notaires associés  
2 bis rue Châtillon  
57000 METZ  
Tél. : 03.87.66.61.55

## « BONNE VAP »



Office Notarial Porte du Pont  
SCP GELIN MACHET GUERDER  
Notaires associés  
7 place du Maréchal Leclerc  
51300 VITRY LE FRANCOIS

## AUX DOIGTS D'ARGENT / L'ART DES CISEAUX

## Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Sylvie MACHET, notaire associé, à VITRY LE-FRANCOIS (Marne), 7 Place du Maréchal Leclerc, le 22 janvier 2026, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société AUX DOIGTS D'ARGENT, société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à VITRY LE-FRANCOIS (51300), 14 B Tilleuls Parc Aravis, identifiée au SIREN sous le numéro 799 112 784 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ.

A la société dénommée NFC VAP, société par actions simplifiée au capital de 90.000,00 €, dont le siège est à JOUY AUX ARCHES (57130), 4 allée des Tilleuls Parc Aravis, identifiée au SIREN sous le numéro 944 055 516 et immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Au profit de :

La Société L'ART DES CISEAUX, société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à VITRY LE-FRANCOIS (51300), Centre commercial du Hamois, 14B Abraham Moivre Centre commercial du Hamois, identifiée au SIREN sous le numéro 994974863 et immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Un fonds de commerce de salon de coiffure, vente de produits de beauté et de tous accessoires sis à VITRY LE-FRANCOIS (51300), Centre commercial du Hamois, 14B Abraham Moivre, lui appartenant, connu sous le nom commercial AUX DOIGTS D'ARGENT.

Moyennant le prix principal de 55 000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 45 000,00 € et au matériel pour 10 000 €.

La propriété a été fixée au jour de la signature de l'acte et l'entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. M2601099

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

## ÉPOUX FAGOT

## Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Romain FLORENS, notaire à VITRY LE-FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand, CRPCEN 51081, le 23 janvier 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Michel Paul FAGOT, et Madame Jacqueline Lucienne Yvonne Micheline DUBOIS, demeurant ensemble à CHATELRAOULD - SAINT - LOUVENT (51300) 3 chemin de Blaise.

Monsieur est né à VITRY LE-FRANCOIS (51300) le 27 décembre 1936.

Madame est née à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000) le 3 avril 1941.

Mariés à la mairie de ABLANCOURT (51240) le 24 septembre 1963 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquets aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel HUMBERT, notaire à BASSUET (51300), le 21 septembre 1963.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. M2601093

**Confiez-nous vos annonces légales !**



annoncelegale.pamb  
@legalnet.org

03 26 40 21 31

## ÉPOUX CABOCHEL / BLIN

## Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Arnaud LEFEVRE, notaire à VITRY LE-FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand, CRPCEN 51081, le 23 janvier 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Paul Dominique Alphonse CABOCHEL, et Madame Marie-Agnès BLIN, demeurant ensemble à LOISY-SUR-MARNE (51300), 4 rue Justin Haudos.

Monsieur est né à VITRY LE-FRANCOIS (51300) le 30 juillet 1963, Madame est née à WASSY (52130) le 11 juin 1965.

Mariés à la mairie de WASSY (52130) le 17 août 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. M2601096



## ÉPOUX MACHET

Monsieur Stéphane Paul MACHET, responsable administratif, né à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 18 août 1968 et Madame Karine GRANDMAIRE, enseignante, née à SAINT DIZIER (52100), le 17 juin 1971, demeurant ensemble à CORMONTREUIL (51350), 7 rue de Saintonge, mariés à la Mairie de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 25 février 1995, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial: adjonction d'une clause de préciput portant sur le logement principal des époux.

L'acte a été reçu par Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, le 29 janvier 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. M2601099

## TRIBUNAL

## DE COMMERCE

## DE REIMS

## Jugement du 27 janvier 2026

SAS AUTO'CLEAN 51, 11 rue de la Fosse Cochard, 51370 Saint-Brice-Courcelles, RCS Reims 831 221 452. Mécanique générale, carrosserie, peinture, achat vente et location de véhicules. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et ouvrant une procédure de liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2025, désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (me Amandine Riquelme) 13 bis boulevard Foch BP 10199 51057 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601239

SAS STM CARROSSERIE, 1 b rue Jean-Antoine Chaptal, 51470 Saint-Memmie, RCS Châlons-en-Champagne 953 181 799. Carrosserie, tôlerie, peinture, dépannage, transport et gardiennage, entretien et réparation, transformation, location de tous véhicules. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 septembre 2025, désignant administrateur Selarl a.j.c. (me Nicolas Torrano) 31-33 rue de Talleyrand 51100 Reims, avec les pouvoirs : assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion courante de l'entreprise, mandataire judiciaire Maître Isabelle Tirmant 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601300

SARL CHAMENOISE PEINTURE, 62 b rue Geruzet, 51100 Reims, RCS Reims 883 646 358. Intervention après sinistre plomberie électricité serrurerie location de matériel et d'outillage point relais colis divers travaux de finition location de bureaux et photocopies. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 août 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601301

## Jugement du 27 janvier 2026

THIEBAULT Christophe, chemin des Pensionnés, 51100 Reims. Multiservices. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 27 août 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Amandine Riquelme (me Amandine Riquelme) 13 bis boulevard Foch BP 10199 51057 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601296

ADJANOHOUP Coholan, 10 rue Landouzy, 51100 Reims. Nettoyage courant de bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 27 août 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601297

SAS Maçonnerie Façade Rénovation, 12 rue du Château Mouzin, 51420 Cernay-lès-Reims, RCS Reims 887 754 430. Travaux de maçonnerie générale, rénovation de biens immobiliers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 septembre 2025, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601230

SAS SPARN'AUDIT, 5 rue de Sézanne, 51200 Épernay, RCS Reims 919 755 165. Les prestations de contrôle de chantier dans le cadre de l'accréditation sofrac, les prestations d'audit énergétiques, études thermiques réglementaires, diagnostiques énergétiques et toute expertise liée aux métiers du bâtiment, les missions d'assistance à maîtrise d'œuvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 29 décembre 2025, désignant liquidateur SCP Crozat (me Arnaud Crozat) 26 rue Louis Victor de Broglie 51430 Bezannes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601298

SARL ENTREPRISE BARRAS, 55 rue des Monts de Champagne, 51360 Prunay, RCS Reims 532 886 520. Tous travaux de chauffage, plomberie, électricité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 août 2024, désignant mandataire judiciaire SCP Crozat (me Arnaud Crozat) 26 rue Louis Victor de Broglie 51430 Bezannes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC. M2601299

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

**SARL MN BICHRI (MNB)**, 32 boulevard de la Paix, 51100 Reims, RCS Reims 921 504 296. 1- d'assurer des prestations de transport public routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur avec des véhicules n'existant pas 3,5t de pma. et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. 2- achats. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 septembre 2025, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.  
M2601302

**SAS MySDBdéo**, 1 b rue de la Gare, 51500 Trois-Puits, RCS Reims 845 098 961. Création et rénovation de salle de bain y compris les travaux de plomberie, chauffage, ventilation, électricité, tous travaux de carrelage, pose de plaque de plâtre, peinture exercés en soutirance, toutes prestations de conseil en matière de travaux et de décoration. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 septembre 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.  
M2601319

**GORDIEN (nom d'usage GORDIEN)** Jérôme Jean-Jacques, 58 rue Anquetil, 51100 Reims, RCS Reims 477 540 769. Achat vente de produits alimentaires, fruits et légumes, confiserie, bûcherie, vêtements, chaussures, bijoux fantaisie, bazar, cosmétiques et tous commerces neufs et occasion. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 27 août 2024, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.  
M2601320

**SAS CPS**, 90 place Drouet d'Erlon, 51100 Reims, RCS Reims 918 999 822. Petite restauration bar brasserie pmu. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 août 2024, désignant administrateur Selarl a.j.c. (me Nicolas Torrano) 31-33 rue de Talleyrand 51100 Reims, avec les pouvoirs : assister le débiteur pour certains actes de gestion, mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.  
M2601332

TRIBUNAUX  
JUDICIAIREEXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE  
DU TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 20 Janvier 2026, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la

**S.C.E.A. DU RAVEAU**

6 rue du Raveau - 51800 BINARVILLE (N° RG 21/02264) inscrite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 808 080 675.

Pour extrait conforme,  
LE GREFFIER

M2601192

EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE  
DU TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 20 Janvier 2026, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 septembre 2025, désignant mandataire judiciaire Selarl Bruno Raulet (me Bruno Raulet) 34 rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au BODACC.

EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE  
DU TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 20 Janvier 2026, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de

**Groupement  
EMPLOYEURS FLAVIEN  
MICHON**

sis 9 rue des fermes - 51310 LA NOUE (N° RG 25/03293), ordonné une période d'observation de 6 mois, nommé en qualité de mandataire judiciaire Me Bruno RAULET, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS, fixé provisoirement au 20 Juillet 2024 la date de cessation des paiements ;

Les déclarations de créances doivent être déposées auprès du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC.

Pour extrait conforme,  
Le Greffier.  
M2601206

EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE  
DU TRIBUNAL  
JUDICIAIRE DE CHALONS  
EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 27 Janvier 2026, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sur les dettes professionnelles et personnelles de

**M. Freddy LAMARCHE**

demeurant 1 rue des loges - 51800 LA NEUVILLE AU PONT (N° RG 25/03264), nommé en qualité de mandataire judiciaire Me Amadine RIQUELME, 13 bis bd Foch - 51100 REIMS.

Les déclarations de créances doivent être déposées auprès du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC.

Pour extrait conforme,  
Le Greffier.  
M2601217

**RÉDACTION****BUSSON Benjamin****03.26.08.38.31****DESAINTI Nastasia****03.26.08.38.32***redaction.pamb@legalnet.org***Ardennes****CONSTITUTION  
DE SOCIETE****JosDel SCI**

Par acte SSP du 14 janvier 2026, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JosDel SCI.

Siège social : 9 Rue Du Calvairé 08410 BOULZICOURT.

Durée : 99 ans.

Capital : mille Euros (1.000,00 €).

Objet social : - L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, - La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, - La prise de participation dans des sociétés d'investissements immobiliers notamment dans des SCPI, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Gérance : JOSDEL HOLDING, SASU au capital de 178 255,00 €, sis 9 Rue Du Calvairé 08410 BOULZICOURT, 994 998 110 RCS SEDAN.

Clause d'accord : Cession libre entre associés. Cession soumise à accord dans les autres cas. Immatriculation au RCS de SEDAN.  
M2600647

**MFB LE PRINCE  
DES ARDENNES**

Par acte SSP du 12/01/2026 il a été constitué une EURL dénommée : MFB LE PRINCE DES ARDENNES

Siège social : 9, Place d'Harcourt 08200 SEDAN Capital : 1.000 € Objet :

Commerce de détail de produits alimentaires exotiques, de produits cosmétiques en gros et détail pour les particuliers ou professionnels en

France et à l'étranger. Bazar. Import / export Gérant : M BERETE Mohamed,

4, rue du Faubourg de Pierre 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Durée : 99

ans à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN.

M2600877

**LE PRE MELO**

Société à responsabilité limitée au capital de 7.005 €uros

Siège social : Route de Charbogne 08130 ATTIGNY

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION : LEMEE RENAUD.

SIÈGE SOCIAL : 4 chemin de l'Alouette - 08300 RETHEL.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toute activité artisanale dite non réglementée au sens du code de l'artisanat, telle que les travaux de peinture, de dépannage et réparation, travaux de maçonnerie divers et plus généralement de tous travaux multiservices ;

- La prise de participation dans toutes sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole, viticole ou immobilière, la gestion de ces participations et la gérance de toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 7.005 €.

GÉRANCE : Monsieur Stéphane HENRIET, demeurant route de Charbogne à ATTIGNY (08), Madame Catherine HENRIET, demeurant route de Charbogne à ATTIGNY (08), Madame Ludivine CHENEAU, demeurant 4 rue de la liberté - 08130 ALLAND'HUY ET SAUSSEUIL (08).

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour avis : La gérance.  
M2601039

Pour avis : Le représentant légal.  
M2601209

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Ardennes

**CONVERGENCE CAPITAL INVEST**

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
17 boulevard Firmin Leguet 08500 REVIN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORMES du 26.01.2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée CONVERGENCE CAPITAL INVEST présentant les caractéristiques suivantes :

Siège : 17 boulevard Firmin Leguet 08500 REVIN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.500 €.

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; la construction de tous immeubles, la vente des immeubles construits à tous tiers, en totalité ou par fractions ; toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mouloud BAABOUCHE, demeurant 8 bis rue Dresfenvoin - 51370 ORMES.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis : Le Président.  
M2601109

**HOLDING DOCQ**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 13 rue du Chemin de Fer 08110 CARIGNAN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARIGNAN du 20 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : HOLDING DOCQ.

Siège : 13 rue du Chemin de Fer 08110 CARIGNAN.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 €.

Objet : - L'acquisition, par tous moyens, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux, et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises civiles ou commerciales et la gestion de ces participations ;

- L'acquisition par tous moyens, la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers dont elle devient propriétaire ;

- La gestion, l'organisation, l'optimisation du patrimoine familial ; sur délibération expresse de l'assemblée générale extraordinaire, la mise à disposition gracieuse de ses actifs aux associés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Valentine DOCQ, demeurant 13 rue du Chemin de Fer - 08110 CARIGNAN.

Directeur général : Monsieur Vincent DOCQ, demeurant 13 rue du Chemin de Fer - 08110 CARIGNAN.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis : Le Président.  
M2601250

**MODIFICATION DE STATUTS****MIRANDA**

Société par actions simplifiée au capital de 73 900 euros porté à 900 euros  
Siège social : Rue Jules Fuzelier 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 444 614 531 RCS SEDAN

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2025 et du procès-verbal des décisions du Président du 29 décembre 2025, que le capital social a été réduit de 73 000 euros par voie de remboursement d'une somme de 730 euros par action et a été ramené de 73 900 euros à 900 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction de la valeur nominale des actions.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL  
Ancienne mention : 73 900 euros  
Nouvelle mention : 900 euros  
Pour avis : Le Président  
M2601187

**S.C.I. BOIS SUR SAULT RETHEL**

Société civile immobilière au capital de 5.000 Euros  
Siège social : 36 rue de la Campagne 08320 VIREUX-WALLERAND 824 517 288 RCS Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 23/01/2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Claude Lambert, demeurant 71A Avenue du Général de Gaulle 08320 Vireux-Wallerand, pour une durée illimitée à compter du 23/01/2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Sedan.  
Pour avis : La gérance.  
M2601226

**SAS « LES CUISINES ARDENNAISES »**

Société par actions simplifiée Au capital variable de 21.000 Euros  
2 rue des charmes 08000 VILLERS SEMEUSE 849 855 044 RCS Sedan

Suivant PVAGE du 30/12/2025, les actionnaires ont accepté, à compter du 01/10/2025 :

- la démission de Monsieur Cyril ROUY de ses fonctions de Président,  
- la nomination en qualité de Présidente de la SAS ORMELI, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé sis 2 rue des charmes à VILLERS SEMEUSE (08000), immatriculée au RCS de SEDAN sous le numéro 830.302.774, représentée par Monsieur Cyril ROUY, son Président,

- la nomination de Monsieur Cyril ROUY, demeurant 2 rue des Charmes à VILLERS SEMEUSE (08), en qualité de Directeur Général extérieur.

Pour avis : Le président.  
M2514119

**SCI DU BOIS CHAUSSÉ**

Société civile immobilière au capital de 10.000 Euros

Siège social : 36 rue de la Campagne

08320 VIREUX-WALLERAND 821 265 758 RCS Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 23/01/2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Claude Lambert, demeurant 71A Avenue du Général de Gaulle 08320 Vireux-Wallerand, pour une durée illimitée à compter du 23/01/2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Sedan.  
Pour avis : La gérance.  
M2601223

**SAS « LES FERMES ARDENNAISES »**

Société par actions simplifiée à capital variable

12 rue Principale 08260 CHAMPLIN

834 184 285 RCS Sedan

Suivant PVAGE du 30/12/2025, les actionnaires ont accepté, à compter du 01/10/2025 :

- La démission de Monsieur Olivier HALE de ses fonctions de président ;

- La nomination en qualité de présidente de la SAS ORMELI, société par actions simplifiée au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé sis 2 rue des charmes à VILLERS SEMEUSE (08000), immatriculée au RCS de SEDAN sous le numéro 830 302 774, représentée par Monsieur Cyril ROUY, son président ;

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Sedan.

Pour avis : La gérance.  
M2601088

**BP MENUISERIE**

BP MENUISERIE, SAS au capital de 15.000 €, siège BPM, siège social 5 bis Zone Verte - 08430 PÔIX TERRON,

891 243 453 R.C.S. SEDAN. Par délibération en date du 31/12/2025 de l'assemblée générale extraordinaire, il a été décidé, à compter du 01/01/2026,

de transférer le siège social au 24 B rue Baron Quinart - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Mention sera faite au RCS de SEDAN.  
M2601338

Pour avis : Le président.  
M2601436

**SC « DES THEUYETTES »**

Capital social : 1.000 €uros

Siège social : 29 Chemin des Theuyettes -

Route d'Annelles - 08300 PERTHES R.C.S. Sedan 792 731 937

Aux termes d'une décision de la

gérance en date du 27/08/2025, il a été décidé de transférer le siège social du 22 avenue Roger Salengro, 08350 Vigne-aux-Bois au 44 rue de la République, 08350 Vigne-aux-Bois à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du

Tribunal de commerce de Sedan.

Pour avis : La gérance.  
M2601307

**MARJOER**

SAS au capital de 526.560 €uros

6 rue du Château - 08300 NEUFLIZE

RCS Sedan 478 322 365

Par décision du 18/12/2025, le

Président a nommé Madame Marion

CAMUS en qualité de Directrice

Générale de la Société, à effet du

même jour

Madame CAMUS demeure 35 bis,

rue de la Paix - 51420 WITTRY LES

REIMS.

Mention en sera faite au RCS de

SEDAN.

Pour avis : La gérance.  
M2601318

**IDEA Expertise comptable**

15 rue du Président Kennedy

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. : 03.24.59.70.41

**IDEA Expertise comptable**

15 rue du Président Kennedy

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél. : 03.24.59.70.41

**SCI BERTRAND**

SCI au capital de 32.776,54 €uros  
Siège social : Rue Mongourdin  
08270 CORNY-MACHEROMENIL  
R.C.S. de Sedan n°394 530 174

**Avis de modification**

L'AGE du 26/10/2018 a décidé à compter du 26/10/2018 de nommer en qualité de gérant M. MAILLEY CHRISTIAN, demeurant Rue Mongourdin - 08270 CORNY MACHEROMENIL en remplacement de Mme BERTRAND DANIELLE, gérante, pour cause de décès

Modification au R.C.S. de SEDAN.  
M2601331

**DELL'ATTI FRANCK ET FILS**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros porté à 10.000 €uros  
Siège social :  
6 Bis rue du Commerce  
08000 WARCQ  
921 859 237 RCS Sedan

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2025, il résulte que le capital social a été augmenté de 9.000 € par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

Les articles 2, 3 et 5 des statuts ont été modifiés.

Pour avis : La Gérance.  
M2601140

**GROUPEMENT FONCIER**

**AGRICOLE de « LA CROIX DE PAIX »**  
GFA au capital de 213.428,62 €uros  
Siège social :

Rue Basse de Chaumont  
08220 RENNEVILLE  
RCS Sedan 382 533 529

Aux termes de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2025 il a été pris acte du décès de Mme Mme JONET-FREROTTE Rosa, décédée à VOUILZERS (08400), le 18 juin 2023 et décidé de nommer en qualité de nouveau gérant Mme DUPONT-JONET Catherine, demeurant à RENNEVILLE (08220) 4 rue Basse de Chaumont, pour une durée indéterminée à compter du 28 avril 2025.

Et il a été décidé de transférer le siège social à RENNEVILLE (08220) 4 rue Basse de Chaumont à compter du 1er janvier 2025.

Mention sera faite au RCS de SEDAN.  
M2601241

**FUSION**

**HMC**  
Expertise Comptable

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Ardennes

## POURSUITE D'ACTIVITE



15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.59.70.41

## Etablissements CHARLOT SAS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 7, rue des Bains Nauches, 08700 NEUFRANLIS 924 919 061 RCS Sedan

Par décision du 12/01/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La présidente M2601087



## MA CAMPAGNE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros  
Siège social : 1 rue des Sabotiers - 08200 GIVONNE 925 064 693 RCS Sedan-08200

Aux termes d'une délibération en date du 8 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance. M2601136



## LAURENT BAT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 200 euros  
Siège social : 17 rue des Telliers - 08130 ECORDAL 911 467 082 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 4 novembre 2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance. M2601208



## LECOCQ

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros  
Siège social : 4 rue Pierre Curie 08300 RETHEL 910 952 688 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance. M2601249

## DISSOLUTION DE SOCIETE

**HOLDING RXLR**  
Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 37 RUE LABRETECHE 08200 SEDAN  
Siège de liquidation : 37 RUE LABRETECHE 08200 SEDAN 850 786 856 RCS SEDAN

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur ERIC SEILER, demeurant 37 RUE LABRETECHE, 08200 SEDAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 37 RUE LABRETECHE 08200 SEDAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. M2513915



## DUPONT-BERNARD

Société à responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social et siège de liquidation : 10 Place du Théâtre 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 750 844 631 R.C.S. Sedan

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17/11/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Johan DUPONT, demeurant 10 Place du Théâtre - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Place du Théâtre - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. M2601277

## ETABLISSEMENTS CAGNACCI

Rectificatif à l'annonce parue le 06/01/2026 dans le journal Matot Braine concernant la société ETABLISSEMENTS CAGNACCI, SAS au capital de 120 000 euros dont le siège social est situé 08400 VRIZY immatriculée au RCS de SEDAN sous le numéro 306 782 541.

Il convenait de lire concernant l'adresse du siège de liquidation : « 08400 VRIZY » et non « 17 quartier de la gare 08400 VRIZY »

Le reste de l'annonce demeure inchangé.  
M2601103

## HP SERVICES EXPRESS

SASU au capital de 2.000 euros  
Siège social : 7 impasse des Lavoirs 08090 MONTCY NOTRE DAME RCS Sedan 894 814 227

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CHIBANE HAMID, demeurant 7 impasse des Lavoirs - 08090 MONTCY NOTRE DAME et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SEDAN.

HAMID CHIBANE. M2601134

## ROMY LA CHINEUSE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 500 euros  
Siège : Pôle d'entreprises de Lucquy 15 place de la Gare 08300 LUCQUY Siège de liquidation : Pôle d'entreprises de Lucquy 15 place de la Gare 08300 LUCQUY 978 180 115 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Emmanuelle SUPLY-FOUREL demeurant 30 rue Jean Jaurès - 08300 COUCY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Pôle d'entreprises de Lucquy, 15 place de la Gare - 08300 LUCQUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. M2601213

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION



4 rue Claude Chrétien 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

7 rue Pasteur - BP 14 08800 MONTHERME

30 rue Contamine 08600 GIVET

## ARDENNE COUVERTURE TRADITIONNELLE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 31.110 euros

Siège social : Rue des Forges Linchamps 08800 LES HAUTES RIVIERES

Siège de liquidation : Rue des Forges Linchamps 08800 LES HAUTES RIVIERES

349 382 259 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale réunie le 31/12/2025 au Rue des Forges Linchamps - 08800 LES HAUTES RIVIERES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargeé Monsieur Jésus PORRAS, demeurant 5 rue du Creusot Linchamps - 08800 LES HAUTES RIVIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis : Le liquidateur. M2600822

## CONCEPT INFORMATIQUE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 30 000 EUROS  
22 AVENUE CHARLES DE GAULLE 08000 CHARLEVILLE MEZIERES RCS SEDAN 345 330 286

Le 26 janvier 2026, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a donné quittus au liquidateur, Monsieur CHIOGNION Philippe pour sa gestion et le décharge de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2025. M2601174

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

## EPOUX MORHAIN

Par acte authentique du 28/01/2026 reçu par Me BOURDAIRE Lucille Notaire à ROZOY SUR SERRE, M. MORHAIN Cyrille, agriculteur, né le 27/08/1974 à METZ et Mme LACHAPELLE Edith, psychologue, née le 04/11/1972 à CHARLEROI, demeurant ensemble 1 rue Principale Ribeauville, Mainbressy - 08220 ROCQUIGNY, mariés à la Mairie de HAM SUR HEURE NALINNES (Belgique) le 3 juin 2000, initialement sous le régime communauté de biens réduite aux acquets ont décidé d'adopter le régime séparation de biens pure et simple tel qu'établi par les articles 1536 à 1541 du Code civil. Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès Me BOURDAIRE Lucille Notaire à ROZOY SUR SERRE, où domicile a été élu à cet effet. M2601310

Pour avis et mention, Maître Quentin NAVAUX. M2601294



## OFFICE NOTARIAL D'ARCHES

Maître Guillaume CONREUR  
1 bis rue de Lorraine  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

## EPOUX GILLET

## Avis de changement de régime matrimonial

Le 26 janvier 2026, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (ci-après la Caisse régionale) a fixé le prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) sur la base de l'arrêté des comptes individuels au 31 décembre 2025.

Le nouveau prix indicatif de référence des C.C.A. est de 270,50 euros par titre (dividende inclus).

La valorisation des C.C.A. est fondée sur une méthode multicritère. Elle repose, d'une part, sur l'actif net de la Caisse régionale, retraité, des plus-values latentes des titres enregistrés dans les portefeuilles de participation de la Caisse régionale et de ses filiales consolidées\* ; et d'autre part, sur le cumul des résultats nets retraités de la Caisse régionale et de ses filiales consolidées\*.

À la demande de l'AMF, ce prix a été validé par un expert indépendant. Il prend effet à compter du 3 février 2026 et reste valable jusqu'à la prochaine fermeture du carnet d'ordres.

Pour mémoire, le prix indicatif de référence des C.C.A. était de 252,50 euros sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2024, de 249,98 euros après le paiement du dividende de 2,52 euros par titre en avril 2025 et de 260,20 euros sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2025.

\* Filiales consolidées de la Caisse régionale : Nord Est Expansion, Nord Est Capital Investissement, Nord Est Aménagement Promotion, La Foncière Rémoise, Nord Est Immo. [www.credit-agricole.fr/ca-nord-est](http://www.credit-agricole.fr/ca-nord-est)

(1) Relations Porteurs :

03 26 49 58 50 (2)

(1) Coût selon fournisseur d'accès

(2) Coût d'un appel local depuis un poste fixe

## CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable - Agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances Prestataire de services d'investissement agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 - Siège social : 25 rue Libergier, 51100 REIMS N° SIREN 394 157 085 RCS Reims - N° ORIAS 07 022 663 - IDU ADEME : FR234269\_01FBNY

## EPOUX LIBAGUE

## Avis de changement de régime matrimonial

Au terme d'un acte reçu par Maître Quentin NAVAUX, le 27 janvier 2026, Monsieur Alain LIBAGUE, retraité, né à BESANCON (25000) le 17 septembre 1963, et Madame Carole QUEHEN, retraitée, née à VILLERS SEMEUSE (08000) le 18 octobre 1962, demeurant ensemble à SAINT MARCEAU (08160), 3 chemin de la Gravière, mariés à la Mairie de CHARLEVILLE MEZIERES (08000), le 5 juillet 1986, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquets à défaut de contrat de mariage préalable à leur union,

Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Maître Quentin NAVAUX, Notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 1 bis rue de Lorraine.

Pour avis et mention, Maître Quentin NAVAUX. M2601330

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Ardennes / Aube



**OFFICE NOTARIAL D'ARCHES**  
Maître Quentin NAVAUX  
1 bis rue de Lorraine  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

### M. Clément JANSSEN

**Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographie en date du 13 mars 2024,  
Monsieur Clément Eugène Philippe Ghislain JANSSEN, en son vivant retraité, demeurant à LA NEUVILLE AUX JOUTES (08380) 155, Les Grands Riaux, né à AUDERGHEM (Belgique) le 11 juillet 1929, divorcé de Madame Gilberte Louise Marie BODLET et non remarié, décédé à YVOIR (Belgique) le 2 octobre 2025, a consenti un legs universel.

Consecutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Quentin NAVAUX, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Office Notarial d'Arches», titulaire d'un office notarial dont le siège est à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), 1 bis, rue de Lorraine, le 27 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Quentin NAVAUX, notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), référence CRPCEN : 08066, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BEZIERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
M2601325

### SUCCESSION VACANTE

**SUCCESSION VACANTE**  
La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>e</sup> MAZUE Pierre décédé le 26/02/2023 a établi le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808149465. M2601159

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>e</sup> CANON Bernadette décédée le 06/04/2025 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808158522. M2601167

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>e</sup> TANTON Jeannine décédée le 08/04/2025 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808158502. M2601168

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances publiques de la Somme, 22 RUE DE L'AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>e</sup> MAZUE Pierre décédé le 26/02/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808149465. M2601169

### TRIBUNAL DE COMMERCE EXTÉRIEUR

#### Jugement du 23 janvier 2026

**SAS CLAIR DE LORRAINE**, place de l'Église, 55190 Void-Vacon, RCS Bar-le-Duc 344 702 071. Transformation, commercialisation de boissons et alcools et produits alimentaires divers. Jugement en date du 23/01/2026 refiant une erreur matérielle. M2601240

## Aube

### VENTE CESSION

### ATTRIBUTION D'APPORTS

### DAOUST Claudine

Aux termes d'un acte sous signature privée à VILLENAUXE LA GRANDE(10) en date du 25 septembre 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Aube, le 30 décembre 2025, bordereau 2025 00030778 référence 1004P01 2025 A 02176, Madame Claudine FADIN, agissant en qualité d'entrepreneur individuel «DAOUST Claudine», exploitant le fonds sis 11 Rue Denis Papin 10370 VILLENAUXE LA GRANDE, immatriculé au RCS de TROYES sous le n° 451 146 278 a cédé à ENTREPRISE FADIN, SARLU au capital de 200 000€, dont le siège social est 11 Rue Denis Papin 10370 VILLENAUXE LA GRANDE, au prix de 167 141€. Entrée en jouissance au 25 septembre 2025. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, 11 Rue Denis Papin 10370 VILLENAUXE LA GRANDE.

Pour avis. M2600767

### CONSTITUTION DE SOCIETE

### CHOU'EVENTS

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST GERMAIN du 17/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. - Dénomination sociale : CHOU'EVENTS - Siège social : 2 Rue Paul Cézanne, 10120 ST GERMAIN - Objet social : Location de matériels/meubles - Prestations événementielles - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 4.000 € - Gérance : M<sup>e</sup> Jessica HERBIN, demeurant 14 Bis Rue des Boullins 10190 MESSON - M. Baptiste PHILIPPON, demeurant 14 Bis Rue des Boullins 10190 MESSON - M<sup>e</sup> Sandrine SAUVIGNET, demeurant 16 Rue Héros de la Résistance 10300 STE SAVINE - M. Alexandre VELUT, demeurant 16 rue des Héros de la Résistance 10300 STE SAVINE - Immatriculation de la Société au RCS de TROYES.

Pour avis : La gérance. M2600615

### LOUAGE Électricité

#### Avis de constitution

FORME : SASU. DÉNOMINATION : LOUAGE Électricité.

SIÈGE : 30 Ter rue Veuve Benard Bodie, Hall B - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES.

CAPITAL : Mille Euros (1.000,00 €).

OBJET : - Electricité, générale,

courant faible et courant fort, câblage de réseaux informatiques, câblage de réseaux téléphoniques, fibre optique, video surveillance, domotique et dépannage dans ces secteurs ;

- La maintenance courante dans les domaines suivants du bâtiment :

plomberie-chauffagiste, peinture ;

- L'achat et la vente de tous produits non réglementés, notamment de matériels électriques.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur Bryan Louage, demeurant 30 Ter rue Veuve Benard Bodie, Hall B - 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC M2600046



39 Rue Paul Dubois - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.46.30

### O'Marché des Minis

#### Avis de constitution

Suivant acte ssp en date à NOGENT SUR AUBE (10240) du 20/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : O'Marché des Minis

Forme : société par actions simplifiée

Capital : 2 000 €

Siège social : 105 Grande Rue

- 10240 NOGENT SUR AUBE

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet social : L'exploitation d'un vide grenier permanent, comprenant la location ou la mise à disposition d'espaces de vente et d'emplacements à des particuliers ou professionnels. Le dépôt-vente, l'achat et la revente de biens d'occasion et de seconde main, spécialement pour la mère et l'enfant (vêtements pour enfants, articles de puériculture, vêtements de maternité, etc ...) et autres. L'organisation d'événements commerciaux ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires s'y rattachant.

Président : Madame Mélissa GUGNOT, demeurant 105 Grande Rue - 10240 NOGENT SUR AUBE

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Transmission des actions : tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions sont libres. En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions y compris entre associés sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La société sera immatriculée au RCS de TROYES.

Pour avis : La gérance. M2601063

Pour avis : La gérance. M2601133

Pour avis : La gérance. M2601279



15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

### Le Wagon Troyes

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 35-41 avenue de la Maille

10800 ST JULIEN LES VILLAS

#### Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à SAINT JULIEN LES VILLAS (10) du 23/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Le Wagon Troyes

Siège : 35-41 avenue de la Maille

10800 ST JULIEN LES VILLAS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Activité d'audioprothésiste

ainsi que la vente d'appareillage et

accessoires liés à cette activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : société LY PATRIMOINE, Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 22 rue François Boucher 91330 YERRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 471 117 RCS TROYES, Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Ludovic DELACOUR,

Directeur général : La société HCZ INVEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, Ayant son siège social 65 rue André Beury, 10000 TROYES, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 988 336 983 RCS EVRY

Directeurs généraux : société ZL DISTRIBUTION, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 39 rue Madame de Sévigné 08000 Charleville-Mézières, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 474 571 RCS Sedan et M. Xiang ZHAN, demeurant 39 rue Madame de Sévigné 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

La Société sera immatriculée au RCS de TROYES

Pour avis : Le Présidente. M2601214

### SCI BG CHOMEDEY

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros

Siège social : 46 rue de la Paix

- 10000 TROYES

Société en formation

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 8 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI BG CHOMEDEY.

SIÈGE SOCIAL : 46 rue de la Paix

- 10000 TROYES.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur BERNARDI

Marc et Madame BERNARDI Emilie, demeurant ensemble

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Aube



**SPFPL BOISSEAU-POMEZ**  
SPFPL SARL au capital de 3000 €  
siège social : 1 rue de la Paix - 10000 TROYES  
884 342 122 RCS TROYES

L'AGE du 03/12/2025 a décidé à compter du 06/11/2025 de :  
- de nommer en qualité de co-gérant M. BOISSEAU Geoffroy, demeurant 2 rue de Vauluisant 10000 TROYES en remplacement de M. POMEZ Thierry, pour cause de démission. Modification au RCS de TROYES.  
M2513163

**SCEV TAISNE-RIOCOUR TRONCHOIS**  
Société civile au capital de 1.040 Euros  
Siège social : 18 rue de Bise - 10340 LES RICEYS  
RCS : Troyes 483 510 335

**Avis de modification**  
Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2025, l'assemblée des associés a nommé Madame Marie-Amicie de GUIGNE, demeurant à PARIS (75), 24 avenue Théophile Gauthier, aux fonctions de co-gérante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.  
Pour avis : La gérance.  
M2513713

**GASTRO-ENTÉROLOGIE MONTIER LA CELLE**  
Société civile de moyens au capital de 762,25 €  
Siège social : 17 Rue Charles Baltet  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
RCS de TROYES n°334 236 148

**Avis de modification**  
L'AGE du 15/01/2026 a décidé à compter du 28/02/2026 de rendre effective la démission de ALMURA HGE, SELARL au capital de 1 000 €, aux fonctions de co-gérant.  
Modification au RCS de TROYES.  
Alain MOITRY  
M2600436

**baillot & ASSOCIES**  
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE  
155 avenue d'Echenilly  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
Tél. : 03.25.45.10.69

**SARL AO ARLINDO OLIVEIRA**  
EURL au capital de 32 500 €  
Siège social : 141 Chemin du Carmel  
10120 SAINT GERMAIN  
RCS de TROYES n°845 353 192

**Avis de modification**  
En date du 26/01/2026, l'associé unique a décidé à compter du 01/02/2026 de nommer en qualité de co-gérante Mme DA SILVA OLIVEIRA Anne-Charlotte, demeurant 5 Rue Eugène Menuelle 10280 SAINT MESMIN.  
Modification au RCS de TROYES.  
M2600690

**TERRAE**

Société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros porté à 705.000 euros  
Siège social : 116 Rue Paul Doumer 10300 STE SAVINE 887 710 481 RCS Troyes

Du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 30/12/2025,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 30/12/2025 par le CIC EST, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 245.000 € par émission de 4.900 actions nouvelles de numéraire, et porté de 460.000 € à 705.000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille euros (460.000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept cent cinq mille euros (705.000 €).

POUR AVIS - La Présidente

M2600800

**BIOTEK AAA**

Société par actions simplifiée au capital de 1 450 000 euros porté à 1 650 000 euros  
Siège social : 116 Rue Paul Doumer 10300 STE SAVINE 851 589 143 RCS TROYES

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/12/2025,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 30/12/2025 par le CIC EST,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 30/12/2025 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 200 000 euros par émission de 40000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 450 000 euros à 1 650 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (1 450 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million six cent cinquante mille euros (1 650 000 euros).

POUR AVIS - Le Président

M2600801

**SCEA BRUGGEMAN**

au capital de 21.500 euros  
Siège social : 13 rue Saint Jacques Plessis Gatebled 10400 LA LOUPTIERE THENARD RCS de Troyes 479 991 416

L'AGE du 31/12/2025 a décidé à compter du 31/12/2025

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, les associés ont décidé des points suivants à compter de cette même date :

- Modification des parts représentatives d'apport en capital suite à la donation du 22/11/2025 Monsieur Jean-Baptiste BRUGGEMAN détient 512 parts en représentation de son apport en numéraire

Madame Sylvaine BRUGGEMAN-FICHAUX détient 513 parts en représentation de son apport en numéraire Monsieur Richard BRUGGEMAN détient 334 parts en représentation de son apport en numéraire

Madame Karine BRUGGEMAN détient 334 parts en représentation de son apport en numéraire

Madame Laetitia BILLON-BRUGGEMAN détient 334 parts en représentation de son apport en numéraire

LAERIKA détient 1050 parts en représentation de son apport en numéraire.

- Retrait de Madame Sylvaine BRUGGEMAN de la gérance.

- Monsieur BRUGGEMAN Richard, Madame BRUGGEMAN Karine, Madame BILLON-BRUGGEMAN Laetitia sont les gérants.

M2600838

**baillot & ASSOCIES**

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE  
155 avenue d'Echenilly  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
Tél. : 03.25.45.10.69

**BELLEVILLE ZOLA**

EURL au capital de 5 000 €  
Siège social : 2 Rue Raymond Poincaré 10000 TROYES  
RCS de TROYES n°978 500 320

**Transfert de siège**

En date du 20/01/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 19-21 Place Jean Jaurès, 10000 TROYES à compter du 20/01/2026.

Mention : RCS de TROYES

M2601004

**POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE D'AIX-EN-OTHE**

au capital de 10 euros  
Siège social : 2 rue du Maréchal Foch 10160 AIX VILLEMAUR PALIS 977 629 575 RCS de Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 10/03/2025 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Sandrine RICHER et de Grégory BACHELIER de leurs fonctions de cogérant à nommé en remplacement en qualité de cogérant : Fanny FERARI, demeurant 12 route de la Chapelle - 10160 AIX VILLEMAUR PALIS ; Pascal JOLY, demeurant 2 rue Saint Avit - 10160 AIX VILLEMAUR PALIS, pour une durée illimitée à compter de cette date.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : La gérance.

M2601037

**e.c.a conseil**

Expertise-comptable  
Audit • Conseil  
12, rue des Bas Trévois 10000 TROYES 03 25 73 82 92

**EARL LA GRENOUILLERE****Extension de l'objet social**

L'associé unique de l'EARL LA GRENOUILLERE, Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 90.997,37 euros, dont le siège social est fixé 71 rue aux Ouches 10400 GUMERY, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 388 162 372, par décision du 13 janvier 2025 a décidé, à compter de ce jour, d'étendre l'objet social à l'activité de production et la vente d'énergie renouvelable notamment par l'acquisition et l'exploitation de panneaux photovoltaïques. En conséquence, les statuts seront mis à jour.

Pour avis, le Gérant.

M2601110

La Société sera immatriculée au RCS du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis, Le Président.

M2601120

**In Extenso**

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

**PAYTA JEAN-CLAUDE ET FILLE**

Forme : SARL  
Capital social : 224.500 euros  
Siège social : Z.A.E. - 10250 PLAINES SAINT LANGE  
790 343 818 RCS de Troyes

**Gérant**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2025, à compter du 31 décembre 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : Madame Elise PAYTA, demeurant 45 Zone Artisanale Fouchère - 10250 PLAINES SAINT LANGE en remplacement de Monsieur Jean-Claude PAYTA, démissionnaire. Mention sera portée au RCS de TROYES.

M2601040

M2601105

M2601191

M2601228

M2601312

M2601235

M2601236

M2601237

M2601238

M2601239

M2601240

M2601241

M2601242

M2601243

M2601244

M2601245

M2601246

M2601247

M2601248

M2601249

M2601250

M2601251

M2601252

M2601253

M2601255

M2601256

M2601257

M2601258

M2601259

M2601260

M2601261

M2601262

M2601263

M2601264

M2601265

M2601266

M2601267

M2601268

M2601269

M2601270

M2601271

M2601272

M2601273

M2601274

M2601275

M2601276

M2601277

M2601278

M2601279

M2601280

M2601281

M2601282

M2601283

M2601284

M2601285

M2601286

M2601287

M2601288

M2601289

M2601290

M2601291

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Aube / Aisne

### IMMO PERRI MOUTARD

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
3 rue du Gué - 10110 BUXEUIL  
982 636 151 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Pour avis : La gérance.  
M2600525

### DISSOLUTION DE SOCIETE

**In Extenso**  
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

### EARL PAYTA JEAN CLAUDE

Forme : EARL société en liquidation  
Capital social : 166.650 Euros  
Siège social :  
10250 PLAINES SAINT LANGE  
401 198 924 R.C.S. de Troyes

#### Dissolution anticipée

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025. Monsieur Jean-Claude PAYTA, demeurant Z.A.E. - 10250 PLAINES SAINT LANGE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.  
Pour avis.  
M2601035

### HOLDING 47

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 6.000 Euros  
Siège social :  
777 rue Louis Guillemin  
10120 SAINT GERMAIN  
753 313 667 R.C.S. Troyes

Aux termes de l'AGE du 30/11/2025, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2025. Mr Gérald RICHARD demeurant 777, rue Louis Guillemin 10120 SAINT GERMAIN a été nommé(e) en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 777, rue Louis Guillemin 10120 SAINT GERMAIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.  
M2601106

**argos**  
EXPERTISE COMPTABLE

### SARL ANG IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000,00 Euros  
Siège social : 7 Rue Haute  
10410 THENNELIERES  
R.C.S. TROYES 928 062 082

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Nicolas GONTIER demeurant 7 Rue Haute 10410 THENNELIERES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée. Mention sera faite au R.C.S. de TROYES  
Pour avis  
M2601255

### SARL ANG IMMO

Rectificatif à l'annonce M2601255 parue le 29 janvier 2026, il convenait de lire :  
Siège social : 18 rue Haute 10410 THENNELIERES  
Adresse du liquidateur : 18 rue Haute 10410 THENNELIERES  
M2601314

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

### COSSARD - MARTIN - DAMAY NOTAIRES ASSOCIÉS D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Société civile au capital de 295 903,54 €  
Siège social : 30 Boulevard Victor Hugo 10000 TROYES  
RCS de TROYES n°780 680 328

#### Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 19/01/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MARTIN Bertrand-Hugues de son mandat, lui a donné quittus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.  
M2600336

### CHAMPAGNE FRANÇOIS-DYJA

SCEV au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
7 rue des Vaucelles  
10340 LES RICEYS  
R.C.S. Troyes 423 326 628

#### Clôture de liquidation

M. Gilles FRANÇOIS, demeurant 7 rue des Vaucelles - 10340 LES RICEYS, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la SCEV CHAMPAGNE FRANÇOIS-DYJA dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 17 novembre 2025 sous le n° M2512055, a été clôturée le 31 juillet 2024 suivant décision de l'assemblée des associés après approbation du compte définitif.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2601141

**argos**  
EXPERTISE COMPTABLE

### SARL ANG IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000,00 Euros  
Siège social : 7 Rue Haute  
10410 THENNELIERES  
R.C.S. TROYES 928 062 082

#### avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas GONTIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES, en annexe au registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis : Le liquidateur.  
M2601256

### SARL ANG IMMO

Rectificatif à l'annonce M2601256 parue le 29 janvier 2026, il convenait de lire :  
Siège social : 18 rue Haute 10410 THENNELIERES  
M2601315

### AVIS

### ADMINISTRATIF

### VILLE DE PONT-SAINTE-MARIE

#### PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE L'IMMEUBLE SIS 8 « RUE CLAUDE DEBUSSY » A PONT-SAINTE-MARIE (10) Parcelle AP 372 - LOT 132 du bâtiment C

Nous soussigné, Pascal LANDREAT, Maire de Pont-Sainte-Marie (10150)

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la situation de cette propriété,  
Vu l'état d'abandon manifeste du bâtiment cadastré AP 372 - LOT 132 depuis de très nombreuses années

Vu le rapport d'enquête établi par M. Philippe MAILLY, police municipal assermenté en date du 15 janvier 2026

Rapportons les faits suivants :

L'état du bâtiment est décrit comme suit : pour rappel, le bâtiment était un commerce de type épicerie. L'immeuble ne semble plus habité à titre habituel et n'est manifestement plus entretenu. Porte extérieure ouverte permettant l'intrusion, rideaux métalliques non verrouillés, fissures importantes sur toutes les façades, portes et vitres brisées ou absentes, traces de vandalisme / Squat (présence de canapé dans la cour), accumulation des déchets, insalubrité manifeste, toiture présentant des déchissements majeurs partiellement effondrée, gouttières arrachées, coupure des réseaux (Électricité, Eau et Gaz), absence d'enseigne publicitaire.

Les conséquences de cet état d'abandon manifeste : Le bien immobilier, sis 8 rue Claude Debussy à Pont-Sainte-Marie (10150), cadastré AP 372 - LOT 132 est en état de délabrement et d'abandon manifeste. Qu'au vu du constat établi, des travaux sont nécessaires et indispensables pour faire cesser cet état d'abandon manifeste. Que l'aspect extérieur actuel constitue incontestablement une réelle nuisance pour l'image du quartier, d'autant que la ville réalise actuellement la requalification urbaine du quartier Debussy. Cette requalification intervient dans un quartier classé comme quartier prioritaire, qui a déjà connu la démolition et le démantèlement de 3 tours, d'un centre social et de cellules commerciales vides, peu à peu délaissées, notamment du fait du peu de rentabilité des commerces et des bâtiments consécutivement dégradés.

Le projet de requalification porté par la ville permettra une qualité de vie pour les habitants du quartier avec la mise en valeur du paysage par la création d'un parc urbain, la mise en place d'un mail piéton afin de sécuriser les habitants

Au vu de ces constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon manifeste : reprise de toiture, de la charpente et révision générale, reprise des enduits de façade, remplacement des portes et vitres brisées et absentes, remise en état de l'intérieur du local  
M2601283

### SUCCESSION

### VACANTE

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. POUARD Serge décédé le 23/04/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218141978. M2601155

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PARTHIOT Daniel décédé le 12/06/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218143710. M2601156

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MOUSSIN Laurence décédée le 26/05/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218143304. M2601158

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PERNAT Alain décédé le 06/12/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218152193. M2601159

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DURAIN Rolande décédée le 11/12/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218133646. M2601161

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DUHAILLIER Fabrice décédé le 13/05/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218140704. M2601162

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. THOMSEN Viktoria décédée le 14/02/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218141667. M2601163

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MATHON Alain décédé le 14/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218125351. M2601164

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 16/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. SZUBA Edwige décédée le 20/07/2023. Réf. 0218160936. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2601166

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LHERISSON Alphonse décédé le 14/12/2016 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218136787. M2601170

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. NURDIN Kleber décédé le 18/03/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218140081. M2601171

### AVIS DIVERS



**TANGRAM**  
NOTAIRES

### FRALIGNES (10110)

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Madame Paulette MOREAU avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont elle est propriétaire :

Une parcelle de taillis, situé à FRALIGNES (10110), repris au cadastre sous les références suivantes : section ZA numéro 123 lieudit L'ASSIER pour une contenance de 24 à 50 ca.

Moyennant le prix principal de 15.000,00 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera les frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de FRALIGNES de cet avis de vente, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Jean-Baptiste DELAVIGNE, notaire à BAR SUR SEINE (10110), 9 Faubourg de Bourgogne, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.  
M2601274

### Aisne

### VENTE CESSION

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Aisne

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## C.F.E.D.

SASU au capital de 1 000 €  
Siège social : 51 avenue de Paris  
02400 CHATEAU THIERRY  
RCS de SOISSONS n°821 694 130

## Transfert de siège

En date du 09/01/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 30 rue du Président Roosevelt, 02400 ESSOMES SUR MARNE à compter du 01/01/2026.

Mention : RCS de SOISSONS M2600387



LOREM  
AVOCATS

## SCEA LAUREAU - TOULIS

SCEA au capital de 586 000 €  
Siège social : 28 GRANDE RUE  
02250 TOULIS ET ATTENCOURT  
RCS de SAINT-QUENTIN  
n°503 277 949

L'AGE du 23/12/2025 a décidé à compter du 23/12/2025 d'augmenter le capital social de 100 € par apport en numéraire en le portant de 586 000 € à 586 100 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de SAINT-QUENTIN.  
M2601029

## LES MINIMES

SCI au capital de 1.600 Euros  
Siège social : 37 rue Saint-Paul  
50400 GRANVILLE  
R.C.S. de Coutances n°841 476 203

## Transfert de siège

Par décision de l'AGE en date du 28/12/2025, il a été décidé le transfert de siège social. Autrefois fixé à GRANVILLE (50400), 37 rue Saint-Paul, il sera à compter du 28/12/2025, fixé à CHATEAU THIERRY (02400), 16 rue des Minimes.

Gérance : Mme DIGARD Anne-Marie  
16 rue des Minimes - 02400 CHATEAU THIERRY.

Objet : Propriété, achat, prise à bail avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâties ou non bâties.

Durée : 99 ans.

Radiation du R.C.S. de COUTANCES et immatriculation au R.C.S. de SOISSONS.

M2601107

## S.C.I.

## Le Blanc Muret

Société Civile Immobilière

au capital de 777,49 Euros

Siège Social :

70 rue Saint-Christophe

02290 VIC SUR AISNE

387 986 508 RCS Soissons

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2026, il a été décidé de transférer le siège social du 70 rue Saint-Christophe - 02290 VIC SUR AISNE au 106 rue Saint-Lazare - 60200 COMPIEGNE, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des Statuts.

La société sera radiée du RCS de SOISSONS et ré-immatriculée au RCS de COMPIEGNE.

M2601188

SISA DE LA MSP  
DES BORDS  
DE L'AISNE

Société civile société  
interprofessionnelle de soins  
ambulatoires  
au capital de 480 Euros  
Siège social :  
2 rue du Point du Jour  
02190 VILLENEUVE SUR AISNE  
RCS Saint Quentin 879 709 541

Augmentation  
de capital

Par délibération du 31 décembre 2025, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social par apports en numéraire et création de 20 parts sociales pour un montant de 80 € et en conséquence de le porter de 480 € à 560 €.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

ANCIENNE MENTION : 480 € divisé en 120 parts sociales de 4 €.

NOUVELLE MENTION : 560 € divisé en 140 parts sociales de 4 €.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au RCS de SAINT QUENTIN.

Pour avis et mention : La gérance.

BESOIN  
DE RENSEIGNEMENTS  
POUR PUBLIER  
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

03.26.40.21.31

## AVIS DIVERS

AGIR CHAQUE JOUR DANS NOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ  
  
NORD EST

CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS  
DU CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Agrée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances

Prestataire de services d'investissement agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 - Siège social : 25 rue Libergier, 51100 REIMS  
N° SIREN 394 157 085 RCS Reims  
- N° ORIAS 07 022 663 - IDU ADEME : FR234269\_01FBNY

M2601150

Le siège de la liquidation est fixé à REIMS (51100), 11 rue du Linguet. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au R.C.S. de SAINT QUENTIN.

Pour avis.

M2601073

CLOTURE  
DE LIQUIDATION

Octav  
Société d'Avocats  
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

## SCI VAN GOGH

Société civile immobilière  
au capital de 1.524,49 € en liquidation  
Siège social/ Siège de liquidation :  
7 rue Franklin Roosevelt - 02000  
LAON  
403 050 628 RCS Saint Quentin

Avis de clôture  
de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2025, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier THOMAS, demeurant 7 Rue Franklin Roosevelt - 02000 LAON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT QUENTIN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

M2601072

48 rue Camille  
Desmoulins

Société civile immobilière  
au capital de 90.000 Euros

Siège social :

3 rue Condorcet - 02240 RIBEMONT

824 782 684 R.C.S. Saint Quentin

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2025, les associés de la société ont décidé sa dissolution anticipée à compter du même jour et sa mise en liquidation.

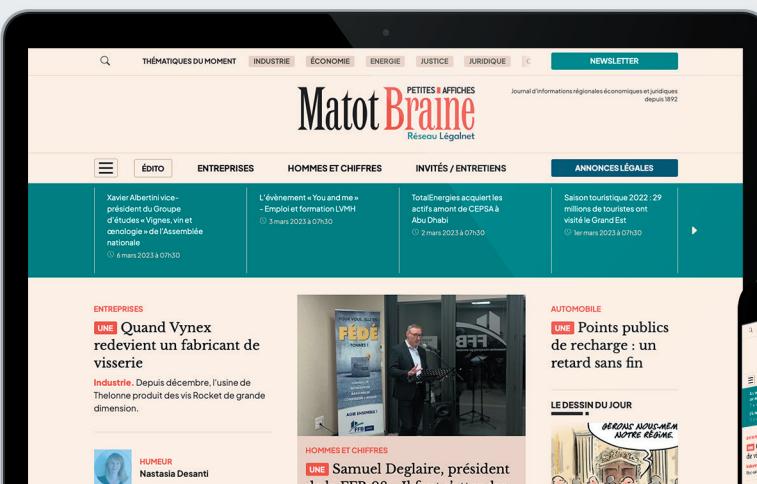
Monsieur Alexis CARETTE, demeurant à REIMS (51100), 11 rue du Linguet, a été désigné en qualité de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation.

Retrouvez l'intégralité de votre journal

sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

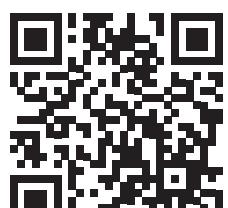
- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



## NEWSLETTER

## ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



matot-braine.fr

**Marché.** Bilan 2025 favorable pour la marque au Losange. Elle progresse sur un marché globalement négatif et termine en tête des immatriculations avec une Clio toujours n°1 des ventes.

# Renault tire son épingle du jeu



La toute nouvelle Clio aura la lourde tâche de confirmer la première place du modèle phare de Renault.

Gagner 3% sur un marché automobile français en recul de 5% constitue une performance. Presque un exploit ! Renault l'a réussi au terme d'un exercice 2025 difficile pour la majorité des acteurs, voire même catastrophique pour certains. Avec 285 531 voitures particulières immatriculées l'an passé, Renault a conforté son leadership et relégué Peugeot, son éternel rival national, loin derrière. Un concurrent à la peine, en recul de 5% (221 001 unités). La différence est significative et dépasse 64 000 voitures. Autant dire qu'elle sera difficile à combler à court terme.

Les constructeurs, Peugeot en particulier, privilégièrent désormais la rentabilité au volume, il n'en reste pas moins que le fossé est profond. D'autant que le profit peut se combiner avec les chiffres de ventes...

Les résultats de Renault reposent en particulier sur une gamme jeune qui compte dans ses rangs de nombreux modèles à succès. Particulièrement du côté des 100% électriques avec une incontestable star : la R5 E-Tech, numéro 1 de sa catégorie avec près de 38 000 (+ 281%) immatriculations. C'est à quelques unités près le double de sa suivante immédiate, la Tesla

ModelY. La citadine rétro-futuriste, selon la dénomination de la marque, est même la deuxième Renault du classement des voitures les plus vendues sur le marché national avec un septième rang exceptionnel.

Le début de carrière prometteur de la R4 E-Tech renforcera encore le leadership national de Renault dans une catégorie où le Scénic E-Tech (16 128) en progression de 80% joue lui aussi les premiers rôles.

Paradoxalement, si la voiture la plus vendue l'an passé en France est une Renault, c'est le plus ancien

modèle du catalogue qui pointe le bout de sa calandre en tête : la Clio. C'était déjà le cas en 2024. Ce best-seller absolu sur lequel le temps semble ne pas avoir de prise termine en beauté sa prolifique carrière en gagnant 9% d'un exercice à l'autre pour dépasser les 100 000 unités. Sa concurrente directe, la 208 Peugeot, elle aussi en fin de vie commerciale, est reléguée très loin derrière (73 092). Un écart de 27% marqué par un recul de 18%. Encore plus significatif si on considère que les chiffres de la petite berline Peugeot incluent ceux des E-208 (14 290). La nouvelle Clio qui vient d'arriver chez les distributeurs de la marque a devant elle un gros challenge à relever. D'autant plus qu'en fin d'année, elle trouvera sur sa route la nouvelle 208...

## LA C3 REMET CITROËN DANS LE JEU

Citroën a relevé la tête l'an passé. Il était temps. La descente aux enfers est désormais un souvenir avec une progression notable (+3,6%) pour 115 576 immatriculations. Ce retour doit beaucoup à la nouvelle C3 et à sa version é-C3 qui ont trouvé 57 350 clients avec à la clé un bond en avant spectaculaire de 218%, assorti d'une place au pied du podium des meilleures ventes toutes énergies confondues et la 3<sup>e</sup> place des 100% électriques (16 223). La nouvelle C5 Aircross (26 750) a elle aussi contribué au retour de Citroën.

La réussite commerciale de Renault repose par ailleurs sur sa domination sur le marché des flottes, en souffrance en 2025 en raison de l'instabilité fiscale et

réglementaire, triste spécialité française, incitant les entreprises à différer leurs décisions de renouveler leur parc automobile. Pour les seules voitures particulières, la chute dépasse les 10% avec 450 292 immatriculations. Dans ce contexte, Renault est parvenu à faire mieux que l'année précédente avec une progression de 4% (95 526). Derrière ces chiffres positifs, on retrouve cette bonne vieille Clio qui a assuré à elle seule plus du tiers des ventes de la marque sur le marché BtoB. Avec en complément le Scénic E-Tech, seul modèle 100% électrique à figurer à dans le top 10 des ventes aux flottes avec une 8<sup>e</sup> place (9760). En attendant les R5 et R4 E-Tech...

Peugeot occupe toujours une position solide sur ce canal majeur et conforte sa deuxième place avec plus de 80 000 immatriculations (-7,7%) et un tir groupé dans le top 5 : la 208 (20 904) occupe le seconde marche du podium devant la 3008 (16 681), la 2008 (15 804) et la 308 (14 464). Pour Citroën, en recul de 18,4% avec 25 337 véhicules, il reste du chemin à parcourir pour retrouver les premiers rangs.

Enfin dans le segment des utilitaires légers, en baisse lui aussi (-5,8%) avec seulement 273 403 VUL, Renault conserve la tête avec 75 889 utilitaires mais recule significativement (13,4%). Peugeot limite ses pertes (-2,3%) mais reste loin derrière avec 54 916 VUL. Citroën complète le trio d'un marché ultra dominé par les marques françaises avec 35 072 mises à la route (-13,2%).

DOMINIQUE MAREE

## Dacia Sandero, une décennie au top

Inamovible troisième voiture la plus vendue en France avec plus de 64 000 immatriculations en 2025, la Sandero est aussi la numéro 1 auprès les clients particuliers.

En 20 ans, Dacia a vendu plus de deux millions de voitures en France, devenant un acteur majeur du marché automobile national. « Une marque incontournable », souligne à juste titre le constructeur. Et indispensable pour le Groupe Renault dont Dacia assure une part significative des résultats. En dépit d'un recul de 4% l'an dernier, Dacia a conforté sa place sur la troisième marche du podium national avec plus de 139 000 immatriculations, détenant 8,5% de part de marché, loin devant Citroën.

La Dacia Sandero, la voiture la plus abordable proposée en France, reste encore et toujours la tête de pont d'une gamme de cinq modèles. En dépit d'une baisse de forme (-15%), elle se maintient à la troisième place

des meilleures ventes avec 64 399 immatriculations. Le beau début de carrière commerciale de la nouvelle C3 Citroën pourrait la menacer s'il est confirmé cette année. Année après année, la Sandero, est aussi la voiture la plus achetée par les clients particuliers. Cela dure depuis une décennie ! C'est un des points forts de Dacia dont 79% du total des ventes sont faites par ce canal, qui représente à lui seul 14,3% des parts de marché de la marque.

Le succès de la Sandero repose sur une recette qui confirme sa pertinence dans le temps : un rapport prix-prestations inégalé. Il renseigne par ailleurs sur la situation économique des clients français qui disposent de moyens limités. C'est également une leçon de réalisme



pour les constructeurs lancés dans une course vaincre aux équipements superflus et aux aides à la conduite en tout genre dont les acheteurs ne sont pas demandeurs.

Derrière la Sandero, d'autres Dacia ne font pas de la figuration. En particulier le Duster, une valeur sûre, dont la nouvelle génération a été choisie par près de 37 000 clients l'an der-

nier, une progression de 56% qui le hisse au 9<sup>e</sup> rang du palmarès. Le dernier-né, le Bigster, le modèle le plus cher jamais proposé par Dacia, fait un carton commercial avec 16 283 immatriculations dont 75% en version hybrid 155. Cela le propulse en tête de son segment pour les ventes à particuliers alors que le Jogger avec près de 15 000 ventes monte sur la troisième marche de ce même podium. Marque pragmatique, Dacia est aussi sans rival sur le créneau spécifique des motorisations essence/GPL qui ont assuré 29% de ses ventes en 2025.

Cette année, Dacia poursuivra l'électrification de sa gamme, indispensable pour assurer son avenir.

D.M.

**Karina Braquet.** À 43 ans, elle a fondé en juillet 2024, à Charleville-Mézières, un cabinet de recrutement indépendant destiné à accompagner les dirigeants de TPE/PME ardennaises ne disposant pas de service RH structuré grâce à une approche nouvelle.

# Un parcours engagé au service du territoire



« Je change la vie des entreprises et des candidats en faisant matcher emploi et avenir »

**N**ative de Guadeloupe, mais se considérant comme « une fille de la Métropole, car arrivée en Île-de-France à l'âge de six ans », Karina Braquet rejoint sa mère en Seine-Saint-Denis, puis vit à Paris jusqu'en 2016. Elle met du temps à trouver sa voie. « Quand j'étais jeune, je voulais au début être hôtesse de l'air, ce qui m'a amenée à passer un BTS Tourisme en alternance et à travailler dans une filiale d'Air France où je gérais les programmes de fidélité. »

## UN PARCOURS JALONNÉ DE REMISES EN QUESTION

Poussée par l'envie de connaître une autre expérience, elle s'oriente ensuite vers la filière bancaire. « Après avoir réussi un BTS Banque, j'ai démarré en bas de l'échelle sur le marché du particulier et en tant que téléconseillère au sein de l'enseigne LCL, avant de rejoindre ensuite le Crédit du Nord comme chargée d'affaires professionnelles à Saint-Denis puis dans la capitale. » Cette trajectoire lui permet d'obtenir une mutation à

sa demande, à l'agence Kolb, à Charleville-Mézières. « Je n'ai donc pas eu à rechercher un emploi, ce qui a facilité notre installation dans le département d'origine de mon mari (Benjamin Braquet, fondateur d'Été Indien, ndlr.). Quitter Paris pour s'installer dans les Ardennes a été un choix de vie assumé.

« Quitter Paris pour s'installer dans les Ardennes a été un choix de vie assumé. J'ai décidé de m'ancrer personnellement et professionnellement dans le territoire avec l'envie d'y être utile. »

J'ai décidé de m'ancrer personnellement et professionnellement dans le territoire avec l'envie d'y être utile. »

Un déracinement choisi, mais non sans difficultés. Karina Braquet avoue avoir mis trois ans à s'acclimater pleinement. « Le manque de lumière en hiver, mon ancienne vie de pure citadine, le fait de passer à un mode de vie complètement différent ont constitué un vrai choc pour moi. J'étais complètement déconnectée. Cela n'a donc pas été simple tout de

suite mais aujourd'hui, je ne regrette rien, d'autant que le cadre de vie est exceptionnel », confesse-t-elle. Sa volonté d'apprendre, d'avancer et de se challenger l'aide progressivement à trouver sa place.

## UN TOURNANT PROFESSIONNEL

Elle rejoint ensuite le réseau Entreprendre Champagne-Ardenne, où elle exerce comme coordinatrice dans la Marne. « Cette immersion a été un tournant professionnel fort avec la découverte du quotidien des dirigeants de TPE/PME. Mon passage d'un grand groupe bancaire à Réseau Entreprendre m'a confrontée à la réalité des dirigeants de TPE/PME et m'a habituée à prendre des décisions rapides, à assumer des responsabilités multiples tout en connaissant parfois des moments de solitude. » Parallèlement, elle reprend ses études et obtient un diplôme en gestion et développement d'une business unit (Bac +4) à Néoma Business School à Reims. « Ce diplôme, validé au terme d'un cursus que j'ai tenu à autofinancer parce que ma famille n'avait pas les moyens de financer une école de commerce, a renforcé ma confiance et ma légitimité professionnelle. Ce fut une grande fierté personnelle et un accélérateur de responsabilités professionnelles. »

## UNE EXPÉRIENCE DÉTERMINANTE CHEZ RESIDEIS

La native de Pointe-à-Pitre décroche ensuite un poste d'adjointe de direction chez Resideis (résidences sociales). « La marche était extrêmement haute pour moi, mais j'ai appris

beaucoup de choses durant deux ans. Je devais assurer et transmettre l'application de la vision stratégique. Mes missions très polyvalentes allaient du management, du recrutement, de la gestion à l'animation et la représentation, en passant par la communication. »

Elle y découvre également le recrutement dans des structures sans service RH dédié. « Ce qui allait me servir par la suite. Ça m'a ouvert les yeux. J'ai estimé qu'il était grand temps de me

lancer dans l'entrepreneuriat. C'était le moment ou jamais. L'idée commençait à germer dans ma tête. »

## RECRUTER MIEUX ET DE FAÇON DURABLE

Karina Braquet décide alors de se reconvertisse en indépendante dans le recrutement, un secteur mêlant commerce, communication, marketing et relations humaines. « Pour mieux appréhender le métier, j'ai commencé à tâter le terrain en rejoignant le collectif de recruteurs indépendants "Le Mercato de l'emploi". Je me suis rendu compte que le modèle classique des cabinets de recrutement attirait de moins en moins les dirigeants de TPE et PME, qui ont besoin de plus d'agilité et d'accompagnement. » Elle observe des chefs d'entreprise souvent isolés, contraints d'embaucher dans l'urgence. « Cela m'a confortée dans ce que je voulais faire. Certains viennent aujourd'hui me chercher pour être leur copilote ou leur bras droit, d'autres pour des missions de chasse. »

Après avoir mûri son projet de longue date, elle fonde son entreprise « Osé Recrutement » et sa propre marque en juillet 2024, à la pépinière d'entreprises de Charleville-Mézières. Partant du constat que les dirigeants de TPE/PME n'ont pas besoin d'un prestataire supplémentaire mais d'un partenaire impliqué et ancré localement, elle développe une approche directe et très humaine du recrutement. « Mon concept repose sur la proximité, la compréhension du terrain et la chasse de profils clés. Ce modèle répond précisément aux besoins des entreprises locales, à savoir sécuriser leurs recrutements en réduisant le turn-over. »

## RECRUTER POUR CEUX QUI NE CONNAISSENT PAS LA RÉGION

Elle recrute des profils sur mesure pour l'outil de travail des entreprises. «

Je recrute avec la même exigence et la même ambition que si c'était pour ma propre entreprise. Mon service s'adresse aussi aux dirigeants qui s'installent dans les Ardennes et doivent recruter localement sans connaître le territoire ni les réseaux. »

Afin de conserver un lien permanent avec le terrain, Karina Braquet assure également une mission continue de recruteuse et consultante RH dans une entreprise métallurgique, FTV à Vireux, ainsi que pour une

autre PME de la vallée de la Meuse, où elle travaille étroitement avec les RH sur des recrutements pénuriques et l'amélioration de l'approche directe des candidats. « Ce qui me permet de développer mes compétences à 360° dans le secteur des ressources humaines. » Entre juillet 2024 et le 31 décembre 2025, 32 recherches de candidats lui ont été confiées. Elle a pourvu 25 postes en identifiant et attirant 25 profils validés par ses clients.

Le temps médian pour trouver un poste dans les Ardennes est estimé à environ 45 jours, un délai plus long pour les postes de cadres ou les profils numériques.

PASCAL REMY

## 1982

Naissance le 4 juillet à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe.

## 2016

Mariage à Charleville-Mézières, marquant le début de son ancrage dans les Ardennes.

## 2019

Entrée au sein du réseau Entreprendre Champagne-Ardenne en tant que coordinatrice.

## 2022

Obtention d'un diplôme Bac +4 à Néoma Business School à Reims.

## 2024

Lancement de son activité indépendante dans le recrutement.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

